

500 000

**HANDLING YOUR WORLD\***

RAPPORT  
ANNUEL  
2014

 **MANITOU**  **GEHL**  **MUSTANG**

**MANITOU**  
**GROUP**

# SOM MAIRE

HANDLING YOUR WORLD.....	4
PROFIL DU GROUPE.....	6
CHIFFRES CLÉS.....	8
JOURNAL DE L'ANNÉE.....	9
INNOVATION.....	10
ACTIONNARIAT ET VIE DU TITRE.....	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
COMITÉ EXÉCUTIF.....	14
VISION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES.....	15
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE.....	16
MODÈLE ÉCONOMIQUE.....	18
DIVISIONS.....	20
MARCHÉS D'APPLICATIONS.....	26
STRATÉGIE COMMERCIALE.....	29
RÉGIONS DE VENTE.....	30
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	33



# HAND YOUR W





# MANITOU WORLD\*



Vocation du groupe Manitou, la manutention est aussi sa raison d'être et un véritable engagement vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes. Ses savoir-faire et expertises lui permettent d'être au plus près de chaque besoin de manutention, quel que soit le pays, le terrain ou l'application.

En faisant du monde de chacun de ses clients, et par extension du monde entier, le terrain de ses activités, Manitou affirme résolument son leadership et sa volonté d'apporter des solutions et du service, en créant de la valeur pour ses clients.

**LE GROUPE MANITOU CÉLÈBRE  
LA 500 000<sup>E</sup> MACHINE  
VENDUE DANS LE MONDE**

**500 000**



# PROFIL DU GROUPE

## HANDLING YOUR WORLD

Fondé par la famille Braud il y a plus de 60 ans, le groupe MANITOU est aujourd'hui présent dans le monde entier. Leader mondial de la manutention tout-terrain, le groupe conçoit, produit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

Les gammes de produits du groupe comprennent : des télescopiques tout-terrain fixes, rotatifs et de fort tonnage, des chariots à mât tout-terrain, semi-industriels et industriels, des chargeuses compactes (skid-steers) sur roues et sur chenilles, des nacelles élévatrices de personnes, des chariots embarqués, des équipements de magasinage et des accessoires.

Grâce à ses marques emblématiques, Manitou, Gehl et Mustang, et à son réseau de 1400 concessionnaires dans le monde, le groupe propose les meilleures solutions en créant la plus grande valeur pour ses clients.

**Avec un siège social en France, le groupe enregistre un chiffre d'affaires en 2014 de 1,246 milliard d'euros dans 140 pays et emploie 3300 collaborateurs résolument orientés vers la satisfaction clients.**

**1972**

Début de l'internationalisation du groupe.

**1981**

Lancement du premier chariot télescopique Manitou.

**1993**

Commercialisation des premiers chariots télescopiques rotatifs MRT.

**1996**

Obtention de la 1<sup>ère</sup> certification ISO 9001.

**2004**

Manitou célèbre le 200 000<sup>e</sup> chariot fabriqué et vendu dans le monde.

**1958**

Naissance du chariot Manitou sur l'idée de Marcel Braud.

**1972**

Accord de partenariat commercial signé avec Toyota pour la distribution exclusive des chariots industriels Toyota en France.

**1984**

Introduction en Bourse.

**1995**

Lancement des nacelles élévatrices de personnes.

**1998**

Marcel Braud devient Président du Conseil de surveillance.

**2006**

Manitou passe la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

**78%**  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
À L'INTERNATIONAL

**19**  
FILIALES

**3 300**  
SALARIÉS  
DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES 2014

**1,246**  
MILLIARD D'EUROS



GRUPE COTÉ  
À LA BOURSE DE PARIS

**9**

SITES  
DE PRODUCTION

ACTIONNARIAT  
DÉTENU À

**65%**

PAR LES FAMILLES  
FONDATRICES



**2007**

Manitou inaugure  
un centre logistique  
international de  
22 000 m<sup>2</sup>.

**2009**

Changement  
de gouvernance  
et retour à un Conseil  
d'administration.

**2011**

Réorganisation  
de l'actionnariat  
familial.

**2013**

Renforcement des partenariats Yanmar  
scellés par une entrée de la société  
Yanmar au capital du groupe, à hauteur  
de 6,26%.

**2015**

Célébration de la  
500 000<sup>e</sup> machine  
vendue dans le monde.

**2008**

Rachat de  
la société américaine  
Gehl Company.

**2010**

Lancement  
des chargeuses  
articulées Gehl  
et Mustang.

**2012**

Accord croisé  
avec la société Yanmar  
pour la fabrication  
et la distribution  
de mini-pelles.

**2014**

Janvier : nomination de Michel Denis  
en tant que Directeur général.  
Avril : nouvelle feuille de route articulée  
autour de 3 divisions dont une pour les services.

# CHIFFRES CLÉS



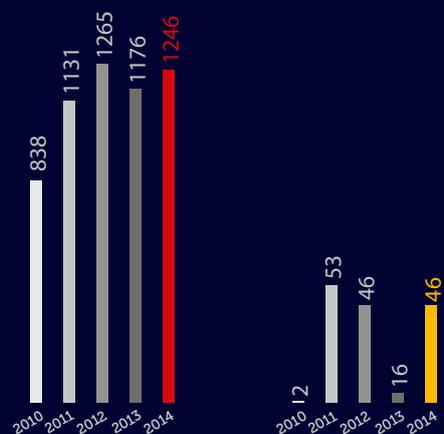
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

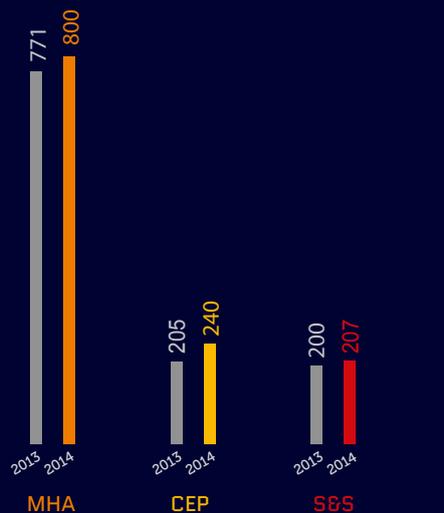


RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ

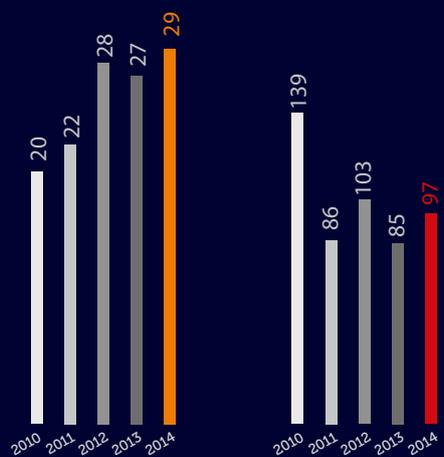


CHIFFRE D'AFFAIRES [EN M€]

EBIT [EN M€]

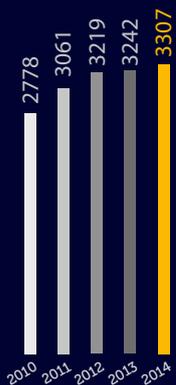


CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION [EN M€]



INVESTISSEMENTS [EN M€]

DETTE NETTE [EN M€]



EFFECTIFS [en nb. de personnes]

# JOURNAL DE L'ANNÉE

## Mars / 2

Conexpo – Salon de la construction et des mines à Las Vegas. Présentation en avant-première de la nouvelle MHT 1490 ainsi que des nouvelles mini-chargeuses Gehl. La MLT 960 présentée en avant-première à Agritechnica est lancée commercialement sur le sol américain.



## Juin / 3

Apex – Salon international de la nacelle à Amsterdam. Présentation de la nacelle 260 TJ et des mini-chargeuses à levage radial R Series. À l'occasion du salon international Eurosatory, le groupe Manitou est récompensé par le trophée de l'export décerné par le GICAT (groupement des industries de défense et sécurité).



## Janvier / 1

Nomination de Michel Denis au poste de Directeur général.



## Juillet

Déploiement d'une nouvelle organisation pour le groupe autour de deux divisions produits MHA (Material Handling and Access) et CEP (Compact Equipment Products), et une division services S&S (Services & Solutions).

## Septembre / 4

Participation au salon Electra Mining en Afrique du Sud. Présentation du plus puissant chariot télescopique au monde (levage de 35 tonnes à 14 mètres).

## Novembre / 5

À l'occasion du salon BAUMA China à Shanghai, le groupe Manitou célèbre 10 ans de présence en Chine.

## Décembre / 6

À l'occasion du salon Pollutec, le groupe reçoit des mains du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le grand prix du Jury « Entreprises & Environnement » pour sa démarche REDUCE. Ce prix récompense l'engagement de Manitou dans une démarche RSE au bénéfice de ses clients utilisateurs.

## Décembre / 7

Réimplantations industrielles des chariots à mât et du magasinage.

## NOUVELLES MACHINES

# GIGANTISME ET SPÉCIFICITÉ

### / La MHT 14350

Le plus gros télescopique au monde, particulièrement adapté au secteur des mines et carrières (14 mètres / 35 tonnes).



### / Le Manitrax

Concept spécialement développé pour les mines.



### / La MAN'GO 12

Nacelle ultra légère et de conception en rupture par rapport aux autres modèles Manitou. Présentée en avant-première à Intermat 2015, il s'agit d'un produit particulièrement adapté au marché de la location.



### / Les séries R de Gehl et Mustang

Nouveau concept de cabine élaboré en étudiant les retours clients.

### / La nacelle 90 V'AIR

Avec un panier à déploiement spécialement adapté pour que l'opérateur puisse atteindre certaines zones difficilement accessibles, en toute sécurité.

# INNOVATION, DE L'IDÉE À LA SOLUTION !

La force d'un leader est de savoir trouver avant les autres les meilleures solutions pour répondre à des besoins spécifiques, marché par marché, client par client. Depuis plus de 60 ans, le groupe Manitou a fait de l'innovation le fer de lance de ses organisations et de ses activités.

Avec 5 bureaux d'études répartis dans ses différentes entités et un designer « maison », le groupe développe aussi bien de nouveaux concepts de machines que de nouveaux accessoires, technologies ou services.

## INNOVATIONS TECHNIQUES

### ÉTAT DE L'ART, SÉCURITÉ, SPÉCIFICITÉ



#### / Le système Stop & Go

Système de mise en veille du moteur développé conjointement avec notre partenaire Poclairn Hydraulics.



#### / La pince à balle carrée

Accessoire original pour le secteur agricole.

## SERVICES

### MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS DE CARBURANT



#### / REDUCE

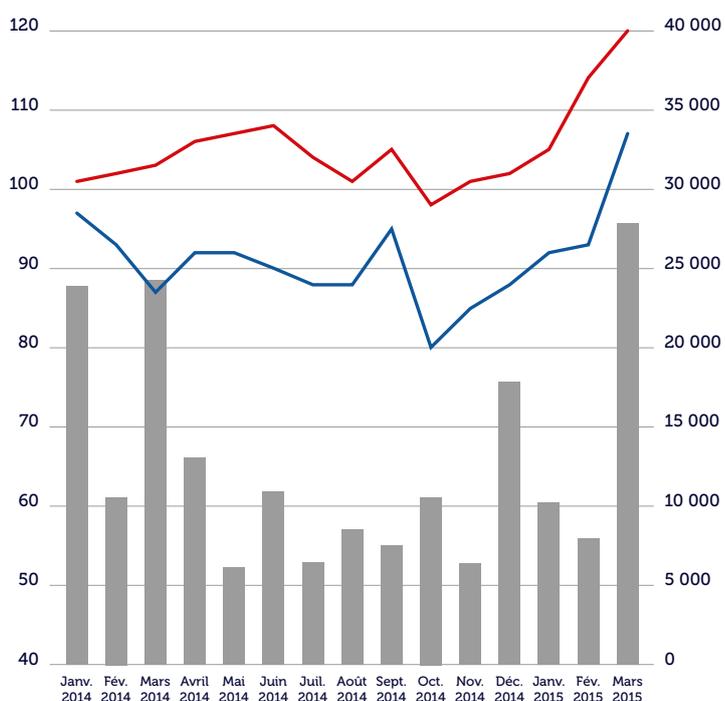
Primé plusieurs fois au cours de l'année 2014, le programme de réduction des consommations de carburant REDUCE et par extension de l'impact environnemental, est une exclusivité Manitou.

### NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT

#### / Le module « full agri »

a permis de proposer pour la première fois une facturation au service (heure d'utilisation de la machine) à nos clients agriculteurs.

# ACTIONNARIAT ET VIE DU TITRE



ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MANITOU, EN INDICE ET EN VOLUME DEPUIS LE 01.01.2014

■ Volume ■ Manitou ■ Cac all-tradable

## ANALYSTES SUIVANT LE TITRE MANITOU

CM-CIC Securities Christian Auzanneau	Oddo Midcap Emmanuel Matot
Exane BNP Paribas Laurent Gélébart	Portzamparc Société de Bourse
Gilbert Dupont Thomas Alzuyeta	Jean-Baptiste Barenton
ID Midcaps Denis Scherrer	Société Générale Cross Asset Research
Kepler Cheuvreux Pierre Boucheny	Christophe Quarante
Natixis Kathleen Gailliot	

## COURS DE L'ACTION EN €

	2010	2011	2012	2013	2014
Plus haut	17,69	24,99	19,70	14,55	14,11
Plus bas	8,91	10,01	10,86	9,42	10,51
Dernier cours de l'année	17,31	11,74	13,00	13,80	12,20
Évolution sur l'année	+ 66,7 %	- 32,2 %	+ 10,7 %	+ 6,2 %	- 11,6 %
Évolution du Cac Mid & Small sur l'année	+ 18,0 %	- 21,4 %	+ 20,5 %	+ 26,7 %	+ 8,4 %

Capitalisation boursière au 31.12 en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014
Capitalisation boursière au 31.12 en millions d'euros	650	464	514	546	482
Nombre moyen de titres échangés au quotidien	20 731	35 755	18 319	17 524	12 267
Nombre d'actions échangées sur l'année	5 348 601	9 189 032	4 689 715	4 463 012	3 128 126
Nombre de titres au 31.12	37 567 540	39 547 824	39 548 949	39 548 949	39 548 949
Taux de rotation des actions	14,2 %	23,8 %	11,9 %	11,3 %	7,9 %

## L'ACTION MANITOU EST COTÉE SUR NYSE Euronext PARIS

- EUROLIST compartiment B
- Code ISIN : FR0000038606

ÉLIGIBLE PEA-PME



## PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

65,4%	— Familles Braud et Himsworth
6,3%	— Yanmar
2,8%	— Toyota
25,5%	— Bourse et divers





## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marcel Braud,  
Président <sup>(5)</sup>  
Jacqueline Himsworth,  
Vice-Présidente <sup>(7)</sup>  
Gordon Himsworth <sup>(9)</sup>  
Marcel-Claude Braud <sup>(2)</sup>  
Christopher Himsworth <sup>(8)</sup>  
Sébastien Braud <sup>(1)</sup>  
Dominique Bamas\* <sup>(3)</sup>  
Pierre-Henri Ricaud\* <sup>(6)</sup>  
Agnès Michel-Segalen\* <sup>(4)</sup>

\* Indépendants au sens  
des recommandations  
MiddleNext

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec beaucoup de satisfaction que le Conseil d'administration peut faire le bilan d'une année 2014 positive et adresser un message de confiance aux clients, aux salariés, aux concessionnaires et aux actionnaires du groupe Manitou.

La mise en place d'un Comité exécutif resserré autour de notre nouveau Directeur général, Michel Denis, arrivé début 2014, a très rapidement permis l'élaboration d'une stratégie de renforcement de nos nombreux atouts, par la simplification de nos organisations et de nos processus, par l'écriture d'un plan produits innovant à la hauteur des attentes de nos clients et de nos savoir-faire historiques, ainsi que par la mise en place d'une division « Services & Solutions » à même de délivrer les meilleurs outils de service, dans le prolongement de nos produits.

Nous avons pu ainsi regagner des parts de marché et continuer à asseoir notre notoriété aux côtés de nos réseaux de concessionnaires, dont la loyauté n'a pas faibli. Avec eux, nous célébrons en 2015 la 500 000<sup>e</sup> machine vendue dans le monde.

Toutes les forces vives de l'entreprise convergent de nouveau vers un seul et même objectif : satisfaire les clients finaux en leur apportant toute l'expertise de plus de 60 ans de leadership au service de la maintenance.

**Marcel Braud**  
Président du Conseil d'administration

“  
LA VRAIE RÉUSSITE  
D'UNE ÉQUIPE,  
C'EST D'ASSURER  
LA COMPÉTITIVITÉ  
DANS LA PÉRENNITÉ”

Alain Prost



# COMITÉ EXÉCUTIF

## MEMBRES DU COMEX

Michel Denis,  
Directeur Général <sup>(5)</sup>

Maxime Deroch,  
Président Division S&S <sup>(2)</sup>

Daniel L. Miller,  
Président Division CEP <sup>(6)</sup>

Fernand Mira,  
Président Division MHA <sup>(3)</sup>

François-Frédéric Piffard,  
EVP Sales & Marketing <sup>(4)</sup>

Guillaume Rabel-Suquet,  
EVP Ressources Humaines <sup>(7)</sup>

Hervé Rochet,  
Secrétaire Général, CFO <sup>(1)</sup>

# VISION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES



**Michel Denis**  
Directeur général

Dans un contexte économique fait de contrastes et de disparités géographiques, l'activité du groupe Manitou a été marquée par plusieurs avancées significatives :

- / tout d'abord la croissance de notre chiffre d'affaires de 7 % en 2014,
- / ensuite, l'amélioration de notre performance opérationnelle couplée à la réduction de nos prix de revient et à celle de nos frais généraux,
- / et pour finir, le lancement de nombreux nouveaux produits, gages de notre dynamisme technologique et commercial.

Ces performances encourageantes sont le fruit d'une année placée sous le signe de la **refonte et du renforcement**, par la définition d'une feuille de route solide, à la fois pragmatique et ambitieuse, et par l'élaboration d'une stratégie orientée vers les attentes de nos clients, en ligne avec les aspirations des actionnaires, compréhensible par les organisations et l'ensemble des équipes.

En redonnant du sens à nos organisations et en replaçant le client au cœur de nos préoccupations quotidiennes, à tous les échelons de l'entreprise, nous avons pu gagner en efficacité et en flexibilité, mais aussi mettre en place de forts leviers de croissance pour l'avenir, tels que le service par exemple, clef de voûte de la création de valeur pour nos clients utilisateurs.

Nous sommes confiants dans l'avenir compte tenu de la performance de nos machines, de la fidélité de nos clients et de l'expertise des équipes Manitou. Nous continuons à consolider nos atouts en faveur de choix technologiques audacieux et performants, pour proposer à nos clients des solutions de manutention fiables et innovantes à faible coût total d'usage mais à forte valeur ajoutée.

“ EN 2018, LE GROUPE  
MANITOU DEVIENT LE N°1  
SUR SES MARCHÉS  
GRÂCE À SON LEADERSHIP  
DANS LES PRODUITS  
ET SERVICES ”

Offrant la plus grande valeur à ses clients, le groupe accroît ses parts de marché, construit une croissance organique durable et profitable et délivre un résultat opérationnel de 6 à 8 % du chiffre d'affaires.

## 1. CLIENTS

FOCUS CLIENTS,  
PRENDRE DES PARTS  
DE MARCHÉ ET DEVANCER  
LA CONCURRENCE

## 2. ORGANISATION

AGILE, LEAN, SIMPLIFIÉE,  
ENTREPRENEURIALE  
ET RENTABLE

### PRIORITÉS STRATÉGIQUES

## 3. AVEC LES HOMMES

RESPONSABILISATION,  
ESPRIT D'ENTREPRENEUR

## 4. MACHINES & SERVICES

ANTICIPER ET PRÉPARER  
LE FUTUR

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

Créer de la valeur et s'engager à toutes les étapes de la vie du produit

La manutention de charge et l'élévation de personnes se trouvent à la croisée de plusieurs défis économiques, environnementaux et sociétaux : croissance démographique, urbanisation, développement industriel des pays émergents, pression accrue sur les ressources, ... Sur tous les territoires, ces évolutions s'accompagnent de besoins en infrastructures de transports, de logements, d'accès aux ressources renouvelables et non renouvelables. La construction, l'agriculture, les industries sont au cœur de cette transformation, et nos matériels de manutention sont des solutions permettant de répondre à des besoins de port de charges de plus en plus élevées, de productivité et d'amélioration des conditions de travail.

« Handling Your World », notre raison d'être, traduit l'adaptabilité du groupe et son engagement par rapport aux besoins locaux de manutention mondiale, mais également sa capacité à répondre aux exigences de demain de façon innovante.

## NOTRE PLUS GRAND CHALLENGE POUR DEMAIN ?

**AFFIRMER NOS ENGAGEMENTS AVEC AUDACE ET PRAGMATISME, FOURNIR DES SOLUTIONS INNOVANTES ET ÉCONOMIQUES, POUR GARANTIR À NOS CLIENTS UNE MANUTENTION RESPONSABLE ET DURABLE**

Pourquoi ? La RSE est un facteur différenciant, qui nous permet de mieux anticiper et de renforcer le lien avec nos partenaires et collaborateurs. Nous avons à cœur de fournir à nos clients une manutention durable, de bâtir avec nos fournisseurs des partenariats idoines pour en permettre la mise en œuvre et d'engager l'ensemble de nos collaborateurs dans cette dynamique vertueuse.

Michel Denis, Directeur général

## ACTEURS DE LA RÉUTILISATION & DE LA FIN DE VIE

- Ressources non renouvelables
- Durée de vie et réutilisation des produits
- Recyclage
- Gestion des déchets

## CLIENTS FINAUX & UTILISATEURS

- Sécurité et confort des utilisateurs
- Consommation de carburant
- Suivi du cycle de vie de la machine

## CONCESSIONNAIRES ET LOUEURS

- Durée de vie
- Coût total de possession des produits
- Sécurité et confort des utilisateurs
- Consommation de carburant



**UNE DÉMARCHE  
PRIMÉE TROIS FOIS  
EN 2014**

## INEL D'OR

SEPTEMBRE 2014

Dans le cadre du concours INEL D'OR\*, le groupe Manitou a reçu une mention spéciale du jury dans la catégorie machinisme pour son fuel-eco programme REDUCE. C'est une belle reconnaissance par la profession de l'approche responsable du groupe Manitou sur la prise de conscience de la consommation des machines.

\* Le concours INEL D'OR récompense les innovations en élevage.



# NOTRE CHAÎNE DE VALEUR, QUI FAIT QUOI ?

IMPLIQUER CHAQUE ACTEUR DE NOTRE MÉTIER, LES PARTIES PRENANTES DE NOTRE CHAÎNE DE VALEUR, POUR LA RENDRE PLUS RESPONSABLE.



## INDICE GAÏA

NOVEMBRE 2014

Le groupe Manitou s’est vu attribuer la première place de l’indice Gaïa dans le secteur de l’industrie et la troisième place dans la catégorie des entreprises ayant un chiffre d’affaires supérieur à 500 M€.

## GRAND PRIX ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT

DÉCEMBRE 2014

Décerné à l’occasion du salon POLLUTEC, par l’ADEME et par le Ministère de l’Écologie, du Développement Durable et de l’Énergie, dans la catégorie « Management et initiatives pour le développement durable ».

# UN MODÈLE ÉCONOMIQUE CRÉATEUR DE VALEUR

Fort d'un modèle économique basé sur des métiers créateurs de solutions, de services et de valeur pour le client, le groupe continue à asseoir sa notoriété et à déployer sa stratégie de façon pragmatique et innovante.



## DESIGNER

L'INNOVATION PRODUITS,  
CLÉ DE LA RÉUSSITE  
DE LA STRATÉGIE  
DE DÉVELOPPEMENT



La recherche incessante de l'innovation permet au groupe Manitou d'anticiper les exigences du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. De plus, en optimisant son sourcing de composants pour l'ensemble du groupe et en choisissant les meilleurs partenaires en amont, le groupe est reconnu pour la qualité et la fiabilité de ses produits. Les matériels Manitou, Gehl, Mustang et Loc et les accessoires Edge disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels appréciés par l'ensemble des utilisateurs.



## PRODUCTEUR

UN OUTIL INDUSTRIEL  
PERFORMANT,  
DOTÉ D'UNE GRANDE  
FLEXIBILITÉ

Pour permettre de s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de ses différents marchés, le groupe Manitou a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses :

- le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles de structure, tels que les châssis, les flèches et les mâts ;
- la flexibilité et la réactivité de sa supply chain pour optimiser la production, ainsi que le recours à la sous-traitance et à l'approvisionnement de composants externes ;
- la mise en oeuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.





## **DISTRIBUTEUR**

LA SOLIDITÉ DE RÉSEAUX  
DE DISTRIBUTEURS  
INDÉPENDANTS

## **APPORTEUR DE SERVICE ET DE VALEUR**

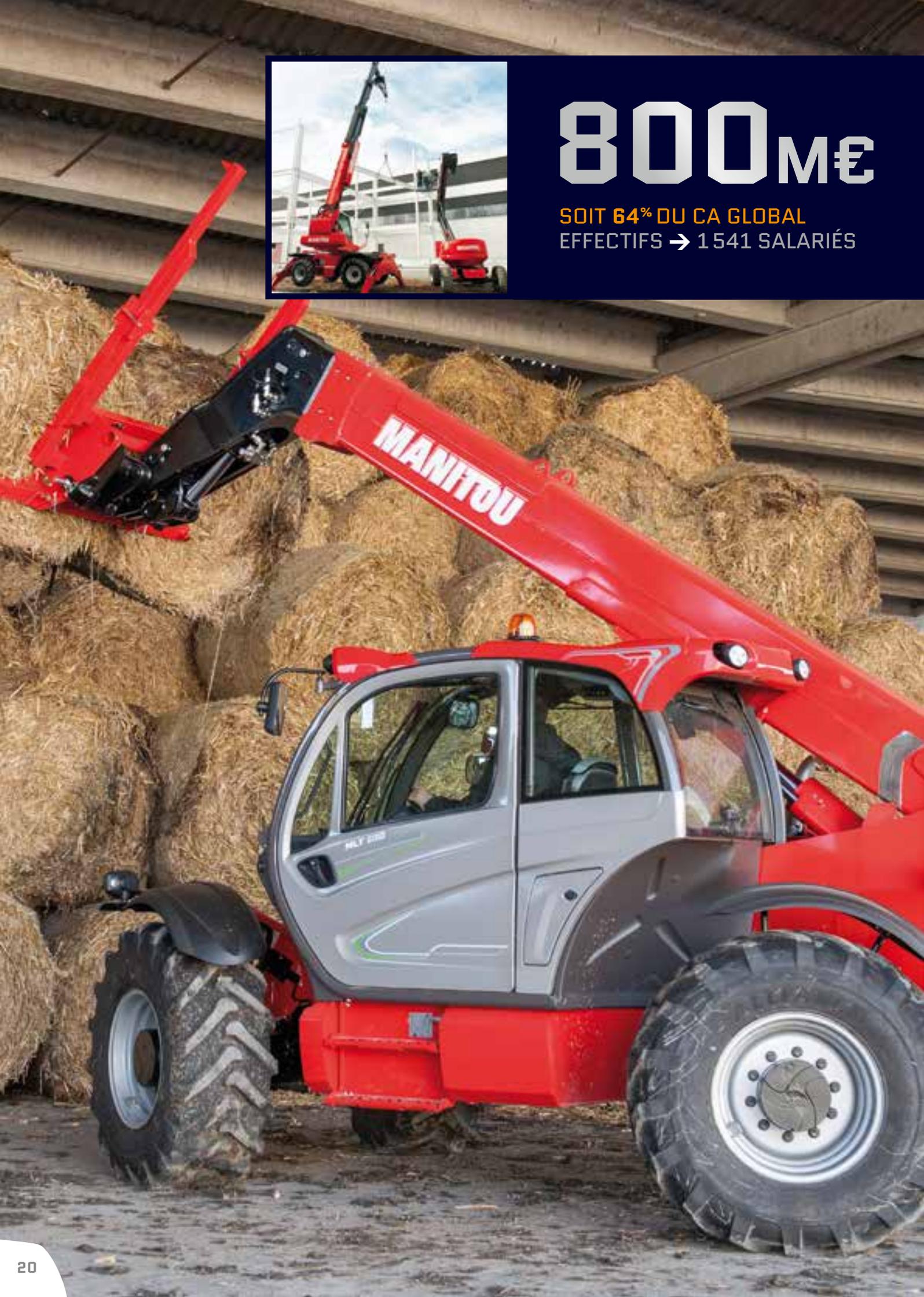
TOUT AU LONG  
DE LA VIE DU PRODUIT



Depuis l'origine, le groupe Manitou s'est attaché à déployer des réseaux de proximité fiables et puissants. Près de 1400 concessionnaires et distributeurs répartis dans 140 pays, tous spécialisés dans le matériel de manutention, portent aujourd'hui les marques du groupe et partagent avec leur constructeur le même engagement. En proposant, via ses réseaux, une offre de services complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, le groupe répond à la demande de plus en plus prégnante de fournir à ses clients un service personnalisé leur permettant d'optimiser l'utilisation de leurs matériels.

L'attention du constructeur est focalisée sur la satisfaction du client et la recherche de la création de valeur.

C'est en écoutant ses clients que le groupe Manitou peut concevoir les produits et les services les plus à même de répondre à leurs besoins et les accompagner ensuite tout au long du cycle de vie du produit, pour rechercher la meilleure performance, le plus grand confort d'utilisation et le plus haut niveau de fiabilité, jusqu'à la prise en compte de la maîtrise de la consommation de carburant et de la seconde vie du produit.



# 800 M€

SOIT 64% DU CA GLOBAL  
EFFECTIFS → 1541 SALARIÉS

# LA DIVISION MHA MATERIAL HANDLING AND ACCESS\*

Chargée de concevoir, élaborer et produire des gammes de chariots tout-terrain et de nacelles élévatrices de personnes pour les marchés de la construction, de l'agriculture ou des industries (extraction minière, traitement des déchets, etc.), la division MHA représente l'activité principale du groupe et son métier historique.

Ses principales gammes de produits sont : les chariots télescopiques fixes, les chariots télescopiques rotatifs, les télescopiques de fort tonnage, les nacelles élévatrices de personnes, tout-terrain, thermiques, électriques et bi-énergie.

MHA développe et fabrique ses produits sur les sites d'Ancenis, de Candé, de Laillé et de Beaupréau (France), de Castelfranco (Italie) et de Waco (États-Unis).

## FOCUS 2014

En 2014, les divisions RTH (matériels tout-terrain) et IMH (matériels industriels) ont été fusionnées en une seule division regroupant l'ensemble des matériels de manutention et les nacelles élévatrices de personnes. La division MHA (Material Handling & Access) ainsi formée, a pour vocation de concevoir et de fabriquer l'ensemble des produits des gammes pour les marchés de la construction et de l'agriculture de la marque Manitou, en s'appuyant sur 4 « PU » ou Unités Produits.

2014 est aussi l'année de la consolidation des orientations majeures 2015/2018 de la Division MHA, qui se traduiront annuellement en plan d'actions dans chacune des PU.

Concrètement, 2014 a été marquée par la priorisation des activités opérationnelles, en particulier celles destinées à soutenir :

- le Plan de Développement MHA ambitieux en termes d'innovation et de nouveaux produits, contraint en matière d'obligations normatives moteur ;
- le Plan de Réduction des Coûts destiné à renforcer et pérenniser la compétitivité de MHA. Ce plan englobe tous les secteurs d'activité et en premier lieu celui des Achats et des Économies Techniques, mais aussi de la Productivité Industrielle et des Frais Généraux ;
- le Plan Industriel et Logistique, qui doit mettre en place les conditions de l'agilité et de la réactivité industrielle ainsi que l'optimisation de l'emploi et de la maintenance des capacités de production disponibles.

Ces actions majeures se poursuivent en 2015 et sont complétées par un ensemble de mesures additionnelles destinées à améliorer les processus existants, à anticiper l'avenir et à renforcer la sécurité des moyens et du personnel, ainsi que la protection de l'environnement.

\* Matériel de manutention et nacelles.



# 240M€

SOIT 19% DU CA GLOBAL  
EFFECTIFS → 746 SALARIÉS

# LA DIVISION CEP COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS

Regroupées dans une division « Compact Equipment Products », les activités liées à la conception et la production des produits Gehl et Mustang sont déployées sur les sites américains du groupe (West Bend, Madison, Yankton, Waco et Belvidere).

Présentes sur les marchés de la construction, de l'agriculture et des industries, les principales gammes de produits de la division sont : des mini-chargeurs (skid-steers) Gehl et Mustang sur roues et sur chenilles, des mini-pelles, des chargeuses compactes, des chargeuses articulées, et des télescopiques pour le marché américain.



## FOCUS 2014

En 2014, la division CEP a mis l'accent sur le lancement de nouveaux produits et sur la mise en place de nouvelles technologies et perfectionnements opérationnels dans les différentes usines américaines, permettant d'une part de réduire les délais de mise à disposition des matériels et d'autre part, de livrer aux clients des produits de grande qualité sur nos marchés historiques mais aussi sur de nouveaux marchés.

L'innovation et l'adaptation de nos processus de fabrication restent deux leviers importants d'amélioration de notre performance et nous permettront de continuer à capturer de la croissance tout au long de l'année 2015.



# 207 M€

SOIT 17% DU CA GLOBAL  
EFFECTIFS → 440 SALARIÉS

# LA DIVISION S&S SERVICES AND SOLUTIONS

Au-delà des produits et de leurs performances, le groupe Manitou a toujours eu pour objectif de proposer à ses clients des solutions de manutention. Ces solutions ne pourraient être complètes sans une véritable offre de services associés, qui corresponde aux attentes du marché : pièces de rechange, service après-vente, financement, full service, contrats de garantie et extensions, reprise de matériel...

L'ensemble de ces prestations, développées en partenariat avec nos concessionnaires au sein d'un réseau dense et professionnel, nous permet à la fois de nous différencier et d'innover, gage de fidélisation et de proximité accrue avec nos clients.

Au regard de l'importance de cette composante « services », le groupe Manitou a créé, début 2014, une division les regroupant dans une même entité « Services & Solutions » propre à développer une offre performante parfaitement en adéquation avec les préoccupations actuelles des clients.



## FOCUS 2014

La création de la nouvelle division Services & Solutions a été annoncée en avril 2014, pour accompagner la nouvelle ambition du groupe.

La mission de la division est d'anticiper et de répondre aux demandes de tous les clients à travers différentes offres de services associées aux ventes des machines. Ces offres mettent en valeur le fait que les produits du groupe offrent à nos clients le meilleur compromis entre la performance et le coût total de possession.

En 2014, un département dédié au développement de services a été créé pour encore améliorer la satisfaction des clients à travers une feuille de route prenant en compte aussi bien les services basiques tels que le service après-vente, la formation, les pièces de rechange, que les offres plus « packagées » telles que la télématique, le « usage based billing\* », le full service, ou le financement des ventes.

En 2015, plusieurs projets ont été lancés, notamment des actions pour :

- optimiser le TCO\*\* de nos machines et développer les offres de full service,
- améliorer notre offre digitale (e-commerce, accès aux documentations techniques et ticketing, taux de service et performance logistique pièces de rechange).

\* Facturation basée sur le temps d'utilisation de la machine.

\*\* Total Cost of Ownership : coût total de possession.

# MARCHÉS D'APPLICATIONS



## AGRICULTURE

ACCOMPAGNER  
LE TRAVAIL  
DES HOMMES  
SUR TOUS  
LES TERRAINS

En définissant son offre sur la mise à disposition de solutions directement liées à des besoins utilisateurs, le groupe Manitou a développé une gamme de produits répondant parfaitement aux exigences de marchés aussi divers que l'agriculture, la construction ou de multiples industries.

Au-delà des machines, l'offre Manitou sur ces différents segments repose également sur une très large gamme d'accessoires, qui augmentent la polyvalence de la machine et accroissent sa valeur pour l'utilisateur.





CONSTRUCTION

CONSTRUIRE  
LE MONDE  
D'AUJOURD'HUI  
ET DE DEMAIN



# MARCHÉS D'APPLICATIONS



## INDUSTRIES

À CHAQUE INDUSTRIE  
SA SOLUTION  
DE MANUTENTION



# STRATÉGIE COMMERCIALE

**SATISFAIRE  
LES CLIENTS  
PARTOUT DANS  
LE MONDE,  
TOUT EN CRÉANT  
POUR EUX  
DE LA VALEUR.**



Dans un environnement qui ne cesse d'évoluer et face à des contraintes de marchés à la fois très contrastées et fluctuantes, la capacité du groupe à mettre en place une politique commerciale ambitieuse et agile répond à une double exigence : satisfaire les clients partout dans le monde, tout en créant pour eux de la valeur. Ce positionnement affirmé et différenciant vis-à-vis de nos concurrents est la marque indéniable de notre leadership commercial.

Pour cela, de grands chantiers ont été lancés, tant pour accompagner nos grands comptes et clients loueurs que pour développer et fournir les meilleurs services à l'ensemble de nos clients utilisateurs.

Ces projets sont menés en partenariat avec nos réseaux de concessionnaires, dans tous les pays.

Des efforts particuliers ne cessent d'être déployés, prenant en compte chaque spécificité géographique ou culturelle, mais aussi chaque usage particulier.

Tout au long du cycle de vie du produit, un engagement très fort est pris par le groupe pour apporter du service et de la valeur au client, être à son écoute et l'accompagner au quotidien.

# RÉGIONS DE VENTE

→ AMÉRIQUES

277

millions d'euros → CA 2014



→ APAM\*

136

millions d'euros → CA 2014



\* Asie Pacifique Afrique Moyen-Orient.

→ EUROPE DU NORD

# 464

millions d'euros → CA 2014



→ EUROPE DU SUD

# 369

millions d'euros → CA 2014



**MANITOU**  
GROUP

**DOCUMENT**  
**DE RÉFÉRENCE**  
**2014**



**DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE  
ENREGISTRÉ  
PAR L'AMF**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31.03.15, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le Document de Référence intègre le Rapport Financier Annuel au 31.12.2014.

# SOM MAIRE

<b>1. MANITOU ET LE GROUPE</b> .....	<b>4</b>
1.1 Chiffres Clés	5
1.2 Historique et faits marquants	6
1.3 Principales activités du groupe	7
1.4 Renseignements sur les principales filiales et organigramme détaillé du groupe	11
1.5 Propriétés immobilières, usines et équipements	13
<b>2. RAPPORT DE GESTION 2014</b> .....	<b>14</b>
2.1 Rapport d'activité	15
2.2 Résultat	18
2.3 La Recherche et le Développement	24
2.4 Événements postérieurs à la clôture	25
<b>3. FACTEURS ET GESTION DE RISQUES</b> .....	<b>26</b>
3.1 Risques financiers	27
3.2 Risques opérationnels	31
3.3 Autres risques	34
3.4 La couverture des risques par des assurances	34
<b>4. NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE [RSE]</b> .....	<b>35</b>
4.1 Prendre conscience de nos enjeux et de notre responsabilité	36
4.2 La réponse de Manitou à ces enjeux	38
4.3 Solutions durables	41
4.4 Les femmes et les hommes du groupe Manitou	47
4.5 Partenariats	53
4.6 Note méthodologique : indicateurs extra-financiers	55
<b>5. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b> .....	<b>62</b>
5.1 La Gouvernance en 2014	63
5.2 Les organes de direction	70
5.3 Rémunération des organes d'administration et de direction	70
5.4 Le contrôle des comptes	75
5.5 Autres informations	75
<b>6. MANITOU ET SES ACTIONNAIRES</b> .....	<b>76</b>
6.1 Renseignements à caractère général	77
6.2 Renseignements concernant le capital	78
6.3 Documents accessibles au public	83
6.4 Marché du titre de Manitou	83
<b>7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>85</b>
7.1 Rapport du Président du Conseil en application de l'art L.225-37 du Code de commerce	86
7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	90
<b>8. LES COMPTES</b> .....	<b>91</b>
8.1 Comptes consolidés	92
8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014	128
8.3 Comptes sociaux	129
8.4 Rapports des Commissaires aux comptes 2014	148
<b>9. ANNEXES RÉGLEMENTAIRES</b> .....	<b>150</b>
9.1 Documents accessibles au public	150
9.2 Responsable du document de référence	151
9.3 Table de concordance conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004	152
9.4 Table de concordance du Rapport financier annuel	154



# 1.

## MANITOU ET LE GROUPE

	page
<b>1.1</b> CHIFFRES CLÉS	<b>5</b>
<b>1.2</b> HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS	<b>6</b>
<b>1.3</b> PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE	<b>7</b>
<b>1.4</b> RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ DU GROUPE	<b>11</b>
<b>1.5</b> PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	<b>13</b>



# 1.1 CHIFFRES CLÉS

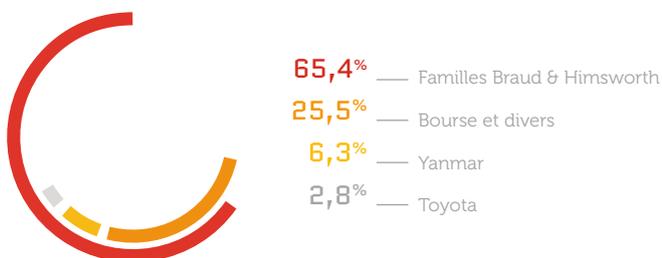
## ■ PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS\*

<i>en millions d'euros (sauf effectifs et dividendes)</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Chiffre d'affaires	1 176	1 246
Résultat opérationnel courant	21	48
Résultat opérationnel	16	46
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	18	48
Résultat net – Part du groupe	1	30
Capitaux propres	413	455
Total de bilan	833	923
Dividende au titre de l'année N versé (ou proposé) en N+1 (en euros)	0	0,35 €
Marge brute d'autofinancement	24	40
Dette nette**	85	97
Effectif total au 31.12	3 242	3 307

\* Chiffres préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes (cf section 8.1.5 Annexes aux comptes consolidés au 31.12.2014)

\*\* La notion de dette nette est définie au paragraphe 2.2.9 du présent document

## ■ RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31.12.2014



Capitalisation boursière au 31.12.2014 : 482 M€

Cours de l'action au 31.12.2014 : 12,20 €

Nombre d'actions : 39 548 949

Indices de référence : CAC MID & SMALL, CAC SMALL, CAC ALL-SHARE, CAC ALL-TRADABLE, CAC INDUSTRIALS, CAC IND. ENGIN., ENTERNEXT PEA PME 150

Éligible au SRD long-seulement (Service à Règlement Différé)

Éligible au PEA

La répartition de l'actionnariat est précisée dans la section 6.2.2 du présent document.

# 1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

## ■ HISTORIQUE

**1945** Création à Ancenis, Loire Atlantique, de la société « Braud Mécanique Générale ».

**1958** Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

**Les années 70** Début de l'internationalisation du groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.  
Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

**Les années 80** Recentrage des activités du groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.  
Implantation du groupe aux USA.

**1981** Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

**1984** Introduction au Second Marché de la société Manitou BF\*.

**1989** Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

**Les années 90** Poursuite de l'internationalisation du groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

**1995** Création à Ancenis d'une JV avec le groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe.  
Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

**Les années 2000** Poursuite de l'internationalisation du groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde.  
Célébration du 200 000<sup>ème</sup> chariot Manitou.

**2004** Signature avec Gehl Company aux États-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de Gehl.

**2008** Lancement d'une offre publique de rachat de Gehl afin de renforcer la présence du groupe en Amérique du Nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires. Gehl devient filiale à 100% de Manitou BF à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.  
Célébration des 50 ans du Manitou.

**2009** Crise économique entraînant une chute de -54% du chiffre d'affaires et le début d'une crise financière. Célébration des 150 ans de la marque Gehl.

**2011** Fusion avec la holding SFERT dans le cadre du réaménagement du contrôle familial. Ouverture de filiales en Lettonie, au Brésil et en Inde.

**2012** Fin du partenariat de distribution pour Toyota en France.  
Lancement d'une gamme propre de chariots industriels hors France.  
Signature d'un partenariat avec Yanmar en Amérique du Nord.

**2013** Annonce de la fin du contrat d'assemblage de mâts pour Toyota France (TIE SA) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.  
Renfort du partenariat avec Yanmar, qui entre au capital de Manitou à hauteur de 6,26%.

## ■ FAITS MARQUANTS 2013 ET 2014

**Juin 13** Signature d'une nouvelle convention de crédit pour 220 M€, financement remplaçant le contrat en cours.

**Janvier 14** Nomination de Michel Denis au poste de Directeur général, en remplacement de Dominique Bamas.

**Mars** Participation au salon Conexpo de Las Vegas, salon de la construction et des mines. Présentation en avant première de la nouvelle gamme MHT 1490, ainsi que des nouvelles mini-chargeuses Gehl.  
La MLT 960, présentée en avant première à Agritechnica, est lancée commercialement sur le sol américain.

**Juin** Participation au salon APEX, salon international de la Nacelle à Amsterdam. Présentation de la nacelle télescopique 260 TJ et des mini-chargeuses à levage radial R Series.

Manitou, à l'occasion du salon international Eurosatory, est récompensé par le trophée de l'export décerné par le GICAT (groupement des industries de défense et sécurité).

**Juillet** Déploiement d'une nouvelle organisation pour le Groupe autour de 2 divisions produits MHA (Material Handling & Access) et CEP (Compact Equipment Products) et une division service S&S (Services & Solutions).

**Août** Arrivée de Guillaume Rabel-Suquet, qui vient compléter l'équipe de direction au poste de Directeur des Ressources Humaines.

**Septembre** Participation au salon Electra Mining en Afrique du Sud. Présentation du plus puissant chariot télescopique au monde (levage de 35 t à 14 mètres).

**Novembre** Manitou, à l'occasion du salon BAUMA China, célèbre ses 10 ans de présence en Chine et son statut de leader en chariots télescopiques en Asie.

**Décembre** Manitou reçoit lors du salon Pollutec, des mains du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, le grand prix du Jury « Entreprises environnement » pour sa démarche REDUCE. Ce prix récompense l'engagement de Manitou dans une démarche RSE au bénéfice de ses clients utilisateurs.

\* La société est appelée indifféremment «Manitou» ou «Manitou BF» dans le présent document.

## 1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Au premier juillet 2014, le groupe s'est réorganisé en 3 divisions, deux divisions produits et une division services :

– **La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) a pour mission le développement et la production de chariots télescopiques, chariots à mât industriels et tout-terrain, chariots embarqués et nacelles élévatrices, de marque Manitou.

– **La division produits CEP** (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

– **La division S&S** (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (offres de financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette nouvelle division a pour objectif d'adapter les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 120 pays.

### ■ DIVISION MHA – MANUTENTION ET NACELLES

La division MHA conçoit, assemble et distribue des chariots télescopiques (fixes, rotatifs, embarqués et de fort tonnage), des chariots à mât (tout terrain, semi-industriels et industriels ainsi qu'embarqués), des nacelles élévatrices de personne et des équipements de magasinage.

#### CHARIOTS TÉLESCOPIQUES FIXES

D'une portée de 6 à 18 mètres avec une capacité de levage pouvant aller jusqu'à 6 tonnes, les chariots télescopiques fixes ont des applications aussi bien dans le domaine de la construction que dans l'agriculture.

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Dans le secteur de la construction, les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de déplacer ou élever efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente. Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Ils sont constitués de chariots télescopiques de 5 à 10 mètres, et peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désileur, manipulation de balles de paille, godet de reprise de vrac, etc.). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1 500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.

Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation et du « JSM », joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.



#### CHARIOTS TÉLESCOPIQUES ROTATIFS

Les chariots rotatifs permettent en toute simplicité, l'élévation de charges ou de personnes sur des hauteurs variant de 14 mètres à 32 mètres avec une capacité de charge jusqu'à 5,5 tonnes, soit le chariot le plus élevé du monde.

La très large gamme d'accessoires disponibles et la rotation à 360° en font les machines les plus polyvalentes, pour tout chantier de construction y compris la réalisation d'ouvrages d'art.



#### CHARIOTS À FORT TONNAGE « PERFORMANCE »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc.

Ces machines équipées d'accessoires comme les pinces à pneus ou les pinces à verins permettent la maintenance d'équipements lourds et volumineux.

Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de plus de 35 tonnes jusqu'à 14 mètres de hauteur.



## NACELLES ÉLEVATRICES DE PERSONNES

Les nacelles conçues et commercialisées par le groupe sont à bras articulé, à bras télescopique ou à mât vertical. Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées « bienergy » équipées d'un moteur thermique et d'un moteur électrique permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont majoritairement commercialisées à travers des sociétés de location indépendantes régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.



Nacelle thermique tout terrain



Nacelle électrique

## CHARIOTS À MÂT TOUT TERRAIN

Les chariots à mât tout terrain sont le produit idéal pour les applications en extérieur où stabilité et maniabilité sont indispensables. D'une capacité de 2.6 à 7 tonnes, ils sont conçus pour travailler sur tous les terrains.

Ces chariots tout terrain permettent de transporter des charges lourdes, longues ou volumineuses partout. Robustes et simples d'utilisation, ils sont à l'aise sur les terrains les plus accidentés.



## CHARIOTS À MAT INDUSTRIELS ET SEMI INDUSTRIELS

Manitou conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- chariots à mât semi industriels pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés, etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,
- chariots industriels thermiques, conçus par Manitou et produits par un partenaire industriel, capables d'évoluer sur sol entièrement stabilisé, en extérieur,
- chariots industriels électriques acquis auprès d'un partenaire, pour des utilisations en intérieur.



## CHARIOTS EMBARQUÉS

Les chariots « Manitransit » sont des chariots compacts, à flèche télescopique ou à mât, destinés à répondre au besoin de manutention des transporteurs.

Plus besoin d'attendre qu'un chariot se libère pour décharger la marchandise, le chariot directement embarqué sur le camion permet une autonomie totale et assure une prestation de manutention complète.



Chariot embarqué télescopique



Chariot embarqué à mât

## MATÉRIELS DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage, distribués sous les marques Loc et Manitou sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques.



## ■ DIVISION CEP – ÉQUIPEMENTS COMPACTS

La division Compact Equipment Products conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CEP est commercialisé sous les marques Gehl et Mustang.

### MINICHARGEURS À ROUES OU « SKIDSTEERS »

Les minichargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes, acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des minichargeurs sont principalement la construction et l'agriculture et marginalement les applications industrielles.



### MINICHARGEURS À CHENILLES OU « TRACK LOADERS »

La division développe depuis 2011 une gamme de minichargeurs mus par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles. Ce type de matériel est principalement utilisé dans la construction et l'agriculture.



### CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment Products est exclusivement composée de matériels simples et robustes adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.



### CHARGEUSES ARTICULÉES

Les chargeuses articulées conçues et assemblées par Manitou Americas sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge dans des espaces exigus. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de faible capacité.



### MINIPELLES

La division distribue une gamme de minipelles acquises auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel, plus tourné vers les applications de travaux publics, est maintenu en complément de gamme dans la division.



## ■ DIVISION S&S – SERVICES ET SOLUTIONS

La division Services & Solutions a pour mission de développer toute une gamme de services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux ou concessionnaires pour faciliter l'acquisition, l'utilisation et l'entretien des machines.

Elle distribue également des pièces de rechange et accessoires pour l'ensemble des marques du groupe auprès de tous les clients.

### PIÈCES DE RECHANGE

La division dispose de 2 plateformes principales de stockage et d'expédition basées aux États-Unis et en France (surface de 16 400 et 30 000 m<sup>2</sup> respectivement), pour assurer l'acheminement des pièces dans les meilleurs délais vers ses clients. Pour les zones les plus éloignées de ces bases, certaines filiales de distribution du groupe sont aussi dotées de plateformes logistiques afin de permettre une plus grande réactivité.



### ACCESSOIRES

Manitou développe une large gamme d'accessoires afin de multiplier les applications possibles pour ses machines.

Ces accessoires traditionnels ou sur mesure permettent de développer la polyvalence de nos machines qui est essentielle pour les clients.



### FINANCEMENT

Manitou propose des solutions de financement des ventes pour accompagner chaque client dans son développement.

Manitou s'est associé avec plusieurs partenaires financiers, pour développer une offre de financements classiques mais aussi une offre de financements locatifs sur mesure assortis éventuellement d'une maintenance associée sur les matériels.



## GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grands comptes, la division Services & Solutions, gère en direct la maintenance de flottes de chariots industriels et autres machines qui lui sont propres (contrat de « full service », location longue ou courte durée). Le groupe Manitou a aussi développé des solutions télématiques de gestion de flotte « easy manager » permettant de suivre les machines à distance.

## EXTENSIONS DE GARANTIES / CONTRATS DE MAINTENANCE

Afin que les clients puissent se concentrer sur leurs activités sans se soucier des coûts de maintenance et réparations inhérents à l'exploitation des produits du groupe, la division Services & Solutions propose des contrats de maintenance et garanties pouvant aller jusqu'à 5 ans selon les produits.



## FORMATION

La division Services & Solutions organise régulièrement des formations pour les concessionnaires, les techniciens des réseaux de distribution et les clients qui le souhaitent dans le but d'assurer un service et une maintenance de qualité homogène partout dans le monde.

Ces formations sont dispensées au sein des entités de production en France ou aux États-Unis mais aussi localement dans certaines filiales dans le but de permettre à nos réseaux d'être formés rapidement aux évolutions de nos matériels.

## MATÉRIELS D'OCCASIONS

Le groupe Manitou à travers la division Services & Solutions propose également des matériels d'occasion destinés aux concessionnaires ou clients. La division dispose à cet effet d'une plateforme spécifique de reconditionnement et de vente en France pour alimenter les réseaux du groupe.

# 1.4 RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ DU GROUPE

## ■ PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

### Manitou Americas

One Gehl Way

West Bend Wisconsin 53095 – Etats-Unis

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour les Etats-Unis et de la gamme Compact Equipment Products dans les pays non couverts par des filiales commerciales du groupe.

Conception et assemblage de matériels compacts. La société, dont le siège social est à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de trois établissements de production localisés à Yankton et Madison dans le South-Dakota et à Waco au Texas, ainsi que d'une plateforme de distribution de pièces de rechange à Belvidere dans l'Illinois.

<i>en normes IFRS</i>	2014	2014	2013	2013
Chiffre d'affaires	450,1 M\$	338,8 M€	361,5 M\$	272,2 M€
Résultat net	18,4 M\$	13,9 M€	14,0 M\$	10,5 M€
Effectifs fin de période		833		710

### Manitou Italia

Via Emilia – Cavazzona

41013 Castelfranco – Italie

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du groupe sur le territoire italien.

<i>en normes IFRS</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires	186,6 M€	183,2 M€
Résultat net	9,9 M€	8,9 M€
Effectifs fin de période	256	253

### Manitou UK Ltd

Ebblake Industrial Estate

Verwood - Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni

Filiale à 99,4% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande

<i>en normes IFRS</i>	2014	2014	2013	2013
Chiffre d'affaires	109,9 M£	136,3 M€	75,2 M£	88,6 M€
Résultat net	1,6 M£	2,0 M€	0,8 M£	0,9 M€
Effectifs fin de période		40		41

**Manitou Deutschland GmbH**

Diesel Strasse 34  
61239 Ober Mörlen – Allemagne

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse.

<i>en normes IFRS</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Chiffre d'affaires	84,1 M€	84,6 M€
Résultat net	1,3 M€	1,4 M€
Effectifs fin de période	23	26

**Manitou Benelux SA**

Chaussée de Wavre - Zoning Industriel  
1360 Perwez – Belgique

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

<i>en normes IFRS</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Chiffre d'affaires	81,4 M€	69,2 M€
Résultat net	1,3 M€	1,2 M€
Effectifs fin de période	19	19

**■ ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31.12.2014**

L'organigramme détaillé du groupe se trouve dans la note 2 « Périmètre du groupe Manitou au 31 décembre 2014 » du chapitre 8.1.5 Annexes aux comptes consolidés au 31.12.2014.

# 1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

## ■ IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXISTANTES

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m <sup>2</sup>	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	82 000	Siège du groupe et des divisions MHA et S&S, centre de recherche et d'assemblage de chariots télescopiques fixes.
	Ancenis, 44	30 000	Centre Logistique de Pièces de Rechange.
	Candé, 49	9 500	Centre de recherche et de production de nacelles.
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts.
	Beaupréau, 49	8 000	Centre de recherche et d'assemblage des chariots à mât, chariots embarqués et matériel de magasinage.
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage.
États-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment Products.
	Madison, SD	24 000	Centre de production des minichargeurs.
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment Products.
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots à mâts et de chariots embarqués.
Singapour	Singapour	3 900	Bureaux, atelier de préparation et stockage des pièces de rechange.

## ■ PRINCIPAUX BÂTIMENTS EN LOCATION

Pays	Localité	Surface approximative en m <sup>2</sup>	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	1 050	Bâtiment administratif
États-Unis	Belvidere, IL	16 400	Centre de pièces de rechange



# 2.

## RAPPORT DE GESTION 2014

	page
<b>2.1</b> RAPPORT D'ACTIVITÉ	<b>15</b>
<b>2.2</b> RÉSULTATS	<b>18</b>
<b>2.3</b> LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT	<b>24</b>
<b>2.4</b> ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	<b>25</b>



Suite à la nomination de Michel Denis, au poste de Directeur général, la société a adopté une nouvelle feuille de route et une nouvelle organisation axée sur 2 divisions produits MHA (Material Handling & Access) et CEP (Compact Equipment Products) et une division services S&S (Services & Solutions).

Dans ce contexte de profonde mutation interne et un environnement économique incertain et contrasté, le chiffre d'affaires 2014 du groupe ressort à 1 246 M€ en amélioration de +6% par rapport à l'exercice précédent.

La division MHA (matériels de manutention et nacelles) voit son chiffre d'affaires progresser de + 4% pour atteindre 800 M€, tiré par le dynamisme des marchés nord européens dans le secteur de la construction et les investissements des sociétés de location.

La division CEP (matériels compacts) affiche une croissance de son chiffre d'affaires de +17%, soit 240 M€ pour l'année 2014. Le lancement de nouveaux produits bien accueillis par le marché et la forte demande du marché américain sont les raisons principales du développement des ventes.

La division S&S (Services & Solutions) avec un chiffre d'affaires de 207 M€ enregistre une progression de +3% par rapport à 2013. Cette division dont la création marque la volonté du groupe d'orienter davantage son activité vers un service complet au client est pleinement opérationnelle depuis le quatrième trimestre 2014.

La croissance du chiffre d'affaires du groupe allée aux efforts pour améliorer la productivité sur les achats et approvisionnements, et abaisser les charges fixes de l'entreprise se traduisent par une amélioration du résultat opérationnel courant du groupe à 3.9% soit 48,1 M€ par rapport à 21,2 M€ soit 1.8% en 2013.

Le groupe enregistre des charges non récurrentes correspondant à la réorganisation de ses divisions opérationnelles (-2,8 M€), ainsi qu'un produit exceptionnel sur la cession d'une activité d'asphalteuses par la division Compact Equipment Products (+0,5 M€).

Les charges d'impôts sur l'exercice intègrent l'activation de pertes reportables liées aux exercices antérieurs sur la société mère, compte tenu de l'amélioration de la performance financière sur 2014, soit 11,6 M€ d'impôt différé actif au bilan au 31.12.2014 contre 8,2 M€ au 31.12.2013.

Le résultat net part du groupe est arrêté à 30,5 M€ pour 0,7 M€ en 2013.

La situation bilancielle du groupe reste stable avec des capitaux propres qui représentent 49% du total du bilan, une dette nette de 97 M€ et un ratio de gearing\* qui s'améliore à 21%.

\* Gearing : terme défini au paragraphe 2.2.9 du présent document..

## 2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ

### 2.1.1 PERFORMANCE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires 2014 ressort en progression de +6%, dans un marché très contrasté marqué d'un côté par un recul notable des ventes de matériels agricoles, un secteur minier morose et une crise politique et monétaire en Russie qui ont impacté négativement la performance commerciale du Groupe et de l'autre par des relais de croissance très dynamiques, notamment les marchés américains et anglais, mais aussi le renouvellement des parcs des sociétés de locations nationales et régionales.

A noter que le chiffre d'affaires du groupe est impacté négativement par l'arrêt de la distribution des chariots Toyota sur la France, le groupe ayant facturé le solde de son carnet de commande en 2013, soit 9 m€.

#### ■ 2.1.1.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le groupe est organisé en 3 divisions produits et services qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.

Le groupe est propriétaire des marques Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

#### ■ ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

Chiffre d'affaires 2013					Chiffre d'affaires 2014					
Europe du Sud	Europe du Nord	Americas	APAM *	Total	en M€ et % du total	Europe du Sud	Europe du Nord	Americas	APAM *	Total
307,1	319,9	51,8	92,3	<b>771,1</b>	MHA	284,1	374,0	51,0	90,7	<b>799,8</b>
26%	27%	4%	8%	66%		23%	30%	4%	7%	64%
6,7	27,1	155,5	16,2	<b>205,5</b>	CEP	7,1	27,0	184,9	20,9	<b>239,9</b>
1%	2%	13%	1%	17%		1%	2%	15%	2%	19%
79,0	56,6	40,1	24,1	<b>199,8</b>	S&S	77,4	63,2	41,5	24,7	<b>206,8</b>
7%	5%	3%	2%	17%		6%	5%	3%	2%	17%
<b>392,9</b>	<b>403,5</b>	<b>247,4</b>	<b>132,6</b>	<b>1 176,4</b>	<b>Total</b>	<b>368,6</b>	<b>464,2</b>	<b>277,4</b>	<b>136,3</b>	<b>1 246,5</b>
33%	34%	21%	11%	100%		30%	37%	22%	11%	100%

\* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen Orient

## ■ ÉVOLUTION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

CA en M€				Évolution hors change & Toyota	
% vs CA'13	CA 2013	Impact change	Impact Toyota		CA 2014
MHA	771	-1 0%	-9 -1%	39 +5%	<b>800</b> +4%
CEP	205	-1 0%		35 +17%	<b>240</b> +17%
S&S	200	-2 -1%		9 +4%	<b>207</b> +3%
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>-4</b> 0%	<b>-9</b> -1%	<b>83</b> +7%	<b>1 246</b> +6%

## ■ ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION

### ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION MANUTENTION ET NACELLES (MHA)

La division MHA (Material Handling and Access), commercialise sous la marque Manitou, des matériels de manutention et d'élévation de personnes dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, dans des secteurs industriels tels les mines, l'environnement, ou encore auprès de clients institutionnels, des armées, etc.

La division MHA enregistre pour 2014 une progression de ses ventes de +4% par rapport à 2013. La division représente en 2014, 64% du chiffre d'affaires du groupe contre 66% en 2013.

#### L'activité de la division MHA en Europe du Sud

En Europe du Sud (284,1 M€, -7%), le chiffre d'affaires est en recul de -23 M€, impacté par l'arrêt des contrats Toyota (contrat de distribution de chariots industriels en France pour lequel la facturation a cessé début 2013 (-9 M€) et contrat de sous-traitance pour la fabrication de mâts avec l'arrêt d'une première gamme de production en juillet 2013 (-3 M€) et l'arrêt définitif de la fabrication fin 2014).

Ce recul s'explique également par la faiblesse des ventes de matériels agricoles sur les deux principaux marchés de la zone : France et Italie.

Les ventes ont en revanche progressé en Espagne et au Portugal, ces marchés restant globalement très faibles en volume pour le groupe.

#### L'activité de la division MHA en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires (374,0 M€) est en forte augmentation +17% sur l'exercice. Cette progression (+54,1 M€) est en premier lieu le fruit d'une reprise très soutenue du marché anglais, notamment sur le secteur de la construction où les ventes ont été multipliées par deux.

Les marchés du Benelux et de la Scandinavie, avec des niveaux de croissance à deux chiffres, enregistrent de belles évolutions sur tous les secteurs à l'exception du matériel agricole en fort retrait.

Seule la Russie apparaît en fort recul, compte tenu de la crise politique avec l'Ukraine et d'une instabilité économique marquée par la forte dévaluation de la monnaie.

#### L'activité de la division MHA sur le continent américain

Le chiffre d'affaires de la division (51 M€) reste relativement stable avec une dynamique géographique contrastée.

La division tire profit du fort développement du marché nord américain pour développer ses parts de marché et fournir de grands loueurs nationaux.

L'Activité en Amérique du Sud est quant à elle en retrait, pénalisée par la situation de l'Argentine, pays sur lequel les assureurs crédit se sont désengagés.

### L'activité de la division MHA sur la région APAM

Le chiffre d'affaires sur la zone (90,7 M€) est en léger repli.

Cette région de ventes englobe des pays où l'utilisation de matériels de manutention est conventionnelle et des pays émergents sur lequel l'utilisation de machines se développe progressivement.

La zone fait face à un ralentissement du secteur minier en Australie et Afrique du Sud, marchés matures, tandis que les ventes en Inde croissent au travers de contrats avec des grands comptes.

Manitou Middle East, filiale basée à Dubai créée en 2014, a également permis une meilleure présence sur le terrain auprès des clients du groupe qui se traduit par une croissance d'activité à deux chiffres.

### ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS (CEP)

La division Compact Equipment Products commercialise sous les marques Gehl et Mustang des matériels compacts dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et dans une moindre mesure de l'industrie.

La division qui réalise 77% de son chiffre d'affaires sur le continent américain a su développer ses ventes sur l'ensemble de ses gammes. Elle a su pleinement profiter de la croissance du marché américain ainsi que de nombreux nouveaux produits qu'elle a lancés en 2014.

Le chiffre d'affaires de la division, 239,9 M€ en progression de 17%, représente 19% du chiffre d'affaires du groupe.

#### L'activité de la division CEP sur le continent américain

Le chiffre d'affaires de 184,9 M€ enregistre une croissance de 19%. La demande du marché américain, malgré un premier trimestre perturbé par des conditions climatiques difficiles, est restée très forte, permettant une croissance homogène sur l'ensemble de la gamme de produits CEP.

Les ventes de chariots télescopiques déjà élevées en 2013, ont continué à progresser, la demande des sociétés de locations restant bien orientée.

Les ventes de minichargeurs, pénalisées en 2013 par un renchérissement des machines lié à des évolutions de moteurs intervenues avant nos principaux concurrents, ont fortement progressé.

#### L'activité de la division CEP en Europe du Sud

La division a réalisé un chiffre d'affaires de 7,1 M€ en croissance de 6% par rapport à 2013. Le marché italien, premier marché européen du minichargeur, reste morose.

La progression du chiffre d'affaires est réalisée principalement en France avec les minichargeurs.

Les ventes de chargeuses articulées, produits fortement concurrencés, restent stables.

#### L'activité de la division CEP en Europe du Nord

La division fait état d'un chiffre d'affaires de 27,0 M€ en 2014, stable par rapport à 2013.

Elle est pénalisée par la crise russe. Les ventes de skidsteers sont en effet en recul de 50% vers la Russie, 1<sup>er</sup> marché CEP en Europe.

La bonne progression des ventes de chargeuses articulées vers l'Allemagne et le Benelux a permis de maintenir le niveau de facturation sur cette zone.

#### L'activité de la division CEP sur la région APAM

Le chiffre d'affaires (20,9 M€) progresse de 29%, impacté par une vente grands comptes de matériels télescopiques CEP au Moyen Orient.

Les ventes de minichargeurs ont par ailleurs progressé dans les Emirats, en Afrique centrale et en Inde.

**ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION SERVICES ET SOLUTIONS (S&S)**

La division Services & Solutions assure la commercialisation de l'ensemble des pièces détachées et accessoires du groupe pour l'ensemble des produits. Elle développe une gamme de services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux ou concessionnaires pour faciliter l'acquisition, l'utilisation et l'entretien des machines.

En 2014, le chiffre d'affaires de la division représente 206,8 M€, soit 17% des ventes du groupe.

**L'activité de la division S&S en Europe du Sud**

Premier marché de la division, l'Europe du Sud représente 37% du chiffre d'affaires de la division S&S.

En 2014, les ventes ont reculé de -2% en comparaison avec 2013. Ce retrait est en partie dû à la cession en 2013 d'un stock de pièces de rechange Toyota à Toyota France, la gestion des pièces de rechange ayant été interrompue en même temps que la distribution par la division MHA, des chariots industriels Toyota en France.

D'autre part, la division assure la gestion d'une flotte locative pour le compte du client PSA. La facturation de cette activité se trouve impactée par l'arrêt de la fabrication de véhicules sur le site d'Aulnay.

**L'activité de la division S&S en Europe du Nord**

L'activité en Europe du Nord progresse de 12 % à 63,2 M€, soit 31% du chiffre d'affaires de la division.

La croissance est réalisée principalement au Royaume-Uni et en Europe centrale.

**L'activité de la division S&S sur le continent américain**

L'activité progresse de 3,5 % à 41,5 M€, soit 20% du chiffre d'affaires de la division, croissance majoritairement réalisée aux États-Unis.

**L'activité de la division CE sur la région APAM**

L'activité en Asie, Afrique, Moyen Orient progresse de 2 % à 24,7 M€, soit 12% du chiffre d'affaires de la division.

Le report des investissements de renouvellement dans le secteur minier, et le renfort des équipes commerciales ont permis de développer les activités de ventes de pièces et de maintenance des matériels.

**2.1.1.2 LE CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION**

La notion de carnet de commandes est définie au paragraphe 2.2.9 de ce document.

De par son activité de service et un objectif de livraison à horizon très court sur les pièces et accessoires, le carnet de commandes de la division S&S n'est pas un indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'activité futur. Seuls les carnets des divisions produits permettent d'apprécier les tendances sur nos marchés.

Le carnet de commandes se répartit par division de la façon suivante :

en m€	31.12.2013	30.06.2014	31.12.2014
MHA	228,5	234,4	233,6
CEP	67,7	68,9	78,2
<b>Total groupe</b>	<b>296,2</b>	<b>303,2</b>	<b>311,8</b>

Le niveau du carnet de commandes à fin décembre 2014 est en progression de 5% par rapport à celui de fin décembre 2013. Le carnet de la division Compact Equipment Products intègre de nombreuses commandes loueurs livrables début 2015.

**2.1.2 RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agriculture et des industries.

**DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION** même si le niveau d'activité reste très bas et soumis à une forte concurrence, la croissance très soutenue des seuls marchés américains et anglais permet le développement des ventes sur ce secteur, notamment en chariots télescopiques fixes et rotatifs.

Les ventes de chariots à mât, après une année 2013 marquée par des difficultés de production induisant des décalages de livraison progressent fortement. Le marché des nacelles continue à progresser grâce au développement des sociétés de location, après une année 2013 qui marquait déjà le point haut de nos historiques de facturation sur ce type de matériel.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 dans le marché de la construction représente 41% du chiffre d'affaires contre 37% en 2013.

**DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE**, après avoir connu une stabilité en 2013 et sur le premier semestre 2014, le secteur est entré dans une phase de ralentissement sur le second semestre 2014 (-20%).

Les incertitudes économiques en Europe, premier marché dans le secteur agricole, l'effondrement du prix du lait suite à l'embargo des produits laitiers par la Russie et la baisse des cours céréaliers ont pesé sur les décisions d'investissement de nos clients.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe dans le secteur agricole représente 34% du chiffre d'affaires consolidé en 2014 par rapport à 36% en 2013.

**DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE**, où le groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, les mines, l'industrie du bois, l'industrie pétrolière et gazière, le retraitement de déchets, la transformation des matériaux et la logistique, la croissance est faible. La progression des ventes en chariots industriels Manitou, gamme lancée en 2013 sur la France, est bonne ; le secteur reste pénalisé par la morosité du secteur minier.

Le secteur des industries représente 25% du chiffre d'affaires consolidé en 2014, par rapport à 27% en 2013.

**2.1.3 POSITION CONCURRENTIELLE**

Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles, et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants. Les principaux concurrents opèrent sur leurs secteurs respectifs depuis de nombreuses années.

Pour les divisions MHA et CEP, les principaux concurrents sont les suivants sur les marchés construction et agricole :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
JCB	Grande Bretagne	Non coté
Merlo	Italie	Non coté
JLG (groupe OSHKOSH)	États-Unis	Coté
Genie (groupe Terex)	États-Unis	Coté
Bobcat (groupe Doosan)	Corée du Sud	Coté
Haulotte	France	Coté
Caterpillar	États-Unis	Coté
Ausa	Espagne	Non coté
Dieci	Italie	Non coté
CNH Industrial	États-Unis	Coté
John Deere	États-Unis	Coté
Claas	Allemagne	Non coté

Pour la division MHA, les principaux concurrents sur le marché industriel sont :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Kion	Allemagne	Coté
Jungheinrich	Allemagne	Coté
Nacco	États-Unis	Coté
Toyota	Japon	Coté

## 2.2 RÉSULTATS

### 2.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en M€	2013	2014
Chiffre d'affaires	1 176,4	1 246,5
<b>Marge sur coût des ventes</b>	<b>162,7</b>	<b>186,8</b>
% du C.A.	13,8%	15,0%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>21,2</b>	<b>48,2</b>
% du C.A.	1,8%	3,9%
Restructuration & Dépréciation des actifs	-4,7	-2,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>16,4</b>	<b>45,9</b>
% du C.A.	1,4%	3,7%
<b>Résultat opérationnel après quote part de résultat net des sociétés MEE</b>	<b>18,0</b>	<b>47,5</b>
Résultat financier	-9,9	-7,5
Impôts	-7,4	-9,5
<b>Résultat net – Part du groupe</b>	<b>0,7</b>	<b>30,5</b>

Si le groupe bénéficie de la croissance sur le marché nord américain et nord européen, l'amélioration de la marge sur coût des ventes liée à l'augmentation d'activité (effet volume) ne représente que 0,5% sur une amélioration globale de 1,2%.

La progression de la marge sur coût des ventes tient aussi à la capacité de facturer aux clients finaux le renchérissement des machines suite aux changements de moteurs nouvelle génération, aux économies d'achat et productivités techniques réalisés sur l'exercice, qui représentent 0,8 point d'amélioration.

La marge sur coût des ventes ressort ainsi à 186,8 M€ soit une variation favorable de +24,1 M€

Le groupe a poursuivi un plan de développement ambitieux, alliant le passage des modèles actuels sur de nouvelles motorisations moins polluantes au renforcement de l'offre commerciale avec de nouveaux modèles. Les

capitalisations des coûts de R&D sont en progression de +1,2 M€ à mettre en lien avec le recul de 1,4 M€ de la charge nette de recherche et développement inscrite au compte de résultat par rapport à 2013.

La société a d'autre part déployé des efforts pour réduire ses frais fixes de fonctionnement afin d'abaisser son point mort.

A noter une reprise de provision sur les créances douteuses, compte tenu d'une sinistralité moins importante (1,2 M€).

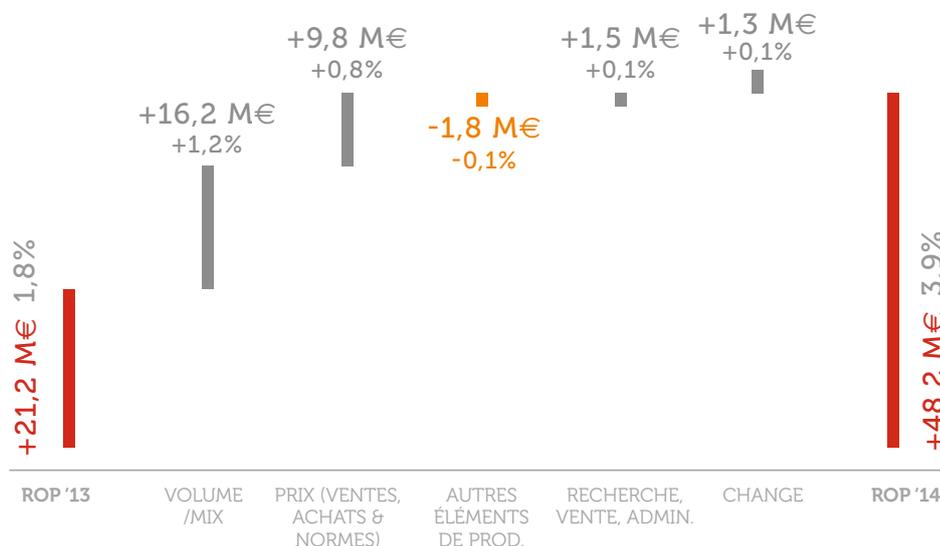
L'ensemble de ces actions se traduit par un résultat opérationnel courant à 48,2 M€ soit 3,9% en amélioration de +27 M€ par rapport à 2013 (21,2 M€ soit 1,8%).

La réorganisation amorcée en 2013 s'est poursuivie en 2014 avec le déploiement d'une nouvelle organisation ayant entraîné des charges associées non récurrentes pour 2,3 M€.

Les charges financières de la période ressortent en amélioration, en raison d'un effet de base de comparaison, l'année 2013 ayant été impactée par une perte sur cession d'actifs financiers.

Retraitées de cet effet, les charges financières sont en légère progression compte tenu de l'impact des devises. Le résultat net du groupe est arrêté à 30,5 M€, comparé à un résultat de 0,7 M€ sur l'exercice précédent.

## ■ ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE ENTRE 2013 ET 2014



## 2.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT PAR DIVISION

en M€	MHA	CEP	S&S	2013	MHA	CEP	S&S	2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>771,2</b>	<b>205,5</b>	<b>199,8</b>	<b>1 176,4</b>	<b>799,8</b>	<b>239,9</b>	<b>206,8</b>	<b>1 246,5</b>
Marge sur coût des ventes	88,2	35,5	39,1	162,8	98,8	42,6	45,4	186,8
% CA	11,4%	17,3%	19,6%	13,8%	12,4%	17,7%	21,9%	15,0%
<b>Résultat op. courant</b>	<b>5,5</b>	<b>11,9</b>	<b>3,9</b>	<b>21,2</b>	<b>20,3</b>	<b>16,8</b>	<b>11,0</b>	<b>48,2</b>
% CA	0,7%	5,8%	2,0%	1,8%	2,5%	7,0%	5,3%	3,9%
Restructuration & impairment	-3,6	-0,6	-0,6	-4,7	-2,3	0,2	-0,2	-2,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1,9</b>	<b>11,3</b>	<b>3,3</b>	<b>16,4</b>	<b>18,1</b>	<b>17,0</b>	<b>10,8</b>	<b>45,9</b>
% CA	0,2%	5,5%	1,6%	1,4%	2,3%	7,1%	5,2%	3,7%
<b>Résultat opérationnel après quote part MEE</b>	<b>1,7</b>	<b>11,3</b>	<b>5,1</b>	<b>18,0</b>	<b>17,6</b>	<b>17,0</b>	<b>12,9</b>	<b>47,5</b>

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION MHA (MATERIAL HANDLING & ACCESS)

Le chiffre d'affaires de la division MHA est en progression sur l'exercice 2014 de +4%, malgré l'impact négatif lié à l'arrêt des contrats Toyota.

La division bénéficie de l'appréciation de la livre sterling qui a permis de reconstituer les marges sur nos modèles au Royaume-Uni, après avoir longtemps souffert de la parité euros/livres sur un marché où la concurrence est locale.

La marge sur coût des ventes bénéficie de la mise en place de productivités techniques et de gains sur les achats et ressort en amélioration de 1% à 10,6 M€.

Les charges de recherche & développement avant capitalisation restent stables à 20 M€, avec toutefois une capitalisation en progression de 0,8 M€.

Les dépenses commerciales et marketing sont en retrait, malgré le déploiement de nouvelles forces commerciales dans les pays émergents où le groupe a ouvert des filiales (Brésil, Moyen Orient). Le nombre de salons commerciaux et événements sur l'exercice a été en effet moins important.

La division a par ailleurs contribué largement au plan de réduction des frais fixes du groupe.

Le résultat opérationnel courant ressort à 20,3 M€ soit près de quatre fois le résultat opérationnel 2013 pour une croissance de 4% du chiffre d'affaires.

La division, sur l'exercice, supporte une quote-part des charges non-récurrentes liées aux coûts de restructuration du groupe et des divisions, qui impacte financièrement l'ensemble des périmètres.

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION CEP (COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS)

La division Compact Equipment Products, fait état d'une évolution nette de son chiffre d'affaires de +34,4 M€, tiré par un marché nord américain dynamique et la mise en place d'un programme de financement des ventes mieux adapté.

La marge sur coût des ventes progresse ainsi de +0,4% à 17,7%, malgré les perturbations climatiques de début d'année et la nécessaire adaptation des outils de production pour faire face à la demande.

Compte tenu de la situation de plein emploi dans les zones de production CEP, la division subit également la pression salariale du marché.

La division CEP a renforcé sa structure commerciale et ses charges de marketing, avec la participation en début d'année au salon Conexpo de Las Vegas, l'organisation d'événements pour animer son réseau et une présence accrue sur le terrain.

Le résultat opérationnel courant de la division est arrêté à 16,8 M€ (7,0%) contre 11,9 M€ (5,8%) en 2013.

Des charges non récurrentes sont supportées par la division CEP, correspondant à la réorganisation du groupe. Un produit exceptionnel est également comptabilisé pour 0,5 M€ pour une plus value de cession sur une activité d'asphalteuses, qui ne correspondait pas au « core business » de la division.

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION S&S (SERVICES & SOLUTIONS)

La division Services & Solutions connaît une croissance modérée mais régulière, l'activité étant beaucoup moins cyclique que sur les divisions produits, du fait de la récurrence des ventes de pièces et accessoires. Par ailleurs les initiatives prises depuis 2014 pour développer un panel complet d'activité ne se traduiront dans le chiffre d'affaires qu'à compter de 2015.

La marge sur coût des ventes progresse en revanche nettement à 21,9% soit +2,3 % par rapport à 2013 en raison d'une part d'un repositionnement des prix au travers d'une politique de remise plus restrictive et d'autre part de gains de productivité sur les achats et les transports.

La politique de réduction des frais fixes contribue à l'amélioration du résultat opérationnel à hauteur de 0,9 M€. Le résultat opérationnel courant ressort à 11,0 M€ soit 5,3% à contre 2,0% pour l'exercice 2013.

La division supporte 0,2 M€ de charges non récurrentes de réorganisation du groupe, à l'instar des divisions produits.

L'objectif moyen terme de la division est de faciliter la relation client fournisseur au travers de la mise en place de solutions services innovantes correspondant aux attentes locales de nos clients partout dans le monde mais aussi d'avoir un taux de service « best in class » sur toutes les demandes après-ventes reçues.

## 2.2.3 STRUCTURE FINANCIÈRE

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors créances de financement des ventes (BFR) de 421 M€ augmente significativement de 74 M€ (+21%) du fait d'un niveau de stock élevé par rapport à l'exercice précédent (+ 82 M€).

Les stocks de composants intègrent une quantité importante de moteurs Euro IIIA et Euro IIIB destinés à l'assemblage de machines conformes à ces normes jusqu'à l'arrivée de machines respectivement Euro IIIB et Euro IV qui continueront à être introduites progressivement. Ces stocks permettent de sécuriser la phase de transition normative.

Le niveau des stocks de produits finis est lui aussi en expansion (+31 M€), du fait de la croissance du chiffre d'affaires mais aussi d'une anticipation de la fabrication des machines destinées aux sociétés de location sur le second semestre 2014 afin de mieux équilibrer les cadences de production sur le premier semestre 2015.

Les capitaux propres s'élèvent à 455 M€ contre 413 M€ au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2014, ils représentent 49% du total du bilan contre 50% en 2013.

La dette nette du groupe progresse légèrement à 97 M€ contre 85 M€, cette meilleure performance économique étant compensée par des sorties de trésorerie pour constitution des stocks et un niveau d'investissement en légère croissance. Le niveau de gearing\* reste stable à 21%.

## 2.2.4 INVESTISSEMENTS

Le groupe a réalisé des investissements en 2014 à hauteur de 29,2 M€ contre 27,1 M€ en 2013. Les investissements incorporels sont en augmentation de 4,3 M€ à 5,6 M€, sous l'effet d'un accroissement des projets de développement entrant dans le champ d'application de la norme IAS 38, projets venant enrichir la gamme existante.

Les investissements corporels 2014, soit 23,6 M€, ont porté principalement sur un accroissement des flottes locatives pour des activités de « full service » auprès de clients grands comptes en France (2,9 M€) ainsi que sur des activités de location simple (3,3 M€ dont 2,0 M€ à Singapour).

Les aménagements en constructions & terrains (2,5 M€) portent sur des extensions de bâtiments et parkings réalisées principalement en France pour limiter les frais de stockage externes et locations de bureaux, ainsi que sur l'entretien des bâtiments existants.

Le groupe a par ailleurs investi dans le renouvellement de ses moyens de production pour 10,0 M€ (atelier de mécano-soudure et robots) et dans des outillages et petits matériels pour 4,8 M€.

\* terme défini au paragraphe 2.2.9 du présent document.

## ■ SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

en milliers d'€

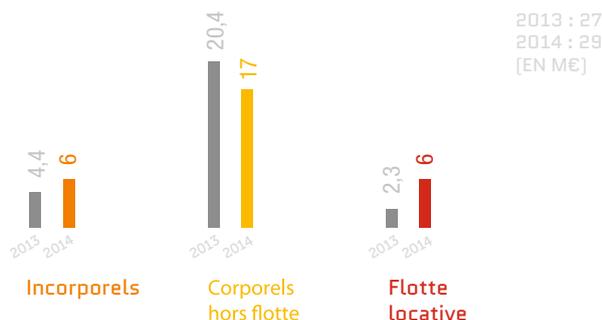
	31.12.2013	31.12.2014
Frais de développement	2 590	3 654
Autres immobilisations incorporelles	1 764	1 992
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>4 355</b>	<b>5 645</b>
Terrains	87	1 190
Constructions	9 388	1 381
Installations techniques, matériel et outillages	5 299	4 806
Flotte locative	2 338	6 211
Autres immobilisations corporelles hors flotte	2 291	4 759
Immob. corporelles en cours	2 964	5 233
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>22 700</b>	<b>23 579</b>

## ■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

A la date de dépôt du document de référence, il n'existe pas de projet unitairement significatif engagé (c'est-à-dire supérieur à 3 M€).

## ■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS À RÉALISER

Les principaux investissements à venir portent sur la poursuite de la modernisation d'installations industrielles, l'extension ou l'acquisition de bâtiments, le renouvellement de flottes locatives et la modernisation de systèmes d'information. Il n'existe, à la date de dépôt du document de référence, aucun projet d'investissement individuellement significatif.



## 2.2.5 FLUX DE TRÉSORERIE

La marge brute d'autofinancement s'améliore largement à 40,4 M€ contre 23,6 M€ résultat de l'amélioration notable de la rentabilité du groupe.

Le besoin en fonds de roulement croît fortement (-38,8 M€), pénalisé par l'augmentation importante des stocks de composants (activité & stockage de moteurs Euro IIIA et Euro IIIB) et des stocks de produits finis (anticipation des commandes des sociétés de location).

En résulte une trésorerie d'exploitation proche de l'équilibre à 1,6 M€.

Les flux d'investissements restent contenus à -14,4 M€ et le groupe n'a pas procédé à la distribution de dividendes sur 2014 au titre de l'année 2013. Sur l'exercice, la trésorerie diminue de 9,7 M€.

## 2.2.6 LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF

### ■ DONNÉES EN NORMES LOCALES

Le chiffre d'affaires de Manitou BF progresse de 7% à 881 M€ contre 825 M€ en 2013. Le résultat d'exploitation bénéficie fortement de cet effet volume, qui permet d'absorber les charges relatives à la production des machines en France, pour atteindre 1,7 M€ contre -24,8 M€ en 2013.

La société a par ailleurs travaillé à un rééquilibrage de ses frais de fonctionnement, réduisant de manière importante le recours à des prestataires extérieurs et autres charges externes.

Le résultat financier tire profit de l'évolution favorable des devises, qui impactent

la valorisation des titres détenus dans les filiales (+29,7 M€), notamment la société Manitou Americas. Il est arrêté à 41,6 M€ contre 12,5 M€.

Le résultat net sur l'exercice ressort à 44,8 M€ contre -14,3 M€ en 2013.

Le résultat dégagé sur l'exercice permet une revalorisation des capitaux propres à 451 M€ contre 412 M€ en 2013, la société n'ayant par ailleurs pas procédé à la distribution de dividende en 2014.

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2014 représente 52% du total actif. La dette nette s'élève à 164 M€ au 31 décembre 2014, soit +8 M€, impactée par une hausse des stocks et en-cours de 36,5 M€.

## ■ LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

La croissance de Manitou BF, à l'instar du groupe est tirée par les ventes de chariots télescopiques et nacelles à destination du secteur de la construction et des sociétés de location.

Le chiffre d'affaires est aussi impacté par une amélioration sensible des ventes de chariots à mât tout terrain, après une année 2013 perturbée par des problématiques opérationnelles sur cette activité et qui se sont résolues dès le premier trimestre.

Ainsi le chiffre d'affaires de la société progresse de 8% pour les ventes de matériels de la division MHA (Material Handling & Access) et de 4% pour les ventes de la division S&S (Services & solutions). Les ventes de la division CEP en augmentation de 47%, restent faibles à l'échelle du chiffre d'affaires de la société Manitou BF.

La croissance du chiffre d'affaires est réalisée majoritairement dans la zone Europe du Nord soit +16% et la zone APAM soit +12 % tandis qu'elle est en retrait de -3% sur les zones Europe du Sud et Amérique.

## ■ LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

La marge brute évolue peu par rapport à 2013, stabilisée à 27,2% soit 240 M€. Les charges d'exploitation diminuent fortement, les autres achats et charges externes sont en recul de -14,5 M€.

Le résultat d'exploitation est arrêté à 1,7 M€, par rapport à -24,8 M€ en 2013.

Le résultat financier de 41,6 M€ inclut une reprise de provision de +29,7 M€ sur la valeur des titres détenus des filiales du groupe, dont +27,3 M€ sur la seule société Manitou Americas compte tenu du renchérissement de la devise américaine et de la bonne performance économique de la société.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de +2,8 M€, le résultat net est arrêté à 44,8 M€ par rapport à -14,3 M€ en 2013.

## ■ DONNÉES EN NORMES IFRS

Les agrégats principaux de Manitou BF en normes IFRS sont un chiffre d'affaires de 902,9 M€, un résultat opérationnel courant de 36,9 M€ et un résultat net de 20,2 M€.

## 2.2.7 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

### ■ MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou en France.

En 2014, l'entité a réalisé une production financière de 52,7 M€, en recul de 10%. Le résultat net ressort à 2,1 M€, mis en équivalence pour 1 M€.

### ■ MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou au Royaume-Uni ainsi que des solutions de financement des stocks des concessionnaires. La production financière moyen terme a atteint 157,4 M€ en 2014. Le résultat net après impôt de 2,1 M€ a été mis en équivalence à hauteur de 1 M€ dans les comptes du groupe.

## 2.2.8 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2014

### ■ CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 512 241 euros, correspondant à des loyers et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

### ■ UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Les sociétés Manitou BF & CFM ont enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,9 M€. Ce produit d'impôt a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi.

### ■ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Solde 31.12.2013</b>	<b>Solde 31.12.2014</b>
Paiement à 30 jours	38 858	27 822
Paiement à 45 jours		
Paiement à 60 jours	42 738	39 535
Paiement à plus de 60 jours	4 758	28 645

### ■ INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe au 31.12.2014 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour la publication de ses comptes au 31.12.2014, le groupe a retenu les mêmes principes que lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2013 selon les normes IFRS.

L'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de Manitou Finance Ltd., de Manitou Finance France SAS, d'Algomat et Hangzhou Manitou Machinery Equipment qui sont mises en équivalence. La quote part dans le résultat net de ces sociétés mises en équivalence précédemment intégrée dans le résultat net, a été reclassée conformément aux recommandations ANC après le résultat opérationnel dans un agrégat distinct « Résultat opérationnel après quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence ».

## 2.2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET DÉFINITIONS

### ■ EXPLICATION DES LIGNES DE REPORTING

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de prestations de sous-traitance de mâts de chariots industriels, de location de matériel, de prestations de gestion de parcs de matériels et de prestations diverses.

#### COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et services vendus qui comprend le coût des matières et composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service et de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle et les provisions de dépréciation des stocks.

#### MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

#### FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels et coûts de fonctionnement, affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les dépenses de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

#### FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

#### FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

### CHARGES & PRODUITS SUR ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés.

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL OU MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel, aussi appelé marge opérationnelle dans le présent document, intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le nouvel agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote part dans le résultat des sociétés associées.

### CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont constituées de financements accordés à des utilisateurs finaux pour acquérir des matériels du groupe. Ces clients sont soit des grands comptes, soit, le plus souvent, des clients des concessionnaires Manitou. La durée des financements peut aller jusqu'à 60 mois.

Le financement des acquisitions de matériel sur bilan propre était principalement opéré par Gehl avant son acquisition par Manitou. Ce mode de financement a été remplacé depuis septembre 2010 par un partenariat avec un établissement financier tiers. Le nouveau partenariat sans participation de Manitou ni recours sur les dossiers de financement n'a plus aucun impact sur le bilan et le compte de résultat du groupe. La part résiduelle des créances restantes est principalement constituée de dossiers mis en œuvre par Gehl avant septembre 2010. Terme apparaissant également dans le document sous la dénomination « vente avec recours limité ».

## ■ INDICATEURS FINANCIERS & AUTRES DÉFINITIONS

### DETTE NETTE

La dette nette correspond à la différence entre d'une part les passifs financiers courants et non courants et d'autre part les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### EBITDA

Résultat opérationnel +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

### EBITDA RECURRENT

Résultat opérationnel – charges et produits sur éléments non récurrents +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

### GEARING

Ratio de la dette nette divisée par le montant des capitaux propres.

### LEVERAGE

Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissants. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA.

### BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Stocks et en-cours + clients + autres débiteurs – dettes fournisseurs – autres dettes courantes.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation exclut les créances de financement des ventes qui n'évoluent pas de façon proportionnelle à l'activité opérationnelle.

### EVENT OF DEFAULT

Concrétisation du risque de crédit comme par exemple la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et la restructuration.

### MATERIAL ADVERSE CHANGE

Tout acte, omission, événement qui, pris isolément ou dans l'ensemble, a un effet défavorable important sur les actifs, le passif, la situation financière ou le résultat d'exploitation de la société emprunteuse et de ses filiales prises dans leur ensemble ou de l'emprunteur pris individuellement.

### NEGATIVE PLEDGE

Disposition qui interdit à une partie au contrat de créer des sûretés sur certains biens spécifiés.

### CROSS DEFAULT

Clause de sauvegarde qui prévoit que si l'entreprise fait défaut sur un crédit, l'ensemble des facilités qui intègrent la clause de cross default est considéré comme étant en défaut. Un seuil de déclenchement est généralement prévu.

### CARNET DE COMMANDES

Ensemble des commandes clients reçues mais non encore livrées.

### OEM

Un Original Equipment Manufacturer (OEM) est un fabricant de matériel de manutention auprès duquel le groupe acquiert des produits qu'il distribue sous ses propres marques.

## 2.2.10 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2015

A taux de change et périmètre constants, Manitou confirme sa vision pour 2015 d'un chiffre d'affaires en progression de +3% par rapport à 2014 et d'une marge opérationnelle courante de 4,0 à 4,5%.

## 2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

### ■ INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

En conformité avec sa stratégie, le groupe continue d'investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement sont réparties dans cinq bureaux d'études et représentent 7,8% des effectifs du groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.



#### ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les matériels conçus et distribués par le groupe sont soumis à diverses normes réglementaires portant sur les émissions polluantes, le bruit, la visibilité, la sécurité, la compatibilité électro mécanique, l'environnement, etc. Les changements de normes font partie des contraintes habituelles de Manitou et de ses concurrents. Les échéanciers correspondants sont connus plusieurs années à l'avance.

Les principales évolutions réglementaires à venir portent sur la réduction des émissions polluantes des moteurs thermiques selon le calendrier suivant :

- à partir de 2014 : passage progressif aux normes Euro IV ou Tier IV relatives aux émissions polluantes avec des dates de mise en application dépendant de la puissance des moteurs,
- à partir de 2020 : passage progressif aux normes Euro V.

Le passage aux nouvelles normes relatives aux émissions polluantes est assoupli par deux mesures de transition :

- Clauses de flexibilité permettant aux constructeurs d'assembler un quota de machines avec des moteurs répondant aux anciennes normes. En Europe, les quotas sont déterminés en fonction de la moyenne des motorisations

du même type commercialisées au cours des cinq dernières années. Aux États-Unis, les quotas sont déterminés en fonction du pourcentage de machines de même type conformes à la nouvelle réglementation. La clause de flexibilité permet aux constructeurs de continuer à acheter des moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date de mise en œuvre de la nouvelle norme.

- Pré-stockage de moteurs : les constructeurs sont autorisés à écouler leur stock de moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sans que ceux-ci ne soient imputés sur la clause de flexibilité pré citée. En Europe, les stocks d'ancienne génération doivent être écoulés dans un délai de deux ans suivant la date d'introduction de la nouvelle norme pour les matériels assujettis à la directive tracteur (engins agricoles circulant sur les routes) et sans limite de durée pour les autres matériels régis par la directive machine.

Les moteurs conformes à la nouvelle norme sont plus coûteux que les précédents, sans que Manitou ne puisse nécessairement répercuter la hausse correspondante instantanément sur ses clients pour lesquels des moteurs plus propres n'apportent pas de surcroît d'utilité par rapport aux anciens modèles.

Compte tenu de la complexité des évolutions technologiques requises, les plannings de développement de moteurs de nouvelle génération ont connu de nombreux dérapages chez les motoristes. Ces retards ont pour conséquence de réduire le temps d'intégration des nouveaux moteurs dans les matériels du groupe.

Manitou est donc contraint de constituer des stocks de moteurs d'ancienne génération pour sécuriser la transition, ceci afin :

- d'éviter la rupture d'offre sur les territoires nécessitant à partir d'une certaine date d'offrir des matériels conformes aux nouvelles normes ou des matériels d'ancienne génération régis dans le cadre des mesures de transition,
- de disposer de temps additionnel pour étaler le travail d'intégration des nouveaux moteurs dans les matériels et se prémunir des retards de développement en amont chez les motoristes,
- de préserver ses marges,
- de garantir un niveau de fiabilisation plus élevé des moteurs chez les motoristes.

Pour plus d'information concernant les risques liés aux évolutions normatives, il convient de se référer au paragraphe 3.2.6 du document, « Réglementations et environnement réglementaire ».

### ■ ÉVOLUTIONS DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

<i>en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice</i>	2013		2014	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Frais capitalisés	2,4	0,2%	3,6	0,3%
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	24,3	2,1%	22,7	1,8%
<b>Total</b>	<b>26,7</b>	<b>2,3%</b>	<b>26,4</b>	<b>2,2%</b>

Le groupe a maintenu ses dépenses de recherche et développement afin de poursuivre le plan produits défini et satisfaire aux évolutions normatives de ses produits.

## ■ NOUVEAUX PRODUITS

Le groupe poursuit le renouvellement de ses gammes de produits afin d'y intégrer les évolutions normatives requises ainsi que des améliorations substantielles pour ses utilisateurs. Les évolutions normatives mobilisent à elles seules une part importante des efforts de R&D du groupe.

L'innovation au sein de Manitou vise à offrir de nouvelles solutions pour les machines, les accessoires et les services associés et à réduire le coût de fonctionnement des machines, tout en améliorant la performance.

Elle est conduite à partir :

- d'études permettant de mieux comprendre et maîtriser les évolutions technologiques qui touchent les métiers du groupe,
- d'une veille permanente sur les évolutions technologiques réalisées dans des secteurs d'activité périphériques (automobile, etc.),
- de collaborations étroites établies avec des fournisseurs ou des institutions qui développent des solutions technologiques innovantes.

Elle s'attache par ailleurs à répondre aux besoins des trois types de clients que peut servir une machine :

- le propriétaire qui en attend de la performance et un retour sur investissement,

- l'utilisateur, le conducteur, qui en attend de la sécurité, de l'ergonomie et une facilité d'utilisation,
- la personne en charge de sa maintenance qui en attend de la fiabilité et un niveau de service associé élevé.

## ■ INFORMATION SUR LES BREVETS ET LICENCES

Le groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice 2014 s'élève à 69. Par ailleurs 10 demandes de brevets ont été déposées en 2014.

Aucun brevet n'est individuellement stratégique pour le groupe. Ceci n'entraîne donc pas de dépendance notoire.

## 2.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement majeur, ayant une incidence future ou pouvant avoir un impact sur la lecture du résultat 2014 n'est survenu postérieurement à la clôture.



# 3.

## FACTEURS ET GESTION DE RISQUES

	page
<b>3.1</b> RISQUES FINANCIERS	<b>27</b>
<b>3.2</b> RISQUES OPÉRATIONNELS	<b>31</b>
<b>3.3</b> AUTRES RISQUES	<b>34</b>
<b>3.4</b> LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES	<b>34</b>

Le chapitre « Facteurs et gestion de risques »  
est une partie intégrante de la Note 8.10 des comptes consolidés.



La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

## 3.1 RISQUES FINANCIERS

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers est sous la responsabilité de la direction financière de la société mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du groupe sont gérées par la direction financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

L'annexe 8.10 des comptes consolidés se réfère au présent paragraphe sur les risques financiers.

### 3.1.1 RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

#### Risque de financement

Difficulté ou impossibilité partielle ou totale de renouveler des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements. Le risque de financement pourrait avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiement, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

#### Risque de liquidité

Impossibilité de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

#### Gestion des risques de financement et de liquidité

La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

Le groupe assure l'essentiel du financement des besoins par des financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découverts bancaires) et a initié

en 2012 une diversification en émettant pour la première fois un emprunt obligataire de 7 M€ et un second en 2013 de 12,5 M€.

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère. Le montant des lignes de crédit bancaire s'élève à 208 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires pour 44 M€ au 31.12.2014. La dette nette\* s'élève à 97 M€ au 31.12.2014.

#### Convention de crédit de juin 2013

Un nouveau contrat de financement de la société mère a été mis en œuvre le 27 juin 2013 pour une période de 5 ans. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change\* » et de « cross default\* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge\* » assorties de seuils et de dérogations.

Les covenants de l'ensemble des financements étaient respectés au 31.12.2014 et les lignes existantes couvrent les besoins requis pour les 12 prochains mois.

#### Lignes de découverts bancaires

Le groupe dispose de lignes de découverts bancaires qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

\* termes définis au paragraphe 2.2.9 du présent document

## ■ ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE

Lignes	Bénéficiaires	Maturité	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.14	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>en millions</i>								
<b>Convention de crédit (06.13)</b>								
Term Loan A	Manitou BF	Juin 18	24	24	23	6	17	
Term Loan B	Manitou BF	Juin 18	38	38	36	0	36	
Capex Facility <i>multidevise</i> (\$/€)	Manitou BF ou Manitou Americas	Juin 18	30	30	15	0	15	
Revolving Facility <i>multidevise</i> (\$/€)	Manitou BF ou Manitou Americas	Juin 18	110	110	0	0	0	
<b>Autres passifs financiers</b>								
Obligataire (Micado 1)	Manitou BF	Oct.18	7	7	7	0	7	
Obligataire (Micado 2)	Manitou BF	Dec.19	12	12	12	0	12	
Autres*	Divers		50	50	17	11	3	3
Dettes financement ventes**	Manitou Americas		1	1	0	0	0	
<b>Total Groupe</b>				<b>273</b>	<b>110</b>	<b>17</b>	<b>90</b>	<b>3</b>
Emprunts de location financement					3			
Instruments dérivés					2			
Pacte d'actionnaires et autres					5			
<b>Total dette financière</b>					<b>121</b>			
Trésorerie et actifs financiers					24			
<b>Total dette nette</b>					<b>97</b>			

\* Lignes ordinaires de découvert bancaire + emprunts BPI

\*\* Voir paragraphe 2.2.3 « Structure financière » pour plus de précisions.

La marge bancaire appliquée fluctue de 165 à 365 points de base pour les lignes A et B et de 125 à 325 points de base pour les lignes Capex Facility et Revolving Facility en fonction d'une fourchette de ratio de leverage\* allant de 0,5 à 3,5. Au 31.12.2014, le leverage s'établit à 1,2.

Les différentes lignes mentionnées ci-dessus sont destinées à financer l'ensemble des opérations du groupe (General purpose).

Au 31.12.2014, l'échéancier des actifs et passifs liés aux financements présente un montant total de 273 M€ dont 112 M€ sont utilisés à cette date. Il est par ailleurs précisé que le groupe dispose de lignes ordinaires de découvert bancaire d'un montant de 44 M€ à la date de la publication (en dehors du term loan et des dettes liées à l'activité financement des ventes). Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la section 8.7 du présent document de référence.

## ■ RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHÉES AUX LIGNES DE CRÉDIT

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2013 à S1 2018
Lignes A / B, Capex Facility et Revolving Facility	Manitou BF	Gearing* < 1 Leverage* < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 50% du résultat net

La Note 8 « Passifs financiers courants et non courants » de l'annexe aux comptes consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du groupe. Toutes les clauses de ratios ou covenants, de « material adverse change »\* et de « cross default »\* sont respectées à la date d'enregistrement du présent document de référence.

\* termes définis au paragraphe 2.2.9 du présent document

## 3.1.2 RISQUE DE TAUX

### Risque de taux

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque de taux porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la charge financière du groupe.

### Gestion du risque de taux

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière.

Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

## ■ LIGNES DE CRÉDIT

Le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont majoritairement basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net et la position financière du groupe. La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté.

## ■ COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture			Impact d'une variation de +/- +0,5% des taux d'intérêt**
	Couverture Fixe	Cap	Total*	
31.12.2014	65%	35%	100%	
31.12.2015	35%	35%	70%	0,35 M€
31.12.2016	39%	0%	39%	0,33 M€
31.12.2017	42%	0%	42%	0,31 M€

\* sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2014

\*\* sur la base du taux Euribor 3 mois de 0,078% appliqué au 31 décembre 2014 (impact résultat avant impôt).

Pour toute précision complémentaire, il convient de se reporter aux notes 7.8 et 8.9 des comptes consolidés.

### 3.1.3 RISQUE DE CHANGE

**Risque de change** : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion.

Chaque entrepreneur principal supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard aux tailles respectives des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits MBF et Manitou Americas, Manitou BF est la société la plus sensible et la plus impactée en 2014 par les pertes de change.

**Risque de change sur transactions** : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée.

Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2014, le groupe a facturé environ 37% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (20,7%), en livres sterling (10,5%), en rands sud africains (2,1%) et en dollars australiens (2,4%), les autres devises étant le dollar Singapour, le rouble russe, le zloty polonais, le real brésilien et le yuan chinois. En 2014, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes à terme de livres sterling, de dollars australiens et de rands sud africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2014 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

#### 31.12.2014

en milliers d'euros

Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/EUR	GBP/EUR	USD/EUR	ZAR/EUR	SGD/EUR	PLN/EUR	RUB/EUR
	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%
<b>EUR</b>							
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR)	550	984	543	438	0	121	
Dettes (AUD, GBP, USD, ZAR)	-1	-741	-62	0	0	0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR)	273	840	242	0	2	9	
S/ Total	823	1 082	722	437	2	130	
<b>USD</b>							
Créances (EUR)			-733				
Dettes (EUR)			454				
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)			0				
S/ Total			-280				
<b>GBP</b>							
Créances (EUR)		-73					
Dettes (EUR)		0					
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)		-261					
S/ Total		-334					
<b>ZAR</b>							
Créances (EUR)				0			
Dettes (EUR)				0			
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)				0			
S/ Total				0			
<b>SGD</b>							
Créances (EUR)					-298		
Dettes (EUR)					536		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)					-112		
S/ Total					126		
<b>RUB</b>							
Créances (EUR)							-59
Dettes (EUR)							340
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)							0
S/ Total							281
<b>Total</b>	<b>823</b>	<b>749</b>	<b>443</b>	<b>438</b>	<b>128</b>	<b>130</b>	<b>281</b>

La position nette des activités opérationnelles dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

### Vs EUR

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
AUD	15 644	-11	15 633	-12 856	2 777
GBP	34 651	-14 085	20 566	-58 577	-38 011
USD	14 910	-1 184	13 726		13 726
ZAR	8 313	0	8 313	-13 377	-5 064
PLN	2 462	0	2 462	-4 721	-2 259
<b>Total</b>	<b>75 980</b>	<b>-15 280</b>	<b>60 700</b>	<b>-89 531</b>	<b>-28 831</b>

### Vs USD

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	16 925	-10 470	6 455		6 455
Autres monnaies	35	0	0		0
<b>Total</b>	<b>16 960</b>	<b>-10 470</b>	<b>6 455</b>	<b>0</b>	<b>6 455</b>

### Vs GBP

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	4 936	0	4 936		4 936
Autres monnaies					
<b>Total</b>	<b>4 936</b>	<b>0</b>	<b>4 936</b>	<b>0</b>	<b>4 936</b>

\* Outre les positions ouvertes au 31.12.2014, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Nous avons également précisé que les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 8.8 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31.12.14, chapitre 8.1.5.

## ■ RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères. Le groupe ne couvre pas ce type de risque.

<i>Devise (en millions d'euros)</i>	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	272	21	13
GBP	136	3	3
ZAR	32	2	2
AUD	31	1	1
SGD	24	1	1
Autres	23	-4	-5
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>25</b>	<b>15</b>

## ■ RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

En relation avec la conversion en euro des investissements nets (fonds propres) du groupe dans des sociétés ou des participations étrangères qui affectent la position bilancielle des comptes consolidés. Le groupe ne couvre pas ce type de risque.

### Analyse de sensibilité

<i>Devise (en millions d'euros)</i>	Investissement net	Couverture %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	163	0%	-8
GBP	11	0%	0
ZAR	15	0%	-1
AUD	4	0%	0
AUD	7	0%	0
Autres	3	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>0%</b>	<b>-10</b>

### 3.1.4 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

<i>en millions d'euros</i>	2013	2014
Créances de financement des ventes	6	4
Clients et comptes rattachés	222	239
Autres créances	25	21
Trésorerie et équivalent de trésorerie	35	23
<b>Total</b>	<b>288</b>	<b>287</b>

#### ■ LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée et

## 3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le groupe précise qu'il est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie, et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit.

Concernant la cyclicité des marchés suivant les secteurs d'activité, il conviendra de se reporter aux sections 2.1.2 (répartition des ventes par secteur d'activité) et 3.2.4 (risque pays).

### 3.2.1 RISQUES FOURNISSEURS

Le groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour la société mère et ses filiales.

Certaines défaillances de fournisseurs ont pu conduire à des arrêts partiels de production des usines ainsi qu'à des retards dans la fabrication ou le développement des produits Manitou.

Manitou n'est en situation de dépendance absolue envers aucun fournisseur mais la substitution d'un fournisseur peut nécessiter un processus long de sélection et de qualification. La substitution sera d'autant plus compliquée que l'organe concerné est complexe (moteurs, ponts, cabines, etc).

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

qu'aucun client ne représente plus de 1,6% du chiffre d'affaires consolidé.

La direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 10 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31.12.14, chapitre 8.1.5.

### 3.1.5 RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

### 3.1.6 RISQUE SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe offre à certains de ses salariés des régimes à prestations définies : indemnités de départ à la retraite, médailles du travail, régime de pension et régime de retraite pour certains employés, retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis, régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent partiellement couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance qui les investissent sur des supports de type actions, obligations, immobilier ou autres. Une évolution défavorable de la valorisation des actifs de couverture expose le groupe à devoir procéder à des versements de couverture complémentaires pour respecter les obligations de couverture minimum exigées par certains régimes ou honorer ses engagements.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux notes 1.18 et 16 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31.12.2014, chapitre 8.1.5.

- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité,
- une classification de leur performance afin d'identifier les plus critiques et de définir des plans d'action pour chacun d'eux,
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers,
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du groupe en matière de qualité, coûts et délais,
- la mise en place d'équipes résidant chez les fournisseurs pour les aider dans l'amélioration continue de leur process,
- un plan de substitution ou dédoublement des approvisionnements les plus sensibles.

Au sein des divisions MHA les axes d'amélioration retenus pour fiabiliser la performance fournisseurs sont :

- le renforcement de la contractualisation avec les fournisseurs clés,
- la mise en place d'un système de cotation fournisseurs au sein duquel des niveaux de qualification et de certification seront délivrés,
- le renforcement des outils de mesure de la performance et de suivi des plans d'action,
- la refonte du panel fournisseurs défini pour chaque famille d'achats en fonction de cahiers des charges précis et mesurables. Ce projet ambitieux de rationaliser progressivement le nombre de fournisseurs tout en élargissant le bassin géographique sur lequel il s'adosse.

Part des 10 principaux fournisseurs dans les achats matières en 2014 (%)

1 <sup>er</sup>	8%
5 premiers	18%
10 premiers	25%

## 3.2.2 RISQUES RELATIFS AUX PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS

Le groupe est exposé au risque sur les matières premières, soit directement au travers de ses achats de matières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs.

Les coûts des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et composants pourrait obérer la profitabilité de l'entreprise.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières pour les raisons qui suivent.

Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires. La part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles.

Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achat par fournisseur altère la corrélation de l'évolution des prix d'achat par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

Les principaux composants intégrés dans la fabrication des machines sont :

- les pièces en acier ou en tôle, brutes ou découpées,
- les systèmes hydrauliques (moteurs, pompes, flexibles, vérins),
- les moteurs thermiques ou électriques,
- les autres éléments mécaniques (transmissions, boîtes de vitesse),
- les cabines.

Le principal fournisseur ne représente que 8% des achats matières et composants.

Les évolutions normatives nécessitent de respecter des évolutions techniques selon un calendrier précisé par la loi (exemple : nouvelles motorisations moins polluantes). Des retards de mise à disposition par les fournisseurs de certains composants conformes aux nouvelles réglementations pourraient conduire Manitou à une situation de rupture d'offre de produits concernés par les nouvelles normes sur les territoires les requérant.

## 3.2.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le groupe dispose de dix sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton, de Waco et de Madison aux Etats-Unis constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

### ■ RISQUE DE QUALITÉ DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, la société mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du groupe.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la section 2.3.

### ■ DÉPENDANCE PAR RAPPORT AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données, et la capacité du groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques.

Le groupe déploie progressivement des outils communs au sein des différentes entités.

## 3.2.4 RISQUES COMMERCIAUX

### ■ RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS

#### PARTENARIAT AVEC YANMAR

Manitou a annoncé en janvier 2012 un nouveau partenariat, pour une durée de 5 ans, avec Yanmar, groupe motoriste japonais intervenant également dans la fabrication d'équipements de construction. Aux termes d'un accord croisé visant les Etats-Unis, Manitou Americas distribue des minipelles Yanmar sous marque Gehl et Mustang, tandis que Yanmar Americas distribue des minichargeurs Compact Equipment Products sous sa marque. Ce partenariat renforce par ailleurs la collaboration technique existante entre les deux organisations en termes de motorisation.

#### PARTENARIAT AVEC HANGCHA

Manitou sous-traite depuis 2012 auprès de Hangcha la fabrication des chariots industriels thermiques, dont la conception et le développement sont assurés par les équipes Manitou.

### ■ RISQUE PAYS

Le groupe distribue ses produits dans plus de 120 pays à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence d'une crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du groupe et sur son résultat opérationnel.

Un mauvais environnement économique est susceptible d'influencer les activités du groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques.

Les activités du groupe dans certains pays comportent des risques, notamment : une volatilité du PIB, une instabilité économique et politique, de possibles troubles sociaux, des changements réglementaires, des difficultés de recouvrement, d'importantes fluctuations des taux d'intérêts et des taux de change, des manques de liquidité en devises et des mesures de contrôle des changes. Pour plus de précisions concernant la gestion du risque concernant les distributeurs, il convient de se reporter à la section 3.1.4 Risque de Crédit. Il est important de préciser que le distributeur ou client direct le plus important représente moins de 2% du chiffre d'affaires du groupe.

### 3.2.5 RISQUES RELATIFS AUX CLIENTS POUR LA PART DES CRÉANCES NON COUVERTES PAR DES ASSURANCES

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients pour la part des créances non couvertes par les assurances.

Une fonction centrale de crédit management a pour mission de supporter de façon ad-hoc les besoins des filiales commerciales pour le traitement des dossiers les plus techniques ou sensibles.

### 3.2.6 RISQUES JURIDIQUES

#### ■ RÉGLEMENTATIONS ET ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

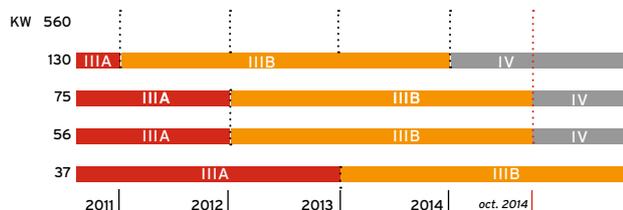
Les organismes de réglementation dans l'Union Européenne, au Japon, aux USA (EPA - Environmental Protection Agency) et au Canada se sont accordés sur des réglementations pour les équipements diesel non routiers qui limitent les émissions polluantes :

- monoxyde de carbone (CO)
- hydrocarbures (HC)
- particules (PM)
- oxydes d'azote (NOx)

L'agence EPA américaine comme les instances réglementaires de l'Union Européenne ont défini des catégories d'émissions : EPA Tier 1-4 aux États-Unis, Euro Stage I-IV en Europe. Chaque passage à la phase suivante implique une réduction supplémentaire des quantités de quatre polluants particuliers, en fonction du nombre de grammes par kilowatt-heure de composés présents dans les gaz d'échappement du moteur diesel. Quelques autres pays se sont associés à cette démarche mais avec des dates d'application différentes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la réglementation Euro IIIB (UE) / Interim Tier 4 (USA) applicable aux moteurs de puissance à partir de 56 kW (76,2 ch) est entrée en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier du passage des phases IIIA à IIIB et IV en fonction de la puissance des moteurs.



\*KW : puissance du moteur en kW

La réglementation Stage 4 (UE) / Final Tier 4 (USA) qui sera introduite d'ici 2014/2015, verra les niveaux de PM et NOx réduits pratiquement à zéro. Ces réglementations se sont accompagnées du développement de nouveaux carburants (GNR - gazoles non routiers) et de nouveaux types de motorisation avec notamment l'usage de filtres à particules.

Les moteurs de nouvelle génération nécessitent de disposer d'une qualité de gasoil spécifique rendant la commercialisation en l'état de machines

conformes aux nouvelles normes impossible dans les pays à bas niveau de régulation.

Le groupe Manitou s'est attaché depuis plusieurs années à rechercher les meilleures technologies en termes de motorisation pour satisfaire au respect de la réglementation, tout en optimisant la performance de ses machines et à mobiliser une part significative de ses ressources de recherche et développement sur ces évolutions. Il a été amené à définir des offres produits commercialisables par région pour répondre aux obligations des zones géographiques où s'appliquent ces réglementations tout en conservant des machines adaptées pour les autres zones.

Le passage d'une norme à l'autre intègre des clauses de flexibilité qui peuvent varier d'un continent, d'un pays ou d'une région à l'autre.

L'évolution normative génère une complexité très importante pour les constructeurs en entraînant :

- des efforts importants de recherche et développement afin de redimensionner l'ensemble des machines aux caractéristiques des nouveaux moteurs,
- un risque de rupture d'offre commerciale en cas d'échec de développement dans les temps impartis d'une machine compatible avec la nouvelle réglementation (retard pouvant provenir de Manitou avec ses fournisseurs),
- un risque bilanciel lié à l'acquisition par avance de quantités de moteurs destinées à couvrir les phases de transition (68,7 M€ en stock au 31 décembre 2014),
- un risque qualité portant sur le stockage des moteurs qui doivent être conditionnés dans le respect de taux d'hygrométrie et de températures constantes. Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'état des moteurs avant tout assemblage,
- un risque de limite capacitaire des motoristes à fournir en amont les quantités de moteurs souhaitées pour passer la phase de transition (pour mémoire situation rencontrée en 2011),
- un renchérissement important du prix de revient des nouvelles machines, sans pouvoir nécessairement le répercuter instantanément sur le client, et sans avantage particulier pour l'utilisateur final, qui pèse sur les marges,
- une pression concurrentielle accrue et peu lisible pendant la période de lancement des nouveaux produits qui entraîne des pressions importantes sur les marges.

Les changements de normes et le calendrier définis par les instances réglementaires sont en principe suivis par les états.

Il existe toutefois un risque que certains états ou certaines régions puissent décider d'une application plus restrictive des normes, empêchant l'utilisation de moteurs pre-buy afin de privilégier l'entrée en vigueur de moteurs moins polluants.

Tout changement du calendrier d'application dans une ou des zones représentant un volume d'activité significatif pour le groupe pourrait générer un risque d'obsolescence des stocks réalisés en moteur pre-buy.

#### ■ RISQUE DE LITIGE

Dans le cadre normal de son activité le groupe est actuellement impliqué dans des actions judiciaires.

Les litiges se composent notamment des litiges juridiques liés aux produits, des litiges commerciaux et des litiges envers le personnel. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture, par le groupe et ses conseils, des risques encourus concernant les litiges en cours.

Pour plus de précisions, on pourra se référer au paragraphe 6.2.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage ainsi qu'à la note 14 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31.12.2014, chapitre 8.1.7.

## 3.3 AUTRES RISQUES

### ■ RISQUE FISCAL

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

### ■ IMPACT COMPTABLE DE LA SITUATION FISCALE DE CERTAINES ENTITÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'activation comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes comptables est matérialisée dans les comptes lorsque la possibilité d'utilisation des pertes reportables sur les années futures est jugée plus probable qu'improbable, dans un horizon relativement court.

En conséquence, si elle devait se produire, la non activation récurrente des pertes reportables de certaines entités déficitaires pourrait générer, dans les comptes consolidés, une charge nette d'impôt supérieure ou égale au résultat avant impôt.

### ■ DÉPENDANCE PAR RAPPORT À DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLÉS ET AU PERSONNEL QUALIFIÉ

La réussite du groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la société.

Le départ d'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un impact négatif sur les activités du groupe. Afin de limiter ce risque, le groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés (voir section 4.4.1 du présent document de référence). Par ailleurs, il est également précisé qu'au sein du Conseil d'administration Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Les actionnaires familiaux ont signé le 09.06.2011 un pacte d'actionnaires pour une durée de 6 ans.

Pour plus de précisions concernant la composition des organes d'administration, il convient de se reporter aux sections 5.1 et 5.2 du présent document de référence.

## 3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES

Le groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens y compris la perte d'exploitation. Le groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la société mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile « Master » qui intègre quasiment toutes les filiales, y compris Manitou Americas. Cette police Master intervient en relai des garanties offertes par les polices souscrites localement.

A la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 50 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type « tous risques sauf » pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes ainsi que les atteintes à l'environnement.

# 4.

## NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE [RSE]

page

<b>4.1</b> PRENDRE CONSCIENCE DE NOS ENJEUX ET DE NOTRE RESPONSABILITÉ	<b>36</b>
<b>4.2</b> LA RÉPONSE DE MANITOU À CES ENJEUX	<b>38</b>
<b>4.3</b> SOLUTIONS DURABLES	<b>41</b>
<b>4.4</b> LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE MANITOU	<b>47</b>
<b>4.5</b> PARTENARIATS	<b>53</b>
<b>4.6</b> NOTE MÉTHODOLOGIQUE : INDICATEURS EXTRA FINANCIERS	<b>55</b>

## 4.1 PRENDRE CONSCIENCE DE NOS ENJEUX ET DE NOTRE RESPONSABILITÉ

La manutention de charge et l'élévation de personne se trouvent à la croisée de plusieurs défis économiques, environnementaux et sociétaux : croissance démographique, urbanisation, développement industriel des pays émergents, pression accrue sur les ressources, etc. La population mondiale atteindra 9 milliards d'habitants d'ici à 2050 et les villes accueilleront près de 70% de cette population.

Sur tous les territoires, ces évolutions s'accompagnent de besoins en infrastructures de transports, de logements, d'accès aux ressources renouvelables et non renouvelables. La construction, l'agriculture, les industries sont au cœur de cette transformation, et nos matériels de manutention sont des solutions permettant de répondre à des besoins de port de charges de plus en plus élevées, des besoins de productivité et d'amélioration des conditions de travail.

« Handling Your World », notre raison d'être, traduit l'adaptabilité du groupe et son engagement par rapport aux besoins locaux de manutention mondiale, mais également sa capacité à répondre aux besoins de demain de façon innovante.

### ■ ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA MANUTENTION « GLOCAL »

La modernisation des process dans les pays développés, l'industrialisation des pays en développement, et la mondialisation génèrent des besoins croissants de manutention. Entre pays dits « matures » et pays émergents, ces besoins sont en revanche contrastés. Dans les pays « matures », le besoin toujours plus exigeant, se traduit par des solutions performantes et mieux adaptées aux usages. Dans les pays émergents, le besoin se traduit par une solution mécanique pour remplacer la solution physique manuelle.

Nous devons ainsi nous assurer que nos solutions répondent à leurs environnements et offrent à nos clients : plus d'efficacité, plus de performance, et avec toujours plus de sécurité. C'est cette combinaison qui permettra d'améliorer les conditions de santé et de réduire la pénibilité au travail. Entre le besoin basique de manutentionner une charge de plus en plus lourde, et les besoins plus sophistiqués de développement d'accessoires sur-mesure, notre mission reste la même : accompagner nos clients sur tous les terrains avec une solution de manutention adaptée, en leur assurant une sécurité optimale, et une amélioration de leurs conditions de travail.

Les équipements mobiles de manutention représentent des leviers considérables pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Améliorer la santé et le confort des utilisateurs nous demande sans cesse de défricher de nouveaux marchés pour être en mesure d'apporter des solutions innovantes que ce soit dans une mine de charbon sud-africaine, un chantier du Texas ou un élevage en Chine.

D'un point de vue marché, la conception de machines et d'accessoires polyvalents adaptés à des secteurs plus exposés, comme les mines, l'environnement, les pépinières, ou le pétrole et le gaz, permettent de sécuriser les manutentions, de soutenir les cadences avec un confort optimum pour les opérateurs, et d'assurer une maîtrise parfaite de leur environnement de travail.

De plus, au-delà de l'aspect normatif (ex. Norme EN15000 visant à empêcher un chariot télescopique de basculer vers l'avant en raison de la charge transportée), la maîtrise de la santé et de la sécurité ouvre d'autres

enjeux économiques et sociaux d'importance telle que l'ergonomie des machines, les vibrations, la perception du bruit dans la cabine ou hors cabine. La gestion de la performance de ces thématiques est importante car elle renforce la notion de confort pour les utilisateurs des engins de manutention, et représente un levier important d'amélioration de la qualité de vie au travail et de la santé.

D'un point de vue géographique, l'apport de solutions de manutention adaptées à des zones du monde, comme l'Inde, la Chine ou le Brésil où les usages de manutention restent encore éloignés des usages occidentaux, représente un enjeu fort. 80% des engins télescopiques agricoles sont aujourd'hui encore vendus en Europe.

### Évolution de la manutention dans l'agriculture



L'Asie représente 40% du marché de la construction résidentielle mondiale, mais uniquement 5% des ventes de chariots télescopiques et de machines compactes, et seulement 15% des ventes de nacelles. Le marché asiatique de la construction tend cependant vers une plus grande mécanisation et plus de sécurité de ses opérations.

### Dans la construction



Enfin, 70% des chariots vendus en Asie sont des chariots thermiques générant des enjeux d'amélioration de la qualité de l'air en milieu industriel.

### Dans l'industrie



Des machines robustes, fiables, et faciles à utiliser sont une réponse directe aux besoins de sécurité et de productivité de tels marchés.

## ■ S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES USAGES FACE À UN MONDE QUI SE TOURNE VERS L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ



Comme sur d'autres marchés, la demande des clients évolue progressivement d'un marché d'acquisition de produits à l'achat d'une solution intégrée avec des machines de plus en plus connectées leur permettant de gagner du temps et de se dédier entièrement à leurs métiers. Ce passage au modèle de service permet d'envisager d'une nouvelle manière le cycle de vie de la machine ainsi que les conditions d'accessibilité à son utilisation.

De plus, dans un monde en développement, où les ressources naturelles sont limitées, nous devons promouvoir une utilisation plus rationnelle des ressources. Face à une urbanisation et une démographie croissante, de nouveaux usages comme le marché de seconde main (avec de la remise en état ou reconditionnement) et la location deviennent des réponses pertinentes pour réduire la consommation de matières premières. Ces solutions peuvent permettre à des clients en recherche de maîtrise de leur budget de remplir leur besoin à moindre coût.

Ainsi, la gestion durable du cycle de vie de la machine (acquisition, utilisation, réparation, réutilisation, fin de vie), est un enjeu pour le groupe pour renforcer la fidélisation de ses clients, et favoriser une gestion optimale des ressources pour l'avenir.

Sur le marché de l'acquisition, plus que jamais, le prix facial reste un critère prépondérant dans le choix d'un chariot. Mais derrière le coût d'achat de la machine s'inscrivent des coûts indirects tout au long du cycle de vie du produit, tels que la maintenance, la consommation en carburant ou en électricité, la formation des utilisateurs, la valeur de revente etc.

Nous sommes bien conscients que la performance produit seule ne fait plus la différence. L'environnement est un levier pour réduire la valeur d'usage. La sensibilisation des clients et l'apport de solutions permettant de réduire l'empreinte environnementale et économique des clients sont des défis importants pour le groupe.

## ■ RÉDUIRE LA CONSOMMATION ET LES ÉMISSIONS POLLUANTES

L'enjeu est double. Premièrement, la réduction de la consommation est un défi important car le carburant représente une part considérable du coût de possession des machines et de notre empreinte carbone.

Les résultats de notre bilan carbone\* nous ont permis de mettre en exergue la ventilation des émissions de gaz à effet de serre du groupe, de l'extraction

de matières premières jusqu'à la fin de vie. Les émissions liées à notre processus de production représentent moins de 1% des émissions totales. 89% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à l'usage de nos produits par nos clients, et 10% sont générées par nos intrants, c'est-à-dire les matières premières nécessaires à l'assemblage de nos produits. La sensibilisation et l'accompagnement des utilisateurs est donc un enjeu fondamental pour réduire l'empreinte carbone du secteur.

Deuxièmement l'enjeu est réglementaire. L'innovation doit intégrer beaucoup de nouvelles normes réglementaires sur les émissions polluantes des motorisations des engins mobiles non routiers. Les émissions de polluants des matériels de manutention ont été réduites de façon drastique ces dix dernières années (95% pour les particules et 96% pour l'oxyde d'azote\*\*).

En 2015, les machines mises sur le marché auront des seuils d'émissions de particules ou d'oxyde d'azote proches de 0. Cela représente des efforts qui mobilisent beaucoup d'équipes en interne ainsi que nos partenaires motoristes.

## ■ S'APPUYER ET FAIRE GRANDIR L'ÉCOSYSTÈME ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'assembleur, la durabilité du groupe passera par la solidité de son environnement, des actions préventives de renforcement du tissu économique local, et des démarches participatives innovantes.

Le groupe Manitou bénéficie d'un ancrage local profond. En impliquant les acteurs du territoire notre projet d'entreprise gagne en pertinence car il devient partagé. Ce maillage territorial permettant proximité, réactivité, agilité, est une opportunité pour travailler sur l'innovation collaborative et créer des partenariats plus puissants.

Représentant 75% de la valeur de nos produits, les achats, et donc les fournisseurs, sont au cœur des enjeux du groupe Manitou. Le pilotage de la relation fournisseurs, le développement de leur performance, la gestion des risques associés à notre environnement et la création de valeur sont essentiels pour le groupe.

Le groupe très ancré sur certains territoires comme la région Pays de la Loire et la région de Bologne en Italie, s'appuie sur des partenaires industriels installés majoritairement localement. L'importance stratégique de la filière dans les Pays de la Loire revêt cependant des risques lorsque la filière subit durement la crise. Les enjeux de résistance et de diversification sont donc clés pour diminuer la dépendance des 200 sous-traitants régionaux du groupe.

## ■ AVANCER AVEC LES HOMMES

L'engagement est un levier essentiel de la performance des salariés. Il se construit dans le temps : à travers la visibilité apportée aux collaborateurs, la compréhension de la mission de l'entreprise, la cohérence entre les actes et la culture de l'entreprise, les relations avec le management, et dans l'adaptabilité des politiques Groupe aux spécificités culturelles.

La qualité de vie au travail, le développement des talents de nos collaborateurs, et la responsabilité sociétale constituent des enjeux importants pour le recrutement, la fidélisation et l'engagement des collaborateurs.

\* réalisé en 2012 sur les données 2011  
\*\* Source : CISMA

## 4.2 LA RÉPONSE DE MANITOU À CES ENJEUX

### ■ LA MÉTHODOLOGIE CHOISIE PAR LE GROUPE EN 2012 : UNE DÉMARCHE D'ÉCOUTE ET DE CO-CONSTRUCTION

Nous sommes convaincus que le travail collaboratif avec nos parties prenantes améliorera notre performance en matière de développement durable et nous aidera à renforcer notre modèle d'entreprise pour garder

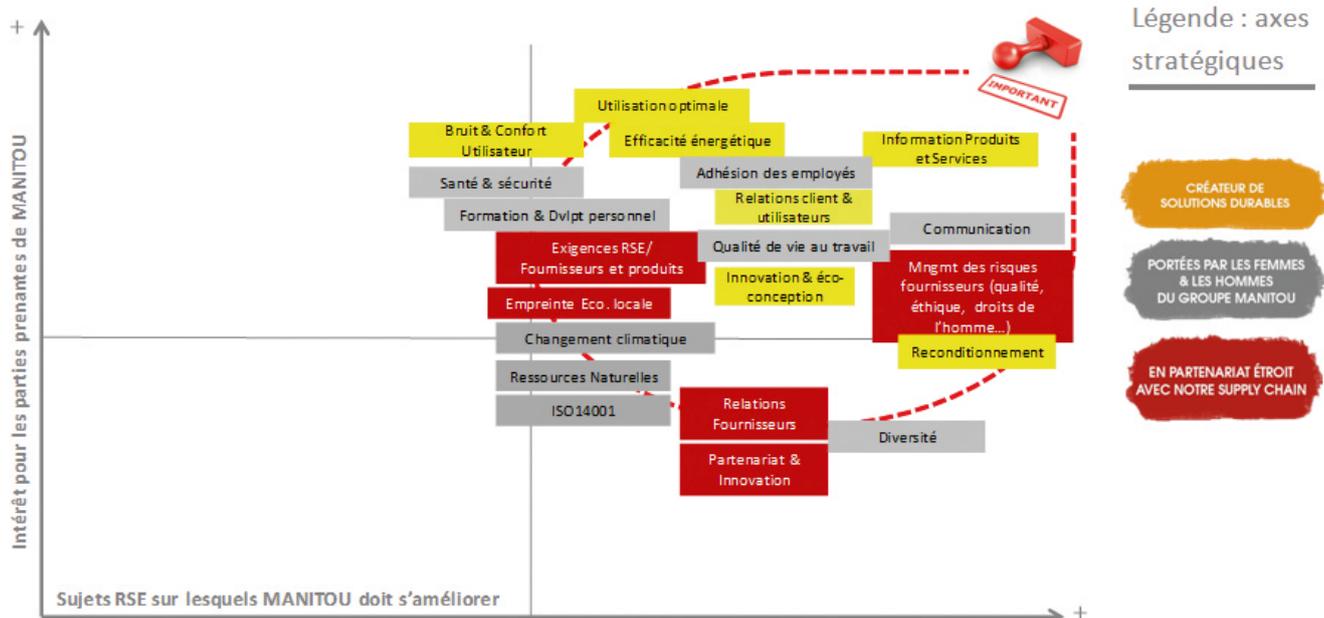
une longueur d'avance. La construction de la stratégie RSE du groupe s'est donc largement appuyée sur la mise en perspective des perceptions et attentes de nos parties prenantes afin d'avoir une vision à 360°. Vingt-cinq parties prenantes ont été interrogées : des collaborateurs, des fournisseurs, des concessionnaires, des clients, des syndicats professionnels, ainsi que les autorités locales sur les grandes thématiques suivantes :

#### Notre chaîne de valeur



L'analyse des attentes internes et externes complétée par un benchmark, a permis d'identifier, et de hiérarchiser les enjeux selon leur importance au regard des parties prenantes, et du niveau de maturité du groupe :

#### Matrice des enjeux RSE identifiés comme prioritaires



## ■ LA RSE CHEZ MANITOU GROUP : 3 ENGAGEMENTS MAJEURS POUR RÉPONDRE À NOS ENJEUX

Ce travail d'analyse a permis au groupe d'identifier 3 défis majeurs. Ces engagements visent à terme un modèle de RSE intégré : dans les métiers, dans les process, et dans les relations avec nos parties prenantes.

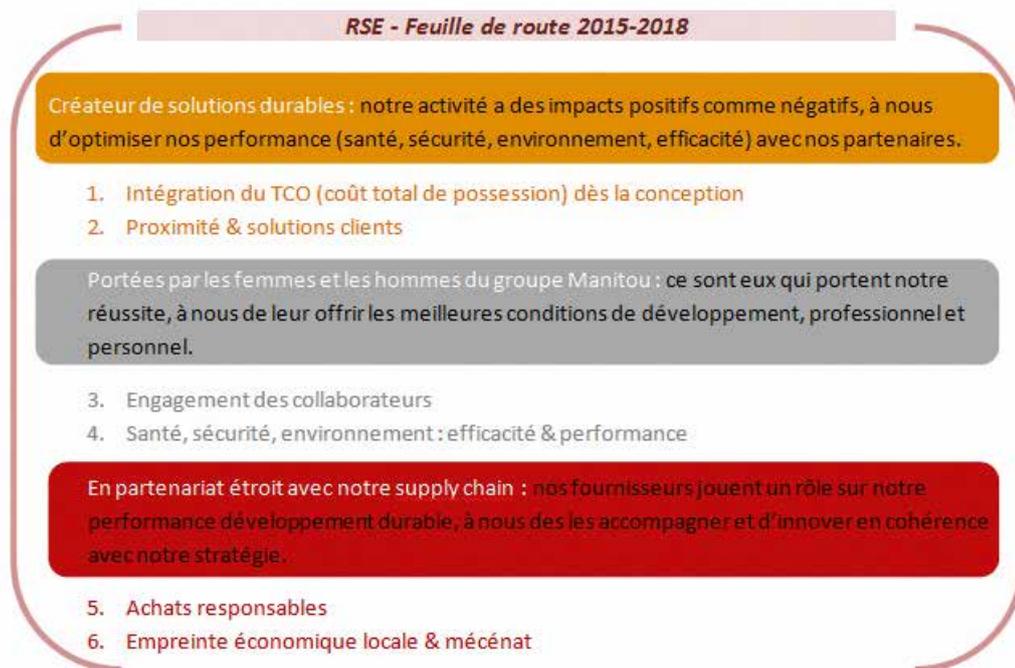
### Les 3 piliers du programme RSE



2014 a été une année importante pour le groupe en termes de réorganisation et de construction de la feuille de route 2015-2018. Un changement important a notamment concerné la création d'une nouvelle division Services & Solutions.

Dans la continuité du plan RSE 2012-2015, la direction générale a réaffirmé son engagement et a défini 6 priorités RSE majeures pour la période 2015-2018. Ces priorités sont entièrement alignées sur la feuille de route du groupe.

La RSE a en effet un rôle important à jouer dans : le coût total d'utilisation, l'offre de services, la proximité avec les clients, la fierté et l'envie de gagner des collaborateurs.



Notre plus grand challenge pour demain ? Affirmer nos engagements avec audace et pragmatisme, fournir des solutions innovantes et économiques, pour garantir à nos clients une manutention responsable et durable. Pourquoi ? La RSE est un facteur différenciant, qui nous permet de mieux anticiper et de renforcer le lien avec nos partenaires et collaborateurs. Nous avons à cœur de fournir à nos clients une manutention durable, de bâtir avec nos fournisseurs des partenariats idoines pour en permettre la mise en œuvre et d'engager l'ensemble de nos collaborateurs dans cette dynamique vertueuse.

### Gouvernance

Nous avons fait le choix dès 2012 de créer un service RSE. Sa mission : structurer l'ensemble des actions, initier de nouveaux projets et faire du développement durable un levier de croissance et d'innovation. C'est à ce titre que la RSE est directement rattachée à un membre du comité exécutif :



## 4.3 SOLUTIONS DURABLES



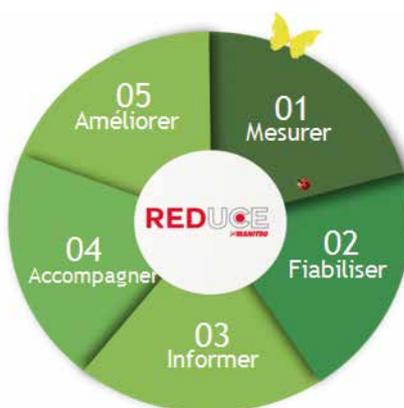
Le programme REDUCE accompagne les utilisateurs dans la réduction de leur impact environnemental et du coût total de possession de leur machine. Ce programme répond à plusieurs objectifs :

- La transparence : en levant le voile sur les données de consommation énergétique (L/h) et les émissions de CO2 de ses machines (Kg/h) ; le groupe partage avec ses clients des données économiques essentielles à leur décision d'achat.
- La sincérité : dans un secteur qui n'a pas encore de cycle normé pour

calculer la consommation, la sincérité des données est essentielle, le groupe a donc demandé à un organisme externe reconnu de valider sa procédure de mesure.

- L'accompagnement des utilisateurs : le groupe s'engage à apporter des services et des solutions visant à améliorer cette double empreinte environnementale et économique.
- L'amélioration continue sur les machines : avec la prise en compte systématique de l'efficacité énergétique dès la conception et l'apport de solutions technologiques telles que l'éco-mode ou le Stop&Go.

Le groupe se positionne ainsi comme le premier constructeur de chariot



télescopique à dévoiler à ses clients les données de consommation de ses machines, les émissions de CO2 et sa méthodologie de mesure, et, à faire valider son protocole de mesure par un tiers externe.



Le programme REDUCE a reçu le **Grand Prix Entreprises & Environnement décerné par l'ADEME et le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**, dans la catégorie « Management et initiatives pour le développement durable ». Ce prix, remis par la ministre, lors du salon Pollutec, récompense les entreprises ayant à leur actif des réalisations remarquables dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et du développement durable, participant ainsi à la transition écologique.



Par ailleurs, dans le cadre des **Inel d'Or** récompensant les innovations, Manitou a reçu, pour son programme REDUCE, une mention spéciale du jury lors du Salon International des Productions Animales (SPACE). Cette mention du jury est donc la reconnaissance par la profession de l'approche responsable du groupe de la conception des produits à la sensibilisation des utilisateurs finaux.

Enfin, le succès de cette démarche s'est également traduit par l'accueil positif des équipes commerciales de nos filiales, de notre réseau de concessionnaires et par la fierté de nos collaborateurs de voir le groupe se positionner sur un sujet comme celui-ci.

## 4.3.1 CONCEPTION À OBJECTIF TCO (COÛT TOTAL DE POSSESSION)

### ■ MESURER ET FIABILISER

L'absence de standard pour mesurer la consommation dans la profession implique une disparité dans la manière de communiquer sur la consommation, ce qui peut à terme générer une perte de repère pour les utilisateurs. Nous considérons qu'apporter la plus grande transparence dès l'acte d'achat est essentiel afin d'apporter tous les éléments impactant le coût d'utilisation.



Nous avons construit une base de données sur la consommation. Cette base de données s'appuie sur sept années d'expérience en matière de tests de consommation et d'observation sur le terrain et de partage avec nos clients. Ces tests nous ont permis d'identifier les cycles de fonctionnement de nos machines et de cartographier la consommation de la puissance en fonction de l'utilisation des produits.

C'est ainsi que nous avons pu construire un mode opératoire interne pour mesurer la consommation : nos mesures sont effectuées sur les 4 activités représentatives de l'activité d'un chariot télescopique, c'est-à-dire la manutention, le chargement de vrac, le roulage et le ralenti. Les produits de la gamme agricole ont d'abord été testés. Les tests se sont étendus ensuite aux produits de la gamme construction. Les produits concurrents sont testés en respectant le même protocole.

Fort de cette expérience en matière d'essais et de mesures, le groupe a fait intervenir l'UTAC, un organisme professionnel indépendant, pour auditer et valider la pertinence de notre procédure d'essais et la rigueur dans la conduite des tests.

La validation de notre procédure d'essais interne est un gage de légitimité. L'UTAC a considéré cette procédure comme représentative de l'utilisation des engins concernés et a souligné le sérieux de nos mesures et la forte expertise des techniciens d'essais.

En tant que leader, le groupe Manitou doit permettre à ses clients de disposer des informations de consommation, et doit également garder une longueur d'avance par rapport à la performance de ses produits. Fort de ce savoir-faire, le groupe est entièrement ouvert à partager sa méthodologie afin d'aboutir à une démarche de standardisation de mesure de la consommation dans le secteur de la manutention.

### ■ AMÉLIORER : REDUCE AU CŒUR DES CHOIX DE CONCEPTION

La recherche et l'innovation sont des leviers majeurs de la stratégie du groupe Manitou. Les axes stratégiques du plan d'innovation s'appuient sur 3 bénéfices client : l'énergie, le confort & l'efficacité du travail et la sécurité.

Les services R&D sont équipés d'outils de simulation numérique puissants, qui permettent de diminuer le nombre d'essais physiques et de choisir le meilleur couple technologie / consommations, car l'essai numérique permet des itérations bien plus nombreuses. L'utilisation de la simulation numérique a par exemple permis de concevoir un système de refroidissement moins énergivore.

L'expertise énergétique est déployée tout au long du cycle de développement de nos machines : du cahier des charges marketing, au pré-dimensionnement des composants et de l'architecture, au choix des composants, jusqu'à la mise au point et l'optimisation. Un travail en partenariat étroit avec nos fournisseurs de moteurs nous permet d'avoir une vraie capacité à adapter le moteur à nos besoins.

Devenue une véritable expertise interne, l'efficacité énergétique est prise en compte dès la conception et est au cœur de nos différents choix technologiques :

Quelques exemples

Downsizing		<b>Bénéfices clients*</b>
		<p><b>Réduction de la puissance :</b> Ex. Gammes Chariots à mât MI (-9% de consommation)</p> <p><b>Réduction de la puissance à vitesse de travail et vitesse de rotation équivalentes</b> Ex. Nacelles ATJ 33 à 26 KW</p>
Système Bi-énergie		<p>Permet l'utilisation d'un moteur électrique sur les opérations statiques et de réserver l'utilisation du moteur thermique aux déplacements. Ex. MRT 2150 BI-Energy</p>
Allègement de structure		<p><b>Réduction de la masse de la machine et optimisation du circuit hydraulique</b> Ex. La nacelle 280 TJ avec 16 600 kg et seulement 34 KW permet d'avoir une performance équivalente (ex. vitesse de translation, temps de levage) aux modèles concurrents avec des motorisations plus puissantes</p>
Choix des composants (ex. moteur)		<p><b>Un moteur performant pour optimiser l'usage</b> Ex. Sur le télescopique MLT 840 : -14% de consommation (et jusqu'à -20% sur le chargement) entre la MLT840 et le modèle équivalent concurrent</p>
Gestion proportionnelle des régimes moteurs		<p>Gestion adaptative des régimes moteurs Ex. nacelles ATJ, TJ</p>
Stop & Go		<p>Le Stop &amp; Go participe à l'amélioration du TCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmente la durée d'utilisation de la machine</li> <li>- Espace les opérations de maintenance</li> <li>- Baisse de la consommation de 5%</li> <li>- Réduction du bruit</li> </ul>
Eco-mode		<p>Mode de conduite à gestion électronique qui permet de réduire la consommation durant les déplacements sur route. La régulation électronique de la transmission hydrostatique optimise le régime moteur tout en conservant la vitesse de déplacement. Ex. Téléscopique MLT 625 : -18% de consommation à 25km/h.</p>
Régulation électronique du système de refroidissement		<p>Gestion automatique de la vitesse du ventilateur en fonction de la température du moteur : -4% de consommation en moyenne.</p>

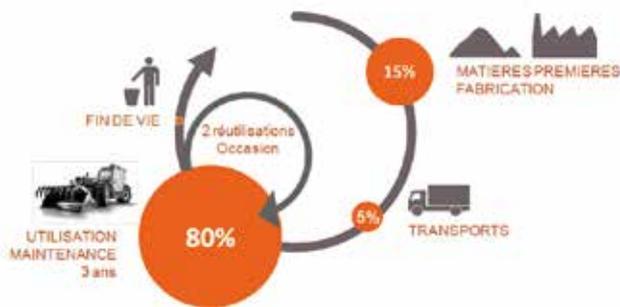
\* Les gains annoncés sont calculés à partir des caractéristiques figurant sur les fiches techniques des produits, de nos essais ou de nos analyses internes.

## Introduction de l'éco-conception dans les bureaux d'études

Plusieurs produits ont déjà pu bénéficier d'une approche d'éco-conception : allègement de structure, downsizing, changement de matière ou de composant (ex : plastique recyclable, utilisation de pneus pleins souples en caoutchouc recyclable avec des jantes réutilisables sur les nacelles). Cependant l'ensemble de ces bonnes pratiques ne font pas partie d'une démarche intégrée et sont donc peu valorisées auprès de nos clients.

Afin de pouvoir mieux mesurer l'impact environnemental de nos choix de conception, le groupe a mené une première analyse environnementale d'un de ses produits de la gamme agricole. L'objectif était d'étudier la répartition des différents impacts environnementaux (changement climatique, émissions de particules, épuisement des ressources, etc.) sur l'ensemble des étapes du cycle de vie. 80% des impacts environnementaux sont liés à l'usage de la machine. Cette première étape nous a permis d'identifier les principaux postes contributeurs dans la machine et d'identifier des solutions d'optimisation. Une équipe de R&D a été formée à l'éco-conception et outillée afin de poursuivre cette étude.

## Répartition des impacts environnementaux sur l'ensemble des étapes du cycle de vie



## Concrètement, en 2014

Le groupe a été le premier constructeur à offrir un système « Stop & Go » hydraulique. Son objectif : réduire la consommation comme l'usure du moteur de ses chariots télescopiques intervenant dans le secteur de la construction. Développé en partenariat avec un de ses fournisseurs, ce système 100% hydraulique permet un arrêt automatique du moteur lorsqu'il n'est pas sollicité et que les commandes hydrauliques ne sont pas actionnées. Le redémarrage s'effectue, quant à lui, en une seconde dès lors que l'opérateur accélère ou reprend les commandes. Disponible en option sur les chariots télescopiques MT de 14 à 18 mètres du marché européen, cette solution sert dans les applications métiers où les machines tournent longtemps au ralenti. C'est notamment le cas sur les chantiers de construction où elles fonctionnent sans intervenir environ 30 % du temps. Concrètement, la technologie permet non seulement une baisse d'environ 5% de la consommation de carburant mais également 180h/an effectuées en moins sur la base d'une utilisation de 800h/an d'une MT 1840 IIIB. Outre l'économie de carburant, le propriétaire du matériel peut donc envisager une réduction notable de la fréquence des révisions.

Le groupe a également mis en place une transmission CVT. Une transmission à variation permet une accélération linéaire sans rupture de couple. Le régime moteur et la vitesse machine sont dissociés. Ainsi le moteur thermique peut être exploité différemment, en fonction des conditions d'utilisation, vers un optimum consommation ou vers un optimum performance. La nouvelle MLT 960 est équipée d'une CVT proposant un ECOmode.

## Rester précurseur dans l'application des normes

Pour répondre aux applications les plus sévères, tout en respectant les normes d'émissions polluantes les plus strictes (EPA Final Tier 4), Manitou a choisi d'utiliser un moteur utilisant la technologie SCR/Adblue, et plus adapté à nos applications.

Cet optimum a été atteint en réduisant la cylindrée moteur (6,6 litres à 5,1 litres) en passant de 6 à 4 cylindres. Ce downsizing couplé à l'amélioration du rendement moteur global nous permet de bénéficier d'une réduction de la consommation spécifique estimée à environ 16% sur la base des données constructeur, tout en proposant une augmentation de puissance de plus de 20ch, pour une prestation client accrue.

De plus, cette taille réduite de moteur nous permet de proposer des machines toujours aussi compactes, tout en intégrant les nouveaux systèmes de dépollution. Ce moteur sera installé sur des machines rotatives (MRT) et des machines de grandes capacités (MHT).

## ■ AU-DELÀ DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE : LA PRISE EN COMPTE DU CONFORT ET DE LA SÉCURITÉ DÈS LA CONCEPTION

### Le confort acoustique

En 2014, Manitou s'est lancé dans une démarche d'amélioration du confort acoustique et vibratoire en cabine, dans le but de réduire significativement le niveau global des émissions de bruits et de vibrations, mais aussi d'identifier et de supprimer les bruits gênants.

La première grande action lancée en 2014 est la montée en compétence de la R&D dans le domaine de la « psycho-acoustique » ou « perception acoustique », expertise vibro-acoustique visant d'une part à déterminer le caractère gênant ou agréable d'un son (via par exemple la mesure de la sonie, de la rugosité, via des jury tests, etc.) et d'autre part à déterminer le niveau d'intelligibilité (par exemple d'un discours à la radio, ou d'une conversation téléphonique en cabine, etc.). Cette phase a été lancée en 2014 via deux voies distinctes et complémentaires :

- le lancement d'un groupe de travail avec un syndicat professionnel, des entreprises du secteur du machinisme agricole et avec l'intervention de grands experts français en matière de psycho-acoustique.
- la mise en place d'un partenariat avec une grande école d'ingénieurs formant à l'expertise vibro-acoustique. Ce partenariat se concrétisera en 2015 par une étude de la perception acoustique d'une cabine d'un chariot Manitou.

La seconde grande action lancée en 2014 est la prise en compte de contraintes dès la conception des produits en cours de développement (produits pour marché agricole dans un premier temps, disponibles à l'horizon 2016-2017). Ces contraintes portent sur l'étanchéité acoustique de la cabine et sur son découplage par rapport aux bruits hydrauliques.

### Garantir un maximum de sécurité

Nous attachons la plus grande importance au respect de toutes les normes en vigueur (bruit, visibilité, cabines aux normes FOPS (structures de protection contre les chutes d'objets) et ROPS (structure de protection au retournement)).

Il nous arrive de dépasser l'application stricto sensu de la norme lorsque cela permet d'optimiser la productivité tout en garantissant au maximum la sécurité des utilisateurs. Par exemple, le champ d'application de la norme EN15000 étant restreint aux machines à l'arrêt, elle ne couvre pas tous les risques de basculement longitudinal du chariot. Il a donc été décidé de remettre à plat tous les risques en fonction des multiples applications offertes par un chariot télescopique. Cette analyse nous a donc conduit à créer trois différents modes de fonctionnement qui garantissent à l'utilisateur de nos machines un maximum de sécurité, de productivité et de confort selon les applications.

De plus, le détecteur de présence placé dans les sièges, la pressurisation des cabines, le contrôleur d'état de charges, etc. sont autant d'équipements disponibles que nous développons pour sécuriser les opérations de nos clients.

D'autre part, nos machines telles que les chariots télescopiques MLT840 et MLT/MT625 ST3B possèdent des freins de parc automatiques, un gage de sécurité supplémentaire sur les espaces de travail.

## L'ergonomie

Sur les chariots télescopiques tout terrain, le groupe Manitou évalue les niveaux d'ergonomie, de confort général et de bruit de ses gammes (cabine & hors cabine) et n'hésite pas à consulter ses clients sur leurs attentes.

Afin de concevoir des machines plus confortables, nous réalisons des rapports d'évaluation en matière d'ergonomie :

- Le groupe Manitou a la volonté d'intégrer une expertise ergonomique associée à son plan de développement produits, dans l'objectif d'optimiser l'ergonomie des postes de conduite et le confort général de nos chariots.

- Les critères majeurs de cette action sont d'améliorer la visibilité des cabines et le confort ergonomique du poste de conduite, de faciliter les accès aux postes de conduite, d'homogénéiser la position des commandes sur nos gammes, enfin d'organiser les interfaces homme-machine en fonction de leurs fréquences d'utilisation, leurs proximités, du contexte réel associé à l'usage.

- La démarche ergonomique est hébergée au service design, qui se concentre notamment sur les usages et les facteurs humains : la démarche de l'ergonomie s'organise autour d'un processus itératif d'analyse du besoin des utilisateurs, d'une démarche créative de solutions innovantes, répondant à ces besoins, puis de tests « grandeur nature » de ces propositions afin de confirmer et d'optimiser leurs développements.

Un exemple concret est le joystick conçu et développé au service design, en partenariat avec la R&D, qui est installé sur une grande partie de nos chariots. Son développement est parti d'un constat : comment réduire la fatigue générée par la crispation de la main sur cette commande qui est l'organe le plus utilisé dans le poste de conduite, tout en proposant une solution confortable et intuitive. La réponse fut d'imaginer une forme accueillant la paume de la main, évitant la tension musculaire, puis de disposer les fonctions de la façon la plus naturelle. Cette commande est aujourd'hui une des références des produits Manitou.

L'équipe Design a également réévalué l'espace cabine compte tenu de la population grandissante d'utilisateurs en intégrant les spécificités des grandes zones géographiques : le réglage colonne a ainsi été doublé.

## 4.3.2 PROXIMITÉ ET SOLUTIONS CLIENTS

### ■ LE PROGRAMME REDUCE : INFORMER, ACCOMPAGNER

Pour informer et accompagner les utilisateurs, le groupe a mis en place 3 outils majeurs à leur disposition :

- Une web app' : un calculateur en ligne (<http://reduce.manitou.com/>) permet à chacun de tester sa consommation en fonction de son utilisation



et de calculer le coût total associé à la consommation. Le protocole et une vidéo des tests sont en ligne sur cette application.

- Des étiquettes pour les machines indiquant la consommation et les émissions de CO2 associées (pour les salons et nos concessionnaires).



- Un pack de 25 conseils d'éco-conduite

Le groupe travaille actuellement sur l'intégration automatique de ces données dans la cabine. La communication et la sensibilisation auprès des utilisateurs finaux passent évidemment par une sensibilisation de nos filiales et de nos concessionnaires. Le programme REDUCE est un axe de communication très fort dans les salons du groupe lui permettant de relayer ses messages directement à l'utilisateur.

Ainsi, dans un secteur encore peu sensibilisé il y a quelques années à ces problématiques et très centré sur le coût facial de la machine, le programme REDUCE a le mérite d'ouvrir le spectre au coût total de possession de la machine (son cycle de vie). La réduction de consommation rendue possible grâce à des évolutions techniques et technologiques faites sur les machines Manitou, nous permet maintenant grâce à la démarche REDUCE de chiffrer les économies attendues sur la durée d'utilisation d'une machine.

## ■ DES SOLUTIONS CONCRÈTES

### Un simulateur d'éco-conduite pour optimiser les usages



« L'eco-driver » permet une simulation de conduite du chariot, en lien avec les conseils dispensés par REDUCE. Il s'agit d'un parcours de 8 à 10 minutes qui reprend l'ensemble des applications, situations et configurations du protocole de tests mis en place au sein du programme. Cette mise en situation permet aux conducteurs d'acquiescer les bons réflexes afin de réduire leur consommation, leur coût d'utilisation et les risques d'accidents par une conduite et un usage plus sûrs.

L'objectif est de déclencher une prise de conscience en temps réel de l'utilisateur, qui bénéficie en simultané de l'accompagnement d'un formateur interne Manitou. A l'issue du parcours, un rapport de conduite personnalisé est remis à l'utilisateur, ainsi qu'un carnet de consommation.

## **La formation**

Le groupe dispose de plusieurs centres dédiés à la formation de ses clients, à l'utilisation et à la maintenance en toute sécurité de ses produits. Les principaux centres de formation sont basés à Ancenis (France) et à Madison (États-Unis). Des centres de proximité sont également actifs dans certaines filiales de distribution.

## **L'accompagnement de notre réseau de concessionnaires**

Le groupe a lancé une Charte Qualité Globale pour ses concessionnaires. Cette charte a été développée afin de proposer à notre réseau un véritable outil de progression et de développement. Cette cotation permet d'échanger et d'évaluer nos concessionnaires sur les aspects commerciaux, de services, ainsi que sur un ensemble de points liés à la RSE (suivi des compétences, formation, santé et sécurité, gestion de l'environnement, etc.). En 2014, cette charte a été testée auprès d'une dizaine de concessionnaires. Nous prévoyons de la déployer auprès du réseau français à partir de 2015.

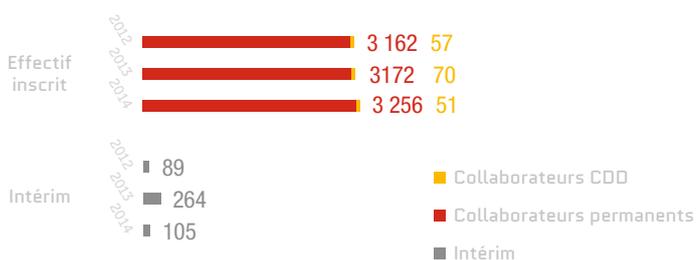
## 4.4 LES FEMMES ET LES HOMMES DU GROUPE MANITOU

Nous faisons de la qualité de vie au travail, de la performance et du développement de nos collaborateurs les piliers de notre ambition. Notre leadership dans les produits et services se construit durablement autour d'hommes et de femmes engagés et partageant la culture du Groupe. Chaque pays décline cette ambition selon son environnement et son contexte local pour fidéliser les collaborateurs.

### ■ DONNÉES CLÉS

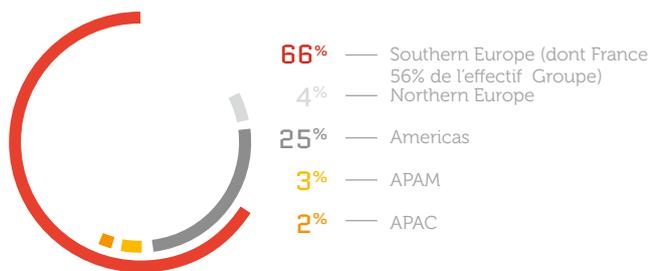
Conformément à la stratégie du Groupe, nous garantissons une amélioration de la compétitivité par une maîtrise responsable de nos effectifs, et privilégions les recrutements en contrat à durée indéterminée (plus de 98% des effectifs du Groupe).

#### Évolution des effectifs sur 3 ans



Les intérimaires sont appelés à renforcer les équipes permanentes du Groupe Manitou pour répondre à l'évolution rapide de nos cycles de production. Cette réactivité permet de satisfaire les besoins de nos clients. Nous nous assurons auprès de nos prestataires d'intérim du respect des règles locales et de la bonne intégration de nos collaborateurs intérimaires au sein de nos équipes.

#### Répartition des effectifs au 31.12.2014 par zone géographique



90% des effectifs sont répartis au sein de 3 pays : France, États-Unis et Italie. Ces trois pays accueillent les centres de production les plus importants du Groupe Manitou. La répartition des effectifs entre les différentes zones géographiques est représentative du poids commercial de chaque zone.

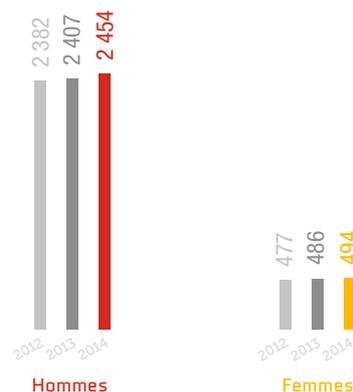
#### Répartition des effectifs au 31.12.2014 par statut



Les ouvriers, présents à 51% dans l'effectif total du Groupe, représentent la catégorie la plus importante, suivie par les Employés Techniciens Dessinateurs à 25% et les Cadres à 22% (y compris force commerciale). Cette répartition des différentes populations reflète la nature de l'activité du Groupe Manitou.

La suite des données chiffrées du reporting social 2014 concerne les collaborateurs des sites en France, en Italie et aux États-Unis d'Amérique.

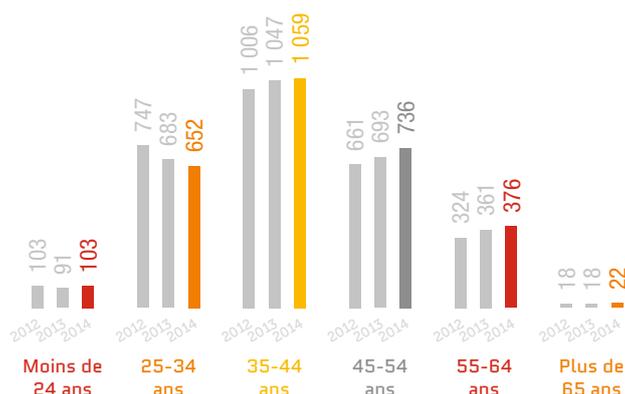
#### Répartition des effectifs par sexe



Compte-tenu de son activité, le Groupe Manitou se caractérise par une population masculine à près de 85%, situation issue de l'importance de la part des postes ouvriers dans les effectifs. Pour les Employés Techniciens Dessinateurs et Cadres, la population féminine est davantage représentée. Ainsi, la part des femmes au sein de la catégorie Cadres représente près de 25%.

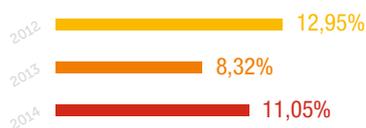
La population du Groupe Manitou est caractérisée par les éléments suivants : les moins de 35 ans représentent 26% de la population totale, les 35-54 ans représentent 60%, et les plus de 55 ans un peu moins de 15%.

#### Répartition des effectifs par âge



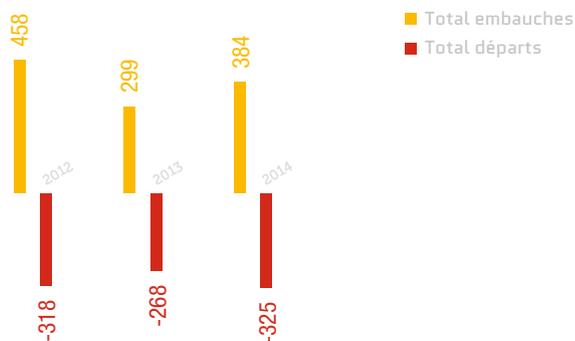
#### Évolution du turnover

Le taux de turnover globalisé sur la France, l'Italie et les États-Unis évolue à 11,05% sans cependant atteindre son niveau de 2012. Toutefois, le niveau de turnover reflète des disparités selon les pays étudiés, et il notamment très élevé aux États-Unis du fait de la situation de plein emploi pour les régions où les sites du Groupe Manitou sont implantés (majoritairement le Dakota du Sud).

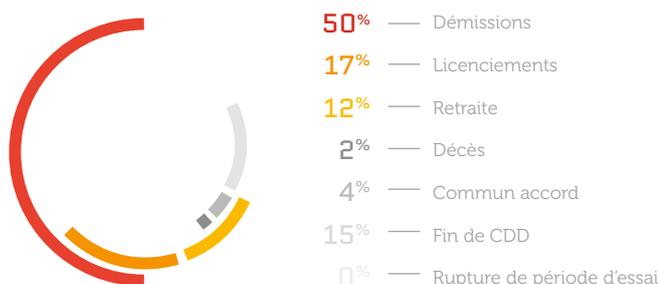


En France, le taux de turnover baisse de façon régulière sur les 3 dernières années : 7% en 2012, 3% en 2013 et se maintient à 2.6% en 2014.

### Mouvements de l'effectif embauches et départs

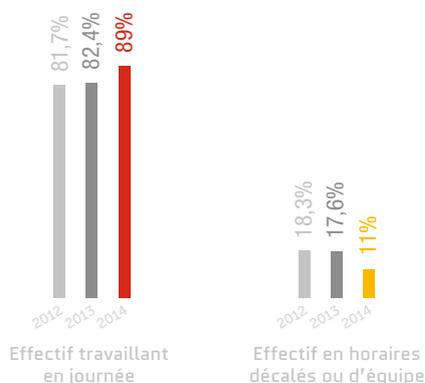


### Répartition des motifs de départ en 2014



La répartition des motifs de départ est fortement influencée par les disparités entre les réalités du marché de l'emploi selon les pays. La part du nombre des démissions (50%) est notamment la conséquence de la forte vitalité du marché du travail américain.

### Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : horaires en journée ou horaires décalés



### La sous-traitance (Product Unit Téléscopique : sites d'Ancenis, Laillé et Beaupréau)

En 2014, les prestations de sous-traitance liées aux opérations industrielles de production, et notamment à des activités de mécano-soudure, ont représenté en moyenne 3.6% des effectifs de main d'œuvre directe de production (incluant les intérimaires) par rapport à 4% en 2013. Cette baisse s'explique par la réintégration d'une partie des activités de mécano-soudure.

## 4.4.1 ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Nous reconnaissons l'engagement de nos collaborateurs comme un levier d'épanouissement, de qualité de vie au travail et de performance économique où, dans une dynamique conjointe, managers et collaborateurs contribuent à la vision et à la stratégie du Groupe. Nous sommes convaincus que la réussite du Groupe Manitou repose sur la mobilisation de l'ensemble des équipes. Notre présence à l'international dans un ancrage familial permet à chacun de nos salariés d'exprimer son potentiel, sa performance, et de participer au développement de l'entreprise.

Aussi, nous avons la volonté de maintenir une politique sociale responsable et de développer les capacités individuelles et collectives, pour être le leader de la manutention sur nos marchés cibles, avec des collaborateurs engagés à la satisfaction de nos clients.

Cet engagement nécessite une attention continue dans les domaines de la rémunération, la reconnaissance de nos collaborateurs, l'égalité de traitement, le dialogue social, mais aussi la santé et la sécurité.

En parallèle, nous intégrons nos enjeux RSE dans nos actions quotidiennes. L'adhésion et l'implication des collaborateurs à la démarche RSE du Groupe sont, en effet, des leviers pour adopter les bons comportements et les bons gestes au quotidien, et pour intégrer les enjeux RSE liés à chaque métier.

### ■ UNE SEMAINE POUR MOBILISER SUR LA RSE

Chaque année, la semaine du développement durable rebaptisée « ecodays » est un moment privilégié pour sensibiliser, promouvoir les bonnes pratiques, et renforcer l'adhésion des collaborateurs. Afin d'apporter des solutions concrètes pour agir, inciter à l'adoption de comportements responsables et favoriser les échanges, plusieurs animations et outils sont proposés : films, conférences, posters de sensibilisation, quizz, etc.

L'édition 2014 a apporté une nouveauté : le challenge ecodays, un concours auquel tous les salariés ont été invités à participer. L'objectif pour chaque équipe était de proposer un projet en lien avec au moins 2 piliers du développement durable. Les meilleurs projets ont été récompensés lors d'une cérémonie de clôture suite aux votes des salariés et d'un jury. Ce challenge aura permis d'identifier et de déployer des projets permettant d'avoir à la fois un impact positif pour le développement durable et en termes d'économie.

La mobilisation se poursuit au cours de l'année à travers diverses actions de sensibilisation. En France par exemple, un indicateur environnemental a été intégré dans le système d'intéressement en 2014. Il s'agit des impressions. Le projet appelé « Origami » nous a permis d'atteindre une réduction de plus de 10% de nos impressions en un an. Les nouveaux arrivants bénéficient d'une présentation de la démarche RSE et de la politique HSE. Tous les sites du Groupe ont été invités à participer à Earth Hour (une heure pour la planète) en stoppant l'éclairage non indispensable pendant 1 heure.

## ■ OFFRIR UNE STRUCTURE DE RÉMUNÉRATION ATTRACTIVE ET MOTIVANTE

Nous encourageons et reconnaissons la contribution de chacun à la performance de l'entreprise et à la satisfaction de nos clients. Favoriser l'engagement passe par une politique de rémunération cohérente, équitable et attractive. Les éléments de rémunération qui constituent notre politique de Ressources Humaines répondent à la compétitivité du marché, aux compétences et à la performance de nos collaborateurs. Cette notion de rémunération va bien au-delà du salaire de base. Les collaborateurs du Groupe bénéficient notamment d'une rémunération individualisée avec, selon les pays, des systèmes d'intéressement et de rémunération variable. En 2014, la masse salariale augmente de 3,8% par rapport à 2013, avec un montant de 116 874 656 euros.

### Évolution de la masse salariale en euros



## ■ IMPLIQUER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE TOP MANAGEMENT

Le travail réalisé en 2014 sur la refonte des priorités RSE du Groupe en lien avec la nouvelle feuille de route, ainsi que les principaux succès associés à la démarche, ont été présentés au Conseil d'administration. Puis, cette nouvelle feuille de route a été partagée avec le top management du Groupe, afin qu'ils puissent déployer ces nouvelles priorités à leurs équipes.

## ■ VALORISER ET RECONNAÎTRE LES SUCCÈS ET LES INITIATIVES

La reconnaissance des collaborateurs par leurs managers est un élément essentiel de l'engagement et de la motivation. Plusieurs pratiques sont en place au sein du Groupe parmi lesquelles :

- Les « SpotAwards » chez Manitou Americas, programme de reconnaissance pour les collaborateurs qui ont démontré une forte implication au travail. Ce programme salue le talent et l'énergie créatrice des collaborateurs sur l'ensemble des sites américains. Les bénéficiaires du prix doivent avoir été reconnus par leurs collègues comme un membre de l'équipe exemplaire ayant démontré notamment créativité et innovation, excellence client, attitude positive, engagement envers la sécurité, la qualité, etc.
- Les médailles du travail en France. Chaque année, des collaborateurs français sont reconnus lors de la remise des médailles du travail. Cette distinction valorise l'ancienneté, l'expérience et l'implication des salariés. La remise des médailles du travail est accompagnée d'une cérémonie au cours de laquelle sont également remis des cadeaux et gratifications aux médaillés.

## ■ DÉVELOPPER LES TALENTS DE NOS SALARIÉS

Nous confirmons notre volonté d'asseoir notre leadership sur la performance de nos collaborateurs en développant leurs compétences.

Les programmes de formations sont développés pour faire face aux évolutions des besoins des métiers. Aussi, nous développons notre offre de formation autour de plusieurs axes : Hygiène, Sécurité et Environnement, « orientation Clients », qui doit guider l'ensemble de nos actions internes et externes pour renforcer notre leadership commercial, développement de l'innovation, des métiers techniques et des métiers de la production, ouverture à l'international... Nous accompagnons par ailleurs nos managers avec des formations spécifiques. En 2014, 29 206 heures de formation ont été dispensées en France et en Italie. L'effort de formation s'est élevé à 2 076 180 € soit 2,42% de la masse salariale.

Le Groupe Manitou développe aussi les compétences de ses collaborateurs par des programmes de formation de longue durée. Chaque année et pour une durée de 2 ans, 4 à 6 collaborateurs s'inscrivent dans une démarche qualifiante alternant formation théorique et pratique. Les dernières promotions de ce programme « Parcours métiers » ont formé des Techniciens Service Après-Vente et des Techniciens Supply Chain.

Nous identifions et développons également nos potentiels au travers du programme OPR, Organization and People Reviews. Ce programme permet d'identifier et d'échanger sur l'évolution des organisations et la performance et le potentiel de nos collaborateurs.

Nous nous engageons à faciliter les opportunités de carrière en interne. Les offres à pourvoir dans le Groupe sont relayées sur nos systèmes d'information. Des présentations métiers ont été organisées en France afin que les collaborateurs puissent découvrir aussi nos différents métiers, et construire leur évolution professionnelle au sein du Groupe Manitou.

La mobilité internationale est également reconnue comme étant un moyen de développer les talents. 11 salariés du Groupe se sont ainsi lancés dans cette expérience en 2014 en relevant de nouveaux challenges dans un nouveau pays, au travers d'une nouvelle culture.

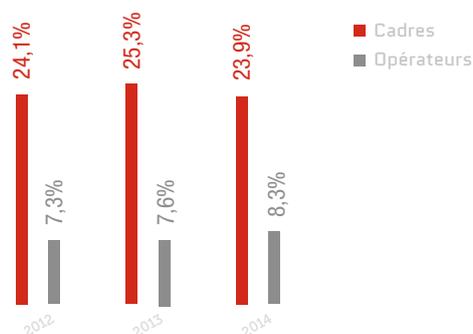
## ■ ASSURER ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'égalité professionnelle est un élément structurant de notre politique Ressources Humaines. Le Groupe Manitou reconnaît que les femmes et les hommes portent les conditions de la réussite économique et durable de l'entreprise et qu'ils sont sources – dans leur diversité – de richesse, de créativité et d'avantages concurrentiels.

L'ambition du Groupe Manitou est de :

- Garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination
- Assurer l'égalité des chances
- Faciliter une représentation équilibrée de toute la diversité

### Part des femmes dans l'effectif total pour les catégories cadres et ouvriers



Le premier accord pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé début 2015. Les discussions qui ont eu lieu à cette occasion ont eu pour objectif d'introduire une dynamique permettant de faire évoluer les mentalités et renforcer une culture d'entreprise plus ouverte à la diversité, mais aussi d'améliorer nos outils et processus pour garantir l'égalité de traitement tout au long de la carrière et favoriser la mixité dans tous les métiers.

Le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes réalisé à cette occasion a permis de constater que malgré une sur-représentation masculine dans l'effectif total du fait de nos activités industrielles, l'égalité entre les femmes et les hommes est réelle (ex. formation, rémunération, promotion). Parmi les objectifs fixés à l'issue de ces discussions, nous pouvons citer la mise en place d'une Charte de l'Égalité Professionnelle, la réalisation d'entretiens de départ et/ou de retour de congés familiaux et l'aménagement des horaires au retour des différents congés.

Le Groupe Manitou est par ailleurs engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2014, le pourcentage des salariés en situation de handicap a continué à progresser pour atteindre 3,21% de notre effectif (France et Italie). Une réflexion approfondie sur la notion du handicap dans le Groupe a été lancée en 2014, et est portée par un groupe de travail interne représentatif des différentes fonctions de l'entreprise. Cette démarche aboutira à un diagnostic détaillé de la situation de l'entreprise afin de définir une stratégie et un plan d'actions sur les prochaines années.

Une charte éthique est par ailleurs diffusée afin de mettre en place un cadre de référence pour conduire nos activités internes et externes dans le respect des dispositions légales : charte des droits de l'Homme, convention fondamentales de L'Organisation Internationale du Travail, principes directeurs de l'OCDE, rejet de toute forme de corruption. En 2015, le groupe s'est engagé à avoir une démarche plus lisible et plus transparente vis-à-vis de ces principes internationaux.

## ■ MAINTENIR LE DIALOGUE SOCIAL

Nous sommes conscients de l'importance du maintien d'un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel. En France et en Italie, 11 accords collectifs ont été signés en 2014. Des discussions ont notamment été menées au cours de l'année sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la mise en place du télétravail. Ces deux discussions (ayant abouti à la signature d'un accord) reflètent une intention commune entre la direction et les représentants du personnel de développer leur coopération et la qualité de vie au travail.

## ■ DÉVELOPPER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Nous cherchons à apporter de nouvelles réponses aux besoins de nos collaborateurs. C'est dans cette logique qu'a été mis en place le télétravail qui, tout en réduisant les temps de transport entre le domicile et le lieu de travail, et donc la fatigue et le stress en résultant, offre aux salariés une plus grande souplesse et une flexibilité dans l'organisation de leur travail. Cette nouvelle pratique contribue à améliorer l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle de nos collaborateurs.

Le Groupe Manitou permet par ailleurs à ses salariés de choisir le meilleur équilibre entre leur vie personnelle et professionnelle en favorisant le recours au temps partiel choisi.

### Évolution de la part des salariés à temps partiel

2012	2013	2014
1,50%	1,70%	2,30%

Périmètre : effectif total France, Italie et États-Unis

## ■ PARTAGER NOS VALEURS AUTOUR DU SPORT

Comme chaque année, les salariés du Groupe ont été invités à participer individuellement ou en équipe au triathlon de La Baule, organisé en partenariat avec l'école de commerce Audencia. Cet événement a permis de réunir durant deux journées sportives et conviviales plus d'une centaine de collaborateurs du Groupe en provenance de toute l'Europe.



Les collaborateurs de Manitou Americas participent chaque année également à une course organisée par l'association Boys & Girls Clubs qui œuvre pour le développement personnel et professionnel des jeunes de la région. Cette course ouverte aux coureurs et marcheurs de tous niveaux permet aux salariés de s'associer, avec leur famille, à cette marche sociétale.

## 4.4.2 SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT : EFFICACITÉ & PERFORMANCE

L'engagement quotidien des 8 sites de production et du Centre Logistique de Pièces de Rechange s'est concrétisé en 2014 par l'adoption d'une politique Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) au niveau du groupe. Bien que les plans d'actions HSE restent adaptés aux spécificités de chacun des sites industriels, la mission de cette politique est de donner au groupe des objectifs de progrès communs.

Cette nouvelle Politique HSE est déclinée en 5 axes :



- Respecter nos exigences légales et les attentes de nos parties prenantes (ex : mairies, etc.),
- Impliquer les parties intéressées (les salariés, les fournisseurs, les entreprises extérieures, nos clients),
- Accroître la sécurité et préserver la santé,
- Réduire nos consommations et préserver l'environnement en réduisant les impacts, dans nos usines et de nos produits,
- L'amélioration continue.

Le travail d'harmonisation des systèmes Qualité, Sécurité et Environnement s'est traduit en 2014 par la désignation d'un responsable QSE Système et la création d'un Pôle HSE (Hygiène Sécurité et Environnement).

## ■ SANTÉ ET SÉCURITÉ

La sécurité est au premier rang des objectifs de la Direction et des collaborateurs du Groupe. Nous faisons de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs une de nos actions prioritaires. Ainsi 1172 collaborateurs français et italiens ont été formés à la sécurité au cours de l'année 2014 (soit 55% des effectifs, contre 50% en 2013), et 3 accords collectifs ont été signés dans ce domaine (télétravail en France, analyse des accidents de travail et résultats visites médicales en Italie).

	2012*	2013*	2014
<b>Taux de fréquence</b>			
Salariés	24,4	17,7	15,3
Intérimaires	70,21	50,78	46,5
<b>Taux de gravité</b>			
Salariés	0,4	0,3	0,35
Intérimaires	0,8	0,6	0,36
<b>Nombre de maladies professionnelles déclarées (salariés)**</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

\* Les données historiques 2012 et 2013 sont hors États-Unis d'Amérique

\*\* hors États-Unis d'Amérique

Nous réaffirmons notre volonté de diminuer la fréquence et la gravité des accidents de travail en 2015. Des actions sont mises en œuvres afin d'améliorer de façon continue les conditions de santé et de sécurité sur les sites de production. Des audits de sécurité sont menés par le Service

Sécurité Prévention et sont suivis de plans d'actions pour améliorer les conditions de travail : installation d'équipements nouveaux, amélioration des protections individuelles, amélioration de l'ergonomie des postes de travail, groupe de travail sur la pénibilité. Par ailleurs, et dans une démarche de progrès continu, les opérateurs participent à l'identification des risques et des points réguliers sont réalisés entre les managers et leurs équipes.

Le taux d'absentéisme est par ailleurs suivi de façon régulière, notamment celui lié aux maladies, dans lequel les conditions de travail jouent un rôle important. Celui-ci se stabilise en France, de 3,10% en 2013 à 2,99% en 2014.

La prévention des risques psychosociaux est par ailleurs une démarche engagée et déployée par le Groupe au travers de formations pour tous les acteurs : salariés, managers, équipe ressources humaines... 78 personnes ont ainsi été formées en France en 2014, et 85% des managers ont aujourd'hui été formés.

## ■ RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

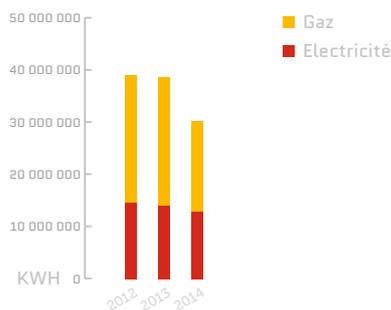
Thèmes	Indicateur	Unité	Indicateur 2014	Indicateur 2013	Indicateur 2012
Système de Management Environnemental des sites de production	Proportion de sites certifiés ISO 14001 ou en démarche	Pourcentage du CA généré	<b>57,0%</b>	58,9%	60,7%
Prévention, réduction ou réparation de rejets	Conformité des rejets industriels aqueux	%	<b>91,8%</b>	89,8%	100,0%
Prévention, réduction ou réparation des déchets	Déchets industriels par chariot équivalent MLT735	Kg / chariot	<b>265,3</b>	245,3	249,9
Prise en compte de toute forme de pollution	Emissions de COV par chariot équivalent MLT735	g COV / chariot	<b>4 673,9</b>	5 707,7	4 825,0
Consommation d'eau	Volume d'eau industrielle utilisée dans le process par chariot équivalent MLT735	L / chariot	<b>2 026,6</b>	2 829,6	2 279,9
Consommation de matières premières	Consommations peintures par chariot équivalent MLT735	g / chariot	<b>9 750,7</b>	10 686,9	11 699,4
	Consommations d'huile par chariot équivalent MLT735	Kg / chariot	<b>109,0</b>	110,2	124,9
Consommation d'énergie	Consommation d'énergie par chariot équivalent MLT735	kWh / chariot	<b>2 436,0</b>	3 257,3	3 116,6
Rejets de gaz à effet de serre	Emissions GES du site de production par chariot équivalent MLT735	kg eq CO2 / chariot	<b>440,1</b>	703,4	645,4

Afin de poursuivre la formation des salariés en matière de maîtrise des impacts et des risques environnementaux, un deuxième formateur interne a été recruté. Il a en charge les formations au risque chimique, aux Atmosphères Explosives et à l'utilisation des kits de dépollution. Nous poursuivons également les formations pour la manipulation des fluides frigorigènes.

Les collaborateurs peuvent proposer des idées ou des projets via des fiches d'amélioration continue. Par exemple cette année, un salarié a suggéré le tri des bouchons plastiques dans les ateliers de montage et leur remise à l'association « bouchons d'amour » pour être traités, lavés, broyés, fondus puis moulés en palette plastique. Les gains sont ensuite distribués aux associations de personnes en situation de Handicap, pour l'achat de fauteuils roulants, chaussures orthopédiques, béquilles, stages et/ou formations de personnes en situation de handicap.

## La priorité mise sur l'énergie et la réduction des gaz à effet de serre

### Consommation d'énergies par sources



L'énergie est un axe prioritaire dans nos actions de réduction des impacts sur l'environnement et notamment de notre Bilan GES (gaz à effet de serre). Nous engageons notamment des actions :

- de management de la maîtrise de l'énergie : le site d'Ancenis s'est engagé fin 2014 dans un programme européen de réduction des énergies. Il s'agit d'un accompagnement de la CCI de la Région Pays de la Loire pour atteindre l'objectif de réduction de 15% de nos consommations d'énergie sur 2 ans.
- d'études d'identification des pistes d'amélioration : un audit énergétique a été réalisé sur le site principal d'Ancenis et sur le site de Laillé, dégagant ainsi des actions rapides de réduction d'énergie.
- de travaux d'économies d'énergie : le site d'OEM a engagé en 2014 plusieurs travaux de réfection de toiture, d'isolation des murs et de changement des éclairages de l'atelier avec détecteur de luminosité ; ceux-ci ont permis de réduire de plus de 50% la facture énergétique.
- de maîtrise des consommations d'énergie pendant les périodes hors production.

Et enfin,

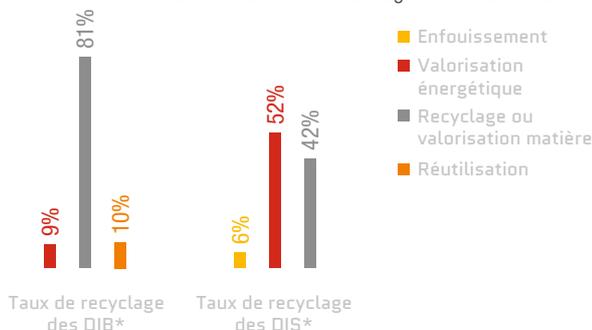
- d'optimisation des contrats de fourniture d'énergie afin de contribuer à une baisse des charges de l'énergie.

Des panneaux solaires permettent de chauffer l'eau de notre centre logistique de pièces détachées.

## La gestion des déchets

### Traitement des déchets industriels

Le volume des déchets industriels émis a augmenté mais nous avons



cependant engagé des actions de meilleure valorisation des plastiques grâce au tri complémentaire des polystyrènes, de la douffline et des bouchons plastiques. Des compacteurs ont été mis en œuvre sur différents sites pour limiter le nombre de rotation des bennes de déchets.

Sur le site de Laillé, les équipes ont mis en œuvre une solution alternative durable à l'emballage en polyéthylène pour le conditionnement des composants. Outre son impact bénéfique sur la quantité de déchets, l'utilisation du géotextile réutilisable a permis d'améliorer la qualité des produits reçus en réduisant les défauts dus aux chocs pendant le transport.

## La gestion des matières premières et des Composés Organiques Volatiles

Les Composés Organiques Volatils émis dans l'atmosphère sont dus à l'activité d'application de peinture. Plusieurs actions de réduction de ces émissions sont étudiées, comme par exemple celle du changement de la couleur de l'apprêt par une teinte plus claire ; cela a permis d'éviter une couche supplémentaire de peinture de finition (peinture solvantée).

## La gestion de l'eau

En 2014, la consommation d'eau totale en France s'élève à 20 238 m<sup>3</sup> (-6% par rapport à 2013). Nous avons engagé sur le site de l'Aubinière des travaux de stockage des eaux pendant les phases de nettoyage des fosses des cabines de peintures pour limiter nos consommations d'eau et de rejets d'effluents aqueux. Nous estimons le gain de cette action à environ 100 m<sup>3</sup> d'eau par an.

## Nos investissements

De nombreux investissements ont été réalisés sur l'ensemble des sites afin de réduire notre impact sur l'environnement. Nous pouvons retenir :

- sur le site de l'Aubinière : la sécurisation du site, la création d'une nouvelle zone de stockage des fluides des chariots avec des cuves enterrées et tout le système d'alerte et de gestion des stocks, la mise en place de compteurs additionnels des consommations de gaz qui permettent de mieux appréhender nos usages énergétiques.
- le site de Laillé : deux nouvelles installations d'application et de cuisson des peintures tenant compte des meilleures technologies de captation des émissions de COV ; mieux dimensionnées, elles permettent d'optimiser le volume de cuisson.
- le site CLPR : le site a lancé des essais d'éclairages LED dans l'entrepôt.

Depuis 2013, l'entreprise souscrit une police spécifique « atteintes à l'environnement » ayant pour objet de garantir les cas d'atteintes à l'environnement du fait de ses activités (France et Italie).

## Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Le groupe Manitou appartient à une industrie peu intensive en utilisation des sols. Cependant, afin de réduire au maximum les impacts sur ceux-ci, des réponses aux situations d'urgence ont été mises en place. Par exemple, des kits de dépollution sont disponibles en cas de déversement de produits chimiques liquides, ainsi que des obturateurs de bouches d'eaux pluviales et on peut trouver sur le site un bassin d'orage avec vannes de fermeture, des bacs de rétention, des aires de dépôtage et de stockage étanches.

Lors des nouvelles constructions, le thème de la biodiversité est abordé (présence de végétations, batraciens, etc.). Notamment, lors de l'aménagement du bassin d'orage du site une échelle à batraciens a été mise en place afin de les laisser vivre dans leur milieu. Egalement, des plantes et arbustes ont été plantés tout au long de la nouvelle piste d'essais.

## 4.5 PARTENARIATS

Le groupe accorde une importance particulière au dialogue qu'il entretient avec ses concessionnaires, ses fournisseurs et ses collaborateurs. La démarche RSE s'appuie sur la création de valeur partagée avec l'ensemble de ces acteurs clés.

### 4.5.1. ACHATS RESPONSABLES

Le groupe déploie une politique achat cohérente avec ses valeurs qui ambitionne de créer avec ses fournisseurs une relation durable, équilibrée et créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. L'accent a été mis sur les domaines suivants :

- La performance durable et responsable : le travail réalisé en 2014 a permis de réitérer le bon résultat de 2013. En effet, 80% des fournisseurs (en volume d'achats) évalués ont atteint en 2014 le niveau de performance requis. Le groupe souhaite maintenir ce niveau pour la suite pour sécuriser ces achats.
- La gestion des risques : au delà du pilotage des risques matières premières, qui a conduit entre autres au déploiement, en 2014, du contrat d'achat d'acier auprès de ses sous-traitants, Manitou a mis en œuvre, pour ses entités européennes, une analyse financière de son panel fournisseurs.
- La productivité : pour accompagner la recherche de productivité, Manitou a mis en œuvre, avec des PME volontaires, des chantiers de productivité menés de façon conjointe. Les résultats obtenus ont été partagés et la démarche aura permis de rapprocher les équipes opérationnelles et de développer leur fierté au regard des résultats obtenus.

Au-delà de ces quelques exemples, des actions se poursuivront en 2015 et sur les années à venir pour renforcer la productivité tout en préservant les valeurs fondamentales du groupe.

Après avoir intégré des critères RSE dans les appels d'offres, le groupe a adopté en 2014 une nouvelle charte d'achats responsables. Cette charte détaille les engagements attendus des fournisseurs sur les trois engagements majeurs du groupe : les solutions durables, les hommes et les femmes, et les partenariats. En 2014, elle a été diffusée auprès d'un panel représentatif de fournisseurs du groupe, afin d'échanger avec eux sur la faisabilité et les freins potentiels, et d'ajuster la charte en fonction de ces échanges avant de la diffuser plus largement.

Un extranet fournisseurs a également été mis en place. Celui-ci permet de diffuser aux fournisseurs les avancées significatives de la démarche RSE du groupe, d'informer et de recueillir des informations liées à la réglementation REACH sur les substances chimiques.

### 4.5.2. EMPREINTE ÉCONOMIQUE LOCALE & MÉCÉNAT

#### ■ IMPACT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE D'UNE DÉMARCHÉ DE MUTUALISATION DE MOYENS

Manitou Group est intégré depuis 2012 dans la création d'une PRI, Plateforme de Recherche et d'Innovation, visant à mutualiser des moyens d'essais lourds et des expertises, avec d'autres acteurs de la filière Machinisme Agricole et Off Road. Ce centre d'essais permettra au groupe de disposer de moyens parfaitement adaptés, quasiment uniques en Europe, et à proximité des bureaux d'études de nos sites français.

#### ■ ALIGNER PROGRESSIVEMENT NOS PARTENARIATS AVEC NOS ENGAGEMENTS

Dans ses choix de partenariats, le groupe vise plusieurs objectifs. Fort de son ancrage territorial fort, les partenariats locaux sont évidemment

privilegiés ainsi que l'implication de ses partenaires proches. En lien avec nos engagements RSE, les dimensions sociales et environnementales faisant du sens pour les équipes locales sont aussi intégrées volontairement dans leurs actions menées à travers le groupe :

#### Les étudiants MBA de Bentley et l'entreprise Manitou : une collaboration contribuant à la formation de managers responsables

Dans le cadre d'un partenariat entre Manitou, Audencia (école de management), et l'université de Bentley (US), nous avons confié à 30 étudiants américains un cas pratique sur la RSE.

Les étudiants ont mené un projet pédagogique portant sur les conditions de déploiement du programme REDUCE du groupe Manitou. Cette innovation, saluée entre autres par la presse spécialisée et le Ministère du Développement Durable, démontre l'articulation entre développement durable et opportunités économiques.

#### Une implication forte pour la nouvelle génération de soudeurs

Manitou Americas travaille en partenariat avec le lycée de Madison sur un programme d'enseignement technique destiné à former de futurs soudeurs. Ce programme de soudure est subventionné par l'État du Dakota du Sud afin de pouvoir retenir la main d'œuvre alors que le turnover des soudeurs est très élevé. Ce partenariat apporte une aide non négligeable aux étudiants inscrits dans le programme tant d'un point de vue financier qu'en termes de développement de carrière.

#### Promouvoir l'enseignement supérieur : la fondation Gehl

**strive for BRIGHTER HORIZONS**

**MANITOU GROUP**

**GEHL FOUNDATION SCHOLARSHIP PROGRAM**  
For High School Seniors

**WHO IS ELIGIBLE:**  
Citizens of the United States who have been employed full-time by the Company for at least one year as of January 1, 2014 are eligible to apply. Students must have a high school cumulative Grade Point Average of 3.0 or better on a 4.0 scale and must plan to enroll at the beginning of the next school year in an accredited college.

**AWARDS:**  
Two \$5,000 academic scholarships will be awarded on the basis of merit. \$5,000 will be given to the student each year he/she is enrolled in and completes a full-time academic program at an accredited college or university up to a maximum of four years. Awards will be granted through the completion of each student's four-year undergraduate degree. In addition, ALL STUDENTS that meet the minimum application criteria have the potential to receive an award of \$1,000.

**PAYMENT GUIDELINES:**  
Initial payment and renewal of these scholarships is contingent upon satisfactory collegiate performance and continuous enrollment in a full-time program and parents' continuous employment with Manitou Americas. Students failing to achieve a 3.0 GPA and/or missing full-time enrollment during any semester of the scholarship period will not be awarded the funds for the current semester and will be put on probation without award eligibility for the following semester. During this probationary period the student must raise their GPA and enrollment status to the required level in order to become eligible. If the student achieves the required 3.0 GPA in the probationary semester, the student returns to eligibility for future semesters contingent on future performance. Failure to achieve the required GPA and/or full-time enrollment during the probationary period will result in forfeiture of the scholarship for all future periods.

**SELECTION:**  
Selection of scholarship winners will be made by an Awards Committee consisting of one or more independent outside academic professionals. Awards will be based on merit, including secondary school academic records, extracurricular activities both inside and outside of school and qualities of character, leadership and motivation. Quality of application materials presented by applicants and information provided by school personnel also will be considered.  
No preference will be given to students because of the parent's position or length of service with the company. Children of Company officers are not eligible to apply.

**ALL INFORMATION RECEIVED IS KEPT CONFIDENTIAL.**

**DEADLINE:**  
All application materials must be filed with Manitou Americas Human Resources department by April 30, 2014. Absolutely no applications will be accepted after this date.

This scholarship program is provided by the Gehl Foundation. For an application form, please visit [Connect](#).

**GEHL MANITOU MUSTANG EDGE**

Créée en 1964, la Fondation Gehl accorde des bourses pour promouvoir l'enseignement supérieur, l'esprit d'initiative et l'engagement des étudiants.

Les enfants des employés de Manitou Americas diplômés du secondaire sont admissibles à participer à un programme accordant des bourses d'études pouvant atteindre 20 000 \$.

#### Un sponsoring éco-responsable

Dans le cadre de l'opération Solar Decathlon, compétition universitaire internationale dans le domaine de l'architecture durable et de l'énergie solaire, le groupe Manitou a sponsorisé l'équipe nantaise Atlantic Challenge dans son projet « Philéas » en prêtant un chariot télescopique pour le montage et le démontage de leur projet. Le projet Philéas vise à proposer une réhabilitation d'un ancien bâtiment nantais.

### **Des engagements locaux et partagés avec nos clients et nos fournisseurs**

Dans le cadre des 40 ans de Manitou UK, la filiale, qui compte 40 collaborateurs, a collecté 16 000 £ pour la fondation « Marie Curie Cancer Care ». Les fonds ont été collectés grâce à de nombreux événements organisés par la filiale, ses concessionnaires, ses clients et ses fournisseurs. En 2014, la filiale a poursuivi son engagement pour des œuvres de bienfaisance locales grâce à l'appui de ses partenaires.

En France, la direction commerciale a choisi d'insérer au sein de ses défis commerciaux des actions à caractère humanitaire. Des vendeurs du réseau français sont donc partis en 2014 au Brésil, et ont participé à une action en partenariat avec l'association IPREDE (Association d'aide familiale) auprès de 300 enfants issus de familles défavorisées.

### **Un partenariat social à dimension territoriale**

Depuis 2012, en France, Manitou et ELI ont mis en place un partenariat visant à favoriser une dynamique territoriale dans le cadre de l'emploi. Manitou met à disposition du matériel à un acteur social du territoire, ELI. ELI travaille au développement d'une activité en éco-construction. La mise en place de cette activité a donc nécessité de mettre en place une plateforme logistique pour la réception des matières premières et leur stockage. Le matériel Manitou a également trouvé toute son utilité dans la logistique de l'activité Déco'stumes d'ELI qui réalise des travaux de sous-traitance pour des grands noms de la couture. L'arrivée du matériel Manitou permet une meilleure efficacité des activités de l'association mais permet surtout le développement des compétences chez des salariés en insertion, et notamment le développement de postes de travail en logistique.

### **L'implication des salariés dans les actions de mécénat**

Manitou Americas multiplie les initiatives à valeur sociale et permettant aux collaborateurs de s'impliquer dans :

– Adopt a highway : propose aux collaborateurs d'apporter leur contribution personnelle pour un environnement plus propre en ramassant les déchets sur une portion de route.



– Partenariat Gingerbread House : donne la possibilité aux salariés de faire des dons matériels à Noël à trois familles de la région.



– Habitat for Humanity : les salariés de Manitou Americas donnent de leur temps sur plusieurs samedis pour participer à des projets de construction de maison pour le compte de cette ONG qui œuvre pour l'accès au logement. L'entreprise a fait un don de deux machines et propose également d'autres équipements et accessoires pour la période des projets de construction.



## 4.6 NOTE MÉTHODOLOGIQUE : INDICATEURS EXTRA FINANCIERS

### ■ INTRODUCTION

Dès 2012, le groupe Manitou a structuré une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise). Dans la continuité du plan RSE 2012-2015, la direction générale a réaffirmé son engagement et a défini 6 priorités RSE majeures pour la période 2015-2018. Ces priorités sont entièrement alignées sur la feuille de route du groupe.

Au-delà de la conformité réglementaire avec l'article 225 de la loi Grenelle 2, la mise en place d'un système de reporting extra-financier annuel au sein du groupe Manitou répond à plusieurs objectifs :

- piloter la performance sociale, environnementale et sociétale du groupe en lien avec le plan d'actions et,
- communiquer de manière transparente sur les grands enjeux RSE du groupe.

A ce titre, Manitou s'est inspiré des lignes directrices GRI (Global Reporting Initiative).

### ■ CHOIX DES INDICATEURS

L'objectif initial a été de répondre à l'ensemble des 42 thématiques de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de la manière la plus exhaustive possible en prenant en compte les plans d'actions du groupe.

Tout en continuant à publier des informations sur les 42 thématiques de l'article 225 de la loi Grenelle 2, le Groupe souhaite faire évoluer certains indicateurs en 2014 et 2015 afin d'être le plus pertinent vis-à-vis de ses enjeux RSE et de son plan d'actions.

### ■ PÉRIMÈTRE

Depuis le premier exercice de reporting en 2012, le Groupe s'est doté de procédures de reporting et a mis en place une organisation adaptée pour la collecte des informations à publier. Néanmoins, la fiabilisation d'une collecte d'informations à l'échelle d'une multinationale doit s'échelonner afin de parvenir à la fiabilité des données communiquées. Ainsi, le périmètre des informations, initialement restreint à la France, a progressivement été étendu. Le groupe Manitou poursuit cette démarche et met en œuvre tous les moyens afin de parvenir à l'exhaustivité du périmètre. Ainsi, nous nous engageons à étendre le périmètre chaque année afin d'atteindre le plus rapidement possible le périmètre groupe Manitou et justifierons les éventuelles exclusions. Les évolutions 2014 ont concerné :

Pour les indicateurs environnementaux : un élargissement au périmètre français (Manitou BF), incluant 5 des 8 sites de production du groupe (dont le plus important site industriel du groupe) et le centre logistique des pièces détachées. Ce périmètre concerne en 2014 56% des effectifs. L'année 2013 avait concerné 3 sites français. Le périmètre de chaque indicateur est précisé page 57.

Pour les indicateurs sociaux : l'intégration de la filiale Manitou Americas. En 2014, le périmètre concerne donc 90% des effectifs (67,5% en 2013), avec Manitou BF (France), Manitou Italia, et Manitou Americas. Les indicateurs relatifs aux effectifs et à leurs répartitions par type de contrat, par statut et par zone géographique, sont communiqués sur un périmètre groupe. Le périmètre de chaque indicateur est précisé page 58.

Pour les informations sociétales : l'intégration de la filiale Manitou Americas.

### ■ PROCÉDURE

Le reporting extra-financier couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Les procédures de suivi se déploient à travers trois outils principaux :

- un guide méthodologique, qui permet de clarifier l'organisation du reporting (rôle et tâche), et d'uniformiser les procédures et définitions,
- deux tableaux de collecte des données pour chaque thématique (environnement, social), qui affichent automatiquement les incohérences ou erreurs de saisie,
- un tableau de contrôle interne qui permet de suivre la procédure de validation.

Chacun des indicateurs est suivi de manière semestrielle ou annuelle, et est reporté par les responsables thématiques dans un des trois outils de collecte. La cohérence (périmètre et définition de l'indicateur) est vérifiée par les pilotes thématiques, à qui sont envoyées les données. Enfin, un contrôleur interne, indépendant de la procédure, est nommé pour valider ou challenger les indicateurs, en les mettant en lien avec les plans d'actions déployés dans l'année, ou en les confrontant à des données sources.

Afin de répondre à ses obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manitou a désigné le cabinet KPMG S.A. afin d'attester de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans son rapport de gestion.

### ■ PRÉCISIONS

#### Indicateurs environnementaux

« Chariot équivalent MLT735 » : les sites produisant des chariots de tailles très différentes et également des mâts, un facteur de conversion a été attribué à chaque produit en fonction du poids d'un chariot de référence. Le chariot de référence correspond au chariot MLT735 de la gamme agricole dont le poids est de 7,1 tonnes. Cela permet de mieux rendre compte de la diversité des produits dans la restitution des indicateurs liés aux déchets, aux consommations d'énergie, aux consommations d'eau, aux consommations de peinture, aux émissions de COV, aux émissions de gaz à effet de serre et à l'huile consommée par chariot (en équivalent).

Les huiles considérées sont l'ensemble des huiles achetées dans l'année et distribuées dans les produits (huile hydraulique, huile de ponts et boîte de vitesse).

Une mesure conforme d'un rejet industriel aqueux est une mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production. Les sites concernés par les rejets sont ceux qui disposent d'une station d'épuration (Ancenis, Laillé).

La classification européenne des déchets est utilisée pour définir l'appartenance des déchets aux différentes catégories DIS, DIB, DIB recyclables.

#### Fin de vie des déchets

- Recyclage ou valorisation matière : retraitement des matériaux ou substances contenus dans les déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique.
- Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer. On peut par exemple réutiliser une palette.
- Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.
- Enfouissement : mise en décharge ou stockage sous-terrain.

## Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV)

– les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière, en considérant que tout ce qui n'est pas récupéré, émis dans l'eau, présent dans les déchets/les produits stockés, est émis dans l'atmosphère.

– les coefficients de teneur en solvant suivants ont été retenus pour l'évaluation des émissions de COV des peintures et solvants :

	<b>Coefficient de solvantation</b>
Peinture en phase aqueuse	0,09
Polyuréthane	0,52
Glycérophthalique	0,65
Diluant de nettoyage, solvant	1

La consommation totale distribuée par le réseau d'eau est calculée à partir des factures d'eau.

La consommation d'eau industrielle correspond à l'eau industrielle qui est utilisée dans le process de fabrication, elle est calculée à partir de relevés des compteurs d'eau.

La consommation de peinture est évaluée sur la base des quantités utilisées dans l'année (quantités achetées – variation de stock).

La consommation d'énergie considérée est la consommation achetée d'électricité et de gaz.

Les émissions de gaz à effet de serre des sites de production tiennent compte des émissions directes (sources fixes, sources mobiles, émissions fugitives) et des émissions indirectes liées à l'électricité. Les sources de GES sont celles définies par l'article 75 de la loi Grenelle II.

## Indicateurs sociaux

Salariés : collaborateurs liés par un contrat de travail avec la société Manitou ou l'une de ses sociétés – hors les sociétés non consolidées. Il s'agit des CDI & CDD (incluant les VIE) présents au 31.12.2014, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, les personnes en congé sabbatique, maternité ou maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les salariés. Les expatriations et les détachés sont comptabilisés par le pays d'accueil.

Effectif groupe : salariés (décrits ci-dessus) et intérimaires employés par Manitou dans le monde.

Effectif France : salariés employés par Manitou BF ou CFM.

Effectif Italie : salariés employés par Manitou Italia.

Effectif USA : salariés employés par Manitou Americas.

Turnover : le turnover des salariés en CDI est calculé comme le rapport de la somme du taux d'embauches CDI et du taux de départs des salariés en CDI divisé par 2. Où le taux d'embauches CDI est égal à la somme des embauches en CDI depuis le début de l'année (création de poste, remplacements...) divisée par l'effectif en CDI au 31 décembre. Et où le taux de départs de salariés en CDI est égal à la somme des départs depuis le début de l'année (licenciements, démissions, retraites, décès...) divisée par l'effectif en CDI au 31 décembre. Les expatriations et les détachés sont comptabilisés.

Cadre : tout collaborateur dont le poste a été évalué par l'outil Global Grading System (méthodologie Towers Watson).

Cadre USA : tout collaborateur ayant un ICT (Incentive Compensation Tool).

Employé : tout collaborateur, qui est en support des processus de production ou en support d'autres processus comme la conception ou la distribution.

Opérateur : tout collaborateur dont l'activité essentielle est de contribuer directement au processus de production.

Embauche : toute conclusion d'un contrat de travail qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Une embauche n'est pas comptée lorsqu'un CDD est renouvelé pour le même motif. Deux embauches sont comptabilisées lorsque deux CDD s'enchaînent après une période de carence, lorsque le motif du contrat change, ou lorsqu'un CDD est ensuite embauché en CDI. Les mobilités ne sont pas considérées comme des embauches. Les expatriations et les détachements de salariés ne sont pas considérés comme des embauches.

Temps plein : toute personne de l'entreprise ayant un contrat respectant la durée conventionnelle hebdomadaire du pays pour les non forfaités (35h en France) ou le nombre de jours défini par le calendrier des heures théoriques, obtenu en négociation annuelle, pour les forfaités. Toute personne ne remplissant pas ces conditions est considérée comme à temps partiel.

Absentéisme pour maladie : les arrêts maladie considérés sont les arrêts validés par l'organisme référent du pays (CPAM en France). Les heures d'arrêt liées à un accident de trajet ne sont pas comptabilisées dans les heures d'arrêt maladie. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures travaillées au réel (relevé par la paye) auquel on ajoute le nombre de jours d'arrêt maladie multiplié par le nombre d'heures travaillées par jour. La période utilisée pour cet indicateur est du 20 au 20 de chaque mois. L'absentéisme pour maladie ne concerne que Manitou BF (France).

Bilan des accords collectifs signés : les accords collectifs considérés sont seulement les accords conclus au sein de l'entreprise. Sont exclus les accords négociés au niveau du secteur, de la branche ou du pays.

Accidents du travail : les accidents de trajet sont comptabilisés dans les accidents du travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt \* 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réel. Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts \* 1 000 / nombre d'heures travaillées réel. Nous comptons les maladies professionnelles distinctes : lorsqu'un même salarié est atteint de deux maladies professionnelles distinctes, on compte deux maladies.

Formation : le volume d'heures de formation entre le 01.01 et le 31.12 de chaque année est pris en compte pour les salariés (CDI et CDD), que la formation soit dispensée en interne ou en externe, que l'intervenant soit agréé ou non. Le DIF est inclus dans les heures de formation. Seules les formations avec feuille d'émargement ou attestation de présence sont prises en compte pour cet indicateur. Les heures réelles de formation sont comptabilisées. Les formations sur deux années sont comptabilisées au prorata des heures effectuées chaque année. La formation à la santé et la sécurité regroupe par exemple les formations CACES, transport de matières dangereuses, ATEX... Elle inclut les formations en interne.

Effort de formation : les coûts de formation concernent les coûts de salaires des personnes formées, les frais pédagogiques, les coûts potentiels de matériel/d'organisation, les coûts de transport et de logistique, les coûts de salaires des formateurs internes, les contributions obligatoires (ex. OPCAIM, Fongecif) déduites des subventions.

Une personne est considérée comme handicapée lorsqu'elle est reconnue par un organisme ou une institution dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## ■ AMÉLIORATION CONTINUE

Afin d'intégrer progressivement l'ensemble des filiales, toutes les procédures et outils de collecte ont été traduits en anglais. Enfin dans une perspective de pilotage globale de la démarche RSE, des indicateurs pourront être améliorés pour mieux rendre compte de l'avancée des plans d'actions et mieux refléter la réalité au sein du groupe sur les différentes thématiques.

**■ INDICATEURS ENVIRONNEMENT**

	Grenelle 2	Référence GRI Version 4	Périodicité de collecte	Périmètre
<b>POLITIQUE GÉNÉRALE</b>				
Organisation	p 40, 50		Annuel	groupe
Actions de formation/information	p 51		Annuel	groupe
Système de management environnemental des sites de production <i>Indicateur : Proportion du CA généré par des sites certifiés ISO 14001</i>	p 51		Annuel	groupe
Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	p 52		Annuel	groupe
<b>POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS</b>				
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets <i>Indicateurs : Taux de conformité des rejets industriels aqueux</i>	p 51	EN22	Mensuel	Manitou BF
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets <i>Indicateurs : Quantités de déchets industriels générés par chariot équivalent MLT735 produit, Taux de recyclage par type de déchets industriels (DIB et DIS) et par fin de vie (réutilisation, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement)</i>	p 51-52	EN23	Trimestriel (annuel pour les taux de recyclage)	Manitou BF
Prise en compte de toute forme de pollution <i>Indicateur : Emissions de COV par chariot équivalent MLT735 produit</i>	P 51	EN21	Annuel	Manitou BF
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>				
Consommation d'énergie, et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et émissions dans l'atmosphère	p 42-46 p 51-52	EN3 EN26	Annuel	Manitou BF
Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales Nous ne sommes pas soumis à des contraintes locales en matière d'approvisionnement <i>Indicateurs : Consommation totale d'eau Consommation d'eau à usage industriel par chariot équivalent MLT735 produit</i>	p 51-52	EN8	Annuel	Manitou BF Ancenis, Candé
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation <i>Indicateurs : Proportion de peinture utilisée par type (poudre, polyuréthane hydrosoluble), Volume de peinture utilisé par chariot équivalent MLT735 produit, Huile consommée par chariot équivalent MLT735 produit</i>	p 51	EN1	Annuel	Manitou BF
Consommation d'énergie <i>Indicateurs : Répartition des consommations directes par source d'énergie primaire (électricité, gaz), Consommation d'énergie par chariot équivalent MLT735 produit Par ailleurs, le Groupe n'a pas recours aux énergies renouvelables.</i>	p 51-52	EN3	Mensuel	Manitou BF
Utilisation des sols : Le groupe Manitou appartient à une industrie peu intensive en utilisation des sols. Lors de l'évaluation des enjeux RSE prioritaires ce thème n'a pas été identifié comme prioritaire au regard de notre activité.				
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>				
Rejets de gaz à effet de serre <i>Indicateurs : Emissions de GES du site de production par chariot équivalent MLT735 produit</i>	p 51	EN15	Annuel	Manitou BF
Adaptation aux conséquences du changement climatique : nous n'avons pas identifié de risques majeurs liés aux inondations ou à d'autres risques générés par le changement climatique sur notre activité et le périmètre considéré. Lors de l'évaluation des enjeux RSE prioritaires ce thème n'a pas été identifié comme prioritaire au regard de notre activité.				
<b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ</b>				
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	p 52	EN12 EN13	Annuel	Manitou BF

**LÉGENDE :**

ENX : Cet indicateur est évoqué dans l'article EN X du GRI (Global Reporting Initiative).

## INDICATEURS SOCIAUX

	Grenelle 2	Référence GRI Version 4	Périodicité de collecte	Périmètre
<b>EMPLOI</b>				
Effectif total et répartition des salariés <i>Indicateurs : Effectifs par sexe, âge, contrat, statut et zone géographique</i>	p 47	LA1 LA13	Annuel	Effectif total, contrat, statut et zones géographique : Effectif groupe Effectif par sexe et âge : Effectif France, Italie, USA
Mouvements de l'effectif <i>Indicateurs : Embauches et départs (démissions, licenciements, retraites, décès, communs accords, fins de CDD, fins de période d'essai)</i>	p 48		Annuel	Effectif France, Italie, USA
Turnover du personnel <i>Indicateur : (Taux d'embauches + taux de départs)/2</i>	p 48	LA1	Annuel	Effectif France, Italie, USA
Rémunérations et leur évolution <i>Indicateurs : Masse salariale totale et son évolution</i>	p 49		Annuel	Effectif France, Italie, USA
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>				
Organisation du temps de travail <i>Indicateurs : % du personnel partiel/plein, journée/horaires d'équipe</i>	p 48, 50		Annuel	Effectif France, Italie, USA
Absentéisme <i>Indicateurs : Taux d'absentéisme pour maladie</i>	p 51		Annuel	France
<b>RELATIONS SOCIALES</b>				
Organisation du dialogue social	p 50		Annuel	France et Italie
Bilan des accords collectifs <i>Indicateur : Nombre d'accords collectifs signés</i>	p 50		Annuel	France et Italie
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>				
Conditions de santé et de sécurité au travail <i>Indicateurs : Effectif formé dans l'année à la sécurité</i>	p 50		Annuel	Effectif France et Italie
Bilan des accords signés en matière de santé et sécurité <i>Indicateur : Nombre d'accords signés</i>	p 50	LA8	Annuel	France et Italie
Accidents du travail <i>Indicateurs : Taux fréquence et de gravité pour les salariés et Taux fréquence et de gravité pour les intérimaires</i> <i>Nombre maladies professionnelles pour les salariés</i>	p 51	LA6-7	Annuel	Salariés : Effectif France, Italie, USA Intérimaires : Effectif France, Italie, USA France, Italie
<b>FORMATION</b>				
Politique mises en œuvre en matière de formation	p 49	LA10	Annuel	Effectif France, Italie, USA
Heures de formation <i>Indicateur : Nombre moyen d'heures par an</i>	p 49	LA9	Annuel	Effectif France et Italie
Effort de formation <i>Indicateur : Coûts de formation / masse salariale</i>	p 49		Annuel	Effectif France et Italie
<b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>				
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes <i>Indicateur : Proportion de femmes chez les cadres et opérateurs</i>	p 47-49	LA12	Annuel	Effectif France, Italie, USA
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées <i>Indicateur : Proportion de l'effectif en situation de handicap</i>	p 50	LA12	Annuel	Effectif France et Italie
Politique de lutte contre les discriminations : nous avons priorisé les sujets suivants : l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'insertion des personnes en situation de handicap. En 2015, nous réaliserons un diagnostic contrat de génération.				

### LÉGENDE :

LAX : Cet indicateur est évoqué dans l'article LA X du GRI

## ■ INDICATEURS SOCIÉTAUX

	Grenelle 2	Référence GRI Version 4	Périodicité de collecte	Périmètre
<b>IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET LOCAL</b>				
En matière d'emploi et de développement régional	p 37, 53-54		Annuel	Effectif France, Italie, USA
Sur les populations riveraines ou locales	p 53-54		Annuel	Effectif France, Italie, USA
<b>RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU ORG. INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>				
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	p 38, 53-54		Annuel	Effectif France, Italie, USA
Actions de partenariat ou de mécénat	p 53-54		Annuel	Effectif France, Italie, USA
<b>SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>				
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p 53		Annuel	Divisions MHA et S&S
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	p 37, 48		Annuel	Effectif France
<b>LOYAUTÉ DES PRATIQUES</b>				
Actions engagées pour prévenir la corruption	p 50		Annuel	Effectif France, Italie, USA
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p 44-46		Annuel	Effectif France, Italie, USA
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	p 50, 53		Annuel	Effectif France, Italie, USA

### LÉGENDE :

PRX : Cet indicateur est évoqué dans l'article PR X du GRI

# RAPPORT DE L'ORGANISME DÉSIGNÉ TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société MANITOU BF, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049\*, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## ■ RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au guide méthodologique utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

## ■ INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

## ■ RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre septembre 2014 et mars 2015 pour une durée d'environ trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000\*\*.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4.5 intitulé « Note méthodologique : indicateurs extra-financiers » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes présentées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés\*\*\* en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 63% et 100% des effectifs et entre 50 % et 100% des informations quantitatives environnementales.

\* dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

\*\* ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

\*\*\* informations sociales : Manitou Americas (USA), Manitou BF (France).

Informations environnementales : Site de production d'Ancenis (France).

<i>Indicateurs sociaux</i>	<b>Périmètre de reporting</b>
Effectifs au 31/12/14 Répartition par statut, par contrat et par zone géographique	Groupe
Répartition par sexe et par âge Nombre d'embauches & de départs Turnover Taux de fréquence des accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail	France, Italie et USA
Nombre total d'heures de formation Effort de formation	France et Italie
Taux d'absentéisme pour maladie	France

<i>Indicateurs environnementaux</i>	<b>Périmètre de reporting</b>
Nombre de sites certifiés ISO 14001	Groupe
Consommation d'énergie par source et par chariot équivalent Quantité de déchets générés par chariot équivalent Taux de recyclage des déchets par type et par fin de vie Consommation de peintures par chariot équivalent Taux de conformité des rejets industriels aqueux	France
Emissions de COV par chariot équivalent	Sites de production d'Ancenis, Laillé et Candé

## Informations qualitatives

Thèmes sociaux	L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
Thèmes environnementaux	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation
Thèmes sociétaux	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## ■ CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 26 février 2015

**Anne Garans**

Associée

Département Changement Climatique  
& Développement Durable

**Prashant Shah**

Associé



# 5.

## GOVERNANCE D'ENTREPRISE

page

<b>5.1</b> LA GOUVERNANCE EN 2014	<b>63</b>
<b>5.2</b> LES ORGANES DE DIRECTION	<b>70</b>
<b>5.3</b> RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	<b>70</b>
<b>5.4</b> LE CONTRÔLE DES COMPTES	<b>75</b>
<b>5.5</b> AUTRES INFORMATIONS	<b>75</b>



## 5.1 LA GOUVERNANCE EN 2014

Dans sa réunion du 31 août 2010, le Conseil d'administration de Manitou a décidé d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ».

### Une organisation précise du Conseil d'administration

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration est précisé dans un règlement intérieur instituant 4 comités spécifiques :

Le Comité stratégique

Le Comité des rémunérations

Le Comité d'audit

Le Comité de développement

### L'organisation opérationnelle du groupe en 3 divisions

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le groupe est organisé autour de 3 divisions, deux divisions produits et une division services :

- la division « MHA - Material Handling & Access » spécialisée dans le matériel de manutention et nacelles,
- la division « CEP – Compact Equipment Products » spécialisée dans le matériel compact,
- la division « S&S – Services & Solutions » regroupe l'ensemble des activités de services à la vente, de services après-vente et de service aux utilisateurs finaux.

### Les évolutions de la gouvernance en 2014

#### Nomination de Michel Denis comme Directeur général en remplacement de Dominique Bamas

Le Conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Michel Denis en qualité de Directeur général, en remplacement de M. Dominique Bamas.

M. Michel Denis a pris ses fonctions le lundi 13 janvier 2014 pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### Évolution du Comité exécutif

Le Comité Exécutif du groupe a connu certaines évolutions en 2014. Le Comité est structuré pour pouvoir accompagner la nouvelle feuille de route validée par le Conseil et présentée par Michel Denis lors de l'Assemblée Générale du 05 juin 2014.

### 5.1.1 ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les activités du Conseil et des Comités sont détaillées dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne en section 7.1

## 5.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

A la date de publication

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

### Composition du Conseil d'administration

#### Administrateurs

Branche familiale Braud	Marcel Braud Sébastien Braud Marcel-Claude Braud
Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth Gordon Himsworth Christopher Himsworth
Indépendants	Dominique Bamas, coopté depuis le 23.04.2014 en remplacement de Joël Goulet, démissionnaire Pierre-Henri Ricaud Agnès Michel Ségalen

### Composition des comités du Conseil d'administration

	Membres	Suppléants
Comité stratégique	Marcel Braud Marcel-Claude Braud Gordon Himsworth Dominique Bamas	Sébastien Braud Christopher Himsworth
Comité d'audit	Jacqueline Himsworth Pierre-Henri Ricaud Agnès Michel-Ségalen	Sébastien Braud
Comité des rémunérations	Dominique Bamas Christopher Himsworth Sébastien Braud	Pierre-Henri Ricaud
Comité de développement*	Marcel Braud Jacqueline Himsworth	Sébastien Braud Gordon Himsworth

\* En 2014 ce comité ne s'est pas réuni

## MARCEL BRAUD

### Président du Conseil d'administration (non exécutif).

#### Réélu comme administrateur et Président du Conseil d'administration en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Président Directeur général de Manitou puis Président du Conseil d'administration depuis plus de 40 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité stratégique depuis juin 2013
- Président du Comité de développement depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Président du Conseil d'administration de décembre 2009 à juin 2013
- Président du Comité stratégique jusqu'en juin 2013
- Président du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

**JACQUELINE HIMSWORTH****Vice Présidente du Conseil d'administration**

**Administrateur depuis 1970. Réélue en juin 2013 pour une durée de 4 ans comme administrateur, Vice-Présidente du Conseil d'administration et Présidente du Comité d'audit.**

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Diplômée de l'ESSCA, Présidente des Ets Marcel Braud de 1986 à 2000, Directeur général de la SFERT de 1984 à 2009 et Présidente Directeur général de la SFERT de 2009 à 2011.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité d'audit depuis juin 2013
- Membre du Comité de développement depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Présidente du Comité d'audit jusqu'en juin 2013
- Membre du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :

- Gérante de la société civile Ancemat depuis 2008

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Présidente Directeur général de SFERT SA (France) de 2009 à 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérante de Tamecna depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Gérante de Coliphin jusqu'en 2011
- Gérante de H2O Capital jusqu'en 2011
- Gérante de Trinity Capital jusqu'en 2011
- Gérante de Sonafin jusqu'en 2011
- Gérante de la société civile Sekoleg jusqu'en 2011

**GORDON HIMSWORTH****Membre du Conseil d'administration**

**Administrateur depuis 1998. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.**

Nationalité : Britannique

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Ex Directeur général de Braud SA, Administrateur de Manitou Finance Ltd (UK), Diplômé de l'École de Management (UK)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique depuis juin 2013
- Administrateur de Manitou Finance UK depuis juin 1999

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Administrateur de SFERT SA, France jusqu'en 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Menskin SARL (France) depuis le 08.10.2012
- Président Directeur général de SAEMIA SA (France) de 1990 à 2014
- Gérant de SCI « 6 rue Poupard Davyl » Ancenis (France) depuis 2000

**SÉBASTIEN BRAUD****Membre du Conseil d'administration**

**Administrateur depuis juin 2009. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 34, avenue de Larrieu – Centre de Gros 2 – 31094 Toulouse Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Président de Actiman SAS depuis 2005, (concessionnaire Manitou), responsable produit Manitou pendant 10 ans

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique depuis juin 2013
- Suppléant du Comité d'audit depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président de la société Actiman SAS depuis 2005

## **CHRISTOPHER HIMSWORTH**

---

### **Membre du Conseil d'administration**

**Administrateur depuis décembre 2009. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans.**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : Avenue de Floréal 156, 1180 Uccle (Belgique)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique depuis juin 2013

Mandats ayant expirés au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Trinity Group SPRL depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Gérant de Menskin SARL (France) jusqu'en octobre 2012
- Gérant SCI Alliantmar jusqu'en 2011

## **JOËL GOULET**

---

### **Membre du Conseil d'administration**

**Administrateur indépendant de 1997 jusqu'au 23.04.14.**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 8 rue Charles-François Dupuis Paris 75008 – France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- 26 années de Direction Générale d'entreprise

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Néant

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil d'administration de juin 2013 à avril 2014
- Membre du Comité de rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Président du Comité des rémunérations de juin 2013 à avril 2014
- Membre du Comité stratégique de juin 2013 à avril 2014

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président du Conseil de surveillance HMY International (France) depuis 2008
- Gérant A.R.S. Consulting depuis 2008
- Administrateur de Shanghai Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine) depuis 2006
- Administrateur de Sichuan Yongguang Commercial Equipment Co Ltd (Chine) depuis 2006
- Membre du Conseil de surveillance de Financière groupe Pommier depuis 2010
- Membre du Comité de suivi de Financière groupe Pommier depuis 2010

## **MARCEL-CLAUDE BRAUD**

---

### **Membre du Conseil d'administration depuis le 28 juin 2013**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Président du Directoire de Manitou BF de 1998 à juin 2009

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité Stratégique depuis juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Représentant de HB-Holding Braud au Conseil d'administration de la SFERT SA (France) jusqu'en 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Directeur de Ligérien's Yachting (France)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

**DOMINIQUE BAMAS****Membre du Conseil d'administration depuis le 23 avril 2014****Administrateur indépendant de juin 2009 au 6 mars 2013****Directeur général de Manitou BF du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 42A rue du Château de l'Eraudière – 44300 Nantes

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Diplômé d'Audencia Nantes et expert comptable. Démarrant sa carrière chez le représentant de PriceWaterhouse en France, il devint associé du cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Secovec Blin et Associés. Il rejoint ensuite le groupe Roullier où il occupe successivement les responsabilités de Directeur financier au sein du Comité exécutif, Directeur général d'une filiale en Espagne puis Président de la division Agrochimie, puis devient Directeur général du groupe Axereal jusqu'en 2011. Depuis, il dirige Upsides Dirigeant Conseil, société de conseil corporate et de management de transition.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président du Comité des rémunérations depuis avril 2014
- Membre du Comité stratégique depuis avril 2014

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant du groupe Manitou de décembre 2009 jusqu'au 6 mars 2013
- Suppléant du Comité d'audit de décembre 2009 à septembre 2011
- Membre du Conseil de surveillance de juin à décembre 2009
- Membre du Comité d'audit de juillet à décembre 2009
- Membre du Comité d'audit de septembre 2011 jusqu'au 6 mars 2013
- Président du Conseil d'administration de Manitou Americas
- Administrateur de Manitou Finance UK de mars 2013 jusqu'à janvier 2014
- Président de Manitou Americas de mars 2013 à janvier 2014

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Membre du Conseil d'administration du groupe Soprol depuis mai 2014
- Gérant de Upsides Dirigeant Conseil depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Directeur général d'Axereal (coopératives) et de certaines de ses filiales jusqu'en 2010

**PIERRE-HENRI RICAUD****Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant****Administrateur depuis décembre 2009. Réélu en juin 2013 pour une durée de 4 ans**

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 5 place des Ternes – 75017 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Directeur Fusions Acquisitions EADS (2003-2006), Secrétaire général EADS (2000-2003), Fondateur, Gérant puis Président société de conseil Pragma (depuis 2007).

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Président du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (SAS) depuis février 2013
- Administrateur de Reaero SA de mai 2011 à 2013 et Censeur de 2013 jusqu'au 29 novembre 2014

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Administrateur de Segula Technologies jusqu'en 2012
- Administrateur de Dassault Aviation, France, jusqu'en 2010
- Gérant de Fortum France SNC depuis juin 2011 jusqu'à décembre 2013
- Gérant du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (EURL) de 2007 à février 2013

## AGNÈS MICHEL-SÉGALEN

### Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant

Administrateur depuis avril 2013. Élu(e) en juin 2013 pour une durée de 4 ans.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 58, Bd de la République – 92210 St Cloud

Expérience et expertise en matière de gestion :

- a assumé des fonctions d'audit chez Arthur Andersen et Groupe Lagardère puis de Direction financière et de fusion acquisition chez EADS et au sein du Groupe Sodexo. Diplômée Notaire.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Membre du Comité d'audit d'avril à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :

- Néant

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer et
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et la direction générale

Il est précisé que Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux.

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire de Manitou.

L'ensemble des conventions règlementées fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en section 8.4.2 du présent document de référence.

Certains membres du Conseil d'administration non indépendants ont exercé depuis longtemps des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur au sein de Manitou ainsi qu'au sein d'autres structures. Deux d'entre eux exercent depuis plusieurs voire de nombreuses années des fonctions d'administrateur.

### Date d'expiration des mandats

Les membres du Conseil d'administration ont tous été nommés par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### Contrats de service et octroi d'avantages

Néant.

### Secrétaire du Conseil

La fonction de Secrétaire du Conseil est assurée par Hervé Rochet, Secrétaire général.

## 5.1.3 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le groupe a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance.

Trois membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance. Ceux-ci ont été évalués sur la base de l'article R8 du code MiddleNext et se caractérisent principalement par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

## 5.1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le Code de gouvernance MiddleNext.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès. Ce rapport a été débattu lors des conseils du 10 mars et 17 juillet 2014.

## 5.1.5 DIRECTION GÉNÉRALE

### DOMINIQUE BAMAS

#### Directeur général du groupe Manitou du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 42A rue du Château de l'Eraudière – 44300 Nantes

Se reporter à la section 5.1.2 Conseil d'administration pour connaître l'expérience et les mandats exercés par Dominique Bamas.

### MICHEL DENIS

#### Directeur général du groupe Manitou depuis le 13 janvier 2014

Nationalité : Français

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :

- Diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Centrale de Lyon, il débute sa carrière dans le conseil en stratégie. Il rejoint Dalkia en 1994 pour développer la cogénération. Il dirige par la suite les activités françaises du groupe MC International devenu Johnson Controls, spécialiste de la réfrigération industrielle et commerciale. En 2003, il rejoint le groupe Fraikin, leader européen de la location de camions, dont il fut le Directeur général jusqu'en août 2013. Au cours de ces 10 dernières années, il accompagne un fort développement international du groupe Fraikin qui a imposé son approche de la conception de véhicules industriels, des services associés et du financement européen de sa flotte de 60 000 véhicules comme un modèle.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :

- Président de Manitou Americas (États-Unis)
- Administrateur de Manitou Finance UK (Royaume-Uni)
- Président de Manitou Italia (Italie)
- Président de Cobra MS (France)
- Vice-Chairman de HMME (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :

- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Gérant de Gamagule SARL
- Gérant de GLGM Conseil EURL

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :

- Membre du directoire - Directeur général de FTI jusqu'à fin avril 2013
- Président du Conseil d'administration et administrateur de Fraikin France jusqu'à fin juin 2013
- Président de Fraikin locatime jusqu'à fin juillet 2010
- Membre et Président du Conseil de Surveillance de Financière Adkarr jusqu'à fin décembre 2009
- Président de FL Maintenance jusqu'à fin novembre 2009
- Membre du Board of Directors de Fraikin Ltd jusqu'à fin juin 2013
- Administrateur de Fraikin Alquiler de Vehiculos SA jusqu'à juin 2013
- Président et membre du Conseil d'administration de Fraikin Supply jusqu'à fin juin 2013
- Président de Frinvest jusqu'à fin juin 2013

## 5.2 LES ORGANES DE DIRECTION

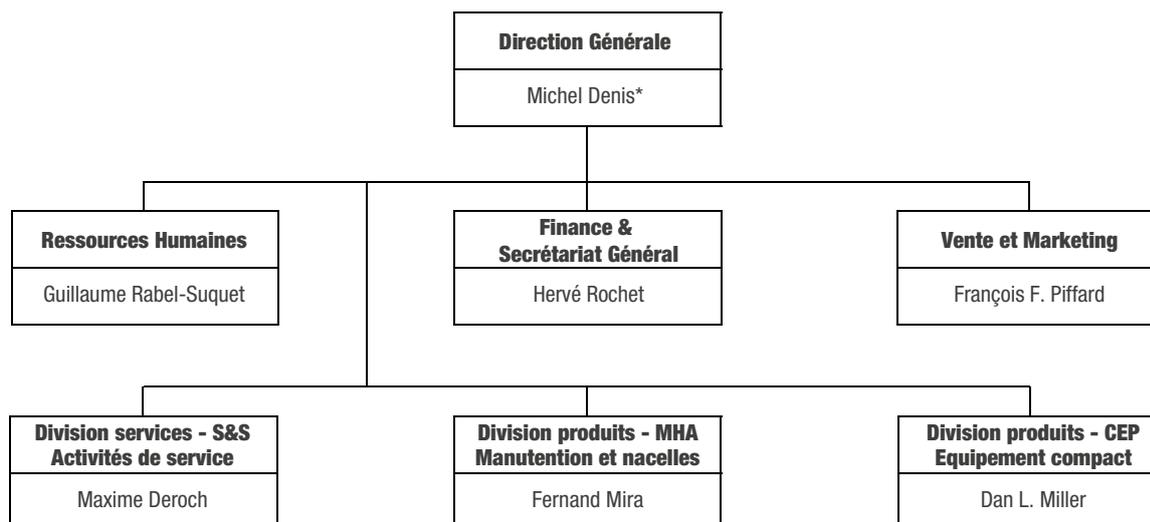
### LE COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE (7 MEMBRES)

Il est composé de sept membres : Directeur général, Vice-Président exécutif Ressources Humaines, Secrétaire général, Vice-Président exécutif Sales &

Marketing, Président de la Division S&S, Président de la Division MHA et Président de la Division CEP.

Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

#### ■ ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 04 MARS 2015



\* Depuis le 13.01.2014 en remplacement de M. Dominique Bamas

## 5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 5.3.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

#### ■ INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

en euros

<b>Marcel Braud</b> <i>Président du Conseil d'administration</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	262 237	182 112
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
<b>Total</b>	<b>262 237</b>	<b>182 112</b>

en euros

**Jean Christophe Giroux**

Directeur général depuis le 17 décembre 2009

(Président du Directoire du 02 juin 2009 au 17 décembre 2009)

Exercice 2013

Exercice 2014

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	842 221	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Total</b>	<b>842 221</b>	<b>-</b>

NB : Jean Christophe Giroux a rejoint Manitou le 02 juin 2009. Le mandat de Jean-Christophe Giroux a pris fin le 06.03.2013

en euros

**Dominique Bamas**

Directeur général depuis le 06 mars 2013

Exercice 2013

Exercice 2014

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	678 358	29 457
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Total</b>	<b>678 358</b>	<b>29 457</b>

NB : Dominique Bamas a rejoint Manitou le 06 mars 2013. Le mandat de Dominique Bamas a pris fin le 13 janvier 2014

en euros

**Michel Denis**

Directeur général depuis le 13 janvier 2014

Exercice 2013

Exercice 2014

Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	635 680
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>635 680</b>

NB : Michel Denis a rejoint Manitou le 13 janvier 2014.

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

en euros

**Marcel Braud**

Président du Conseil d'administration

Exercice 2013

Exercice 2014

	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)	143 664	143 664	141 138	141 138
- Rémunération fixe au titre d'une autre société du groupe *	76 189	76 189	-	-
- Jetons de présence	39 000	36 000	39 000	34 500
- Avantages en nature	3 384	3 384	1 974	1 974
<b>Total</b>	<b>262 237</b>	<b>259 237</b>	<b>182 112</b>	<b>177 612</b>

\* Société Lucas G

en euros

**Jean-Christophe Giroux**

Directeur général

Exercice 2013

Exercice 2014

	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)	90 000	90 000	-	-
- Rémunération variable	60 000	360 000	-	-
- Indemnité Clause de non concurrence	180 000	135 000	-	45 000
- Indemnité exceptionnelle	510 000	510 000	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-
- Avantages en nature	2 221	2 221	-	-
<b>Total</b>	<b>842 221</b>	<b>1 097 221</b>	<b>-</b>	<b>45 000</b>

en euros

**Dominique Bamas**

Directeur général du 06 mars 2013 au 13 janvier 2014

Exercice 2013

Exercice 2014

	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)	294 545	294 545	10 910	10 910
- Jetons de présence	18 000	18 000	18 000	18 000
- Indemnité exceptionnelle	360 000	-	-	360 000
- Avantages en nature	5 813	5 813	547	547
<b>Total</b>	<b>678 358</b>	<b>318 358</b>	<b>29 457</b>	<b>389 457</b>

en euros

<b>Michel Denis</b> <i>Directeur général depuis le 13 janvier 2014</i>	<b>Exercice 2013</b>		<b>Exercice 2014</b>	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Mandat (rémunération fixe)	-	-	339 781	339 781
- Jetons de présence	-	-	-	-
- Rémunération variable	-	-	286 001	-
- Avantages en nature	-	-	9 898	11 057
<b>Total</b>			<b>635 680</b>	<b>350 838</b>

## 5.3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration

<i>Membres du Conseil</i>		<b>Versé en 2013 au titre de 2012</b>	<b>Versé en 2013 au titre de 2013</b>	<b>Versé en 2014 au titre de 2013</b>	<b>Versé en 2014 au titre de 2014</b>
Marcel Braud	Jetons de présence Manitou BF	13 500	22 500	16 500	18 000
	Rémunération Manitou BF		147 048		143 112
	Autres rémunérations		76 189		0
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence Manitou BF		105 000		105 000
	Rémunération Manitou BF				
	Autres rémunérations				
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 750	29 250	9 750	23 400
	Autres rémunérations				
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	15 750	29 250	12 750	23 400
	Autres rémunérations				
Joël Goulet	Jetons de présence Manitou BF	18 000	33 000	18 000	12 000
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence Manitou BF	25 500	18 000	0	18 000
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 750	26 250	15 750	23 400
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence Manitou BF	19 500	40 500	19 500	32 400
	Autres rémunérations				
Marcel-Claude Braud	Jetons de présence Manitou BF		12 000	12 000	25 200
	Autres rémunérations				
Agnès Michel-Segalen	Jetons de présence Manitou BF		27 000	15 000	32 400
	Autres rémunérations				
<b>TOTAL</b>		<b>123 750</b>	<b>565 987</b>	<b>119 250</b>	<b>456 312</b>
Total Manitou BF uniquement		123 750	489 798	119 250	456 312
dont jetons de présence		123 750	342 750	119 250	313 200
dont rémunération		0	147 048	0	143 112

Depuis 2010, le règlement des jetons de présence est passé d'un mode de paiement annuel à un mode de règlement trimestriel.

**Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société Manitou BF par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>NÉANT</b>						

**Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<b>NÉANT</b>			

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social**

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
<b>NÉANT</b>					

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>NÉANT</b>			

**■ AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES**

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Marcel Braud Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 28.06.2013 Date de fin de mandat : 2017	X			X		X		X
Dominique Bamas Directeur général Date de début de mandat : 06.03.2013 Date de fin de mandat : 13.01.2014		X		X	X		X	
Michel Denis Directeur général Date de début de mandat : 13.01.2014 Date de fin de mandat : 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats arrêtés au 31.12.2017		X		X	X		X	

## ■ RÉMUNÉRATION DE DOMINIQUE BAMAS

### ÉLÉMENTS PARTICULIERS

- Le Conseil d'administration du 06.03.2013 a attribué une rémunération fixe mensuelle représentant la seule rémunération présente ou différée du Directeur général.
- Le Conseil d'administration du 06.03.2013 a attribué une indemnité de départ due en cas de révocation ou de démission sauf faute grave ou lourde. L'indemnité a été fixée respectivement à 6 ou 12 fois sa rémunération mensuelle selon que sa révocation intervienne avant ou après le 30 novembre 2013.
- Le Directeur général bénéficie du régime de retraite et de prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.

### CLAUSE DE NON-CONCURRENCE DE DOMINIQUE BAMAS

Le Conseil d'administration du 06.03.2013 a assorti la nomination de Dominique Bamas aux fonctions de Directeur général d'une obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat.

La clause de non concurrence de Dominique Bamas a été levée par le Conseil du 8 janvier 2013.

## ■ RÉMUNÉRATION DE MICHEL DENIS

### ÉLÉMENTS PARTICULIERS

- Le Conseil d'administration du 08.01.2014 a attribué à Michel Denis, une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 75% de la rémunération fixe brute annuelle. La rémunération variable est basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération, et les objectifs sont chiffrés par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration du 08.01.2014 a attribué à Michel Denis, une prime d'incitation long terme progressive basée sur l'évolution du résultat net par action dont l'objectif est déterminé par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration du 08.01.2014 a attribué une indemnité de départ due en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat sauf faute grave ou lourde. Le montant de l'indemnité a été fixée à 100% de la rémunération fixe, variable et de la prime d'incitation long terme versée au cours de l'exercice précédent celui au cours duquel la révocation devient effective ou celui au cours duquel le renouvellement n'est pas intervenu sous réserve de la satisfaction de critères de bonus réalisés au cours de la période écoulée supérieure à 35%.
- Le Directeur général bénéficie d'une assurance prévoyant une garantie en cas de perte d'emploi involontaire d'une durée de 12 mois qui sera étendue à 24 mois à compter de septembre 2015.
- Le Directeur général bénéficie du régime de retraite et de prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.

### CLAUSE DE NON-CONCURRENCE DE MICHEL DENIS

Le Conseil d'administration du 08.01.2014 a assorti la nomination de Michel Denis aux fonctions de Directeur général d'une obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat.

## 5.4 LE CONTRÔLE DES COMPTES

### 5.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

**Deloitte & Associés**, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Thierry de Gennes, associé,

Impasse Augustin Fresnel – 44800 Saint-Herblain

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

**RSM OUEST**, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Nicolas Perenchio, associé,

213, route de Rennes, BP 60277 – 44702 Orvault Cedex

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

### 5.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

**BEAS**, représenté par Monsieur Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,

195 avenue Charles de Gaulle – 92 000 Neuilly sur Seine

Nommé le 28.06.2013.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

**Jean-Michel Grimonprez**, suppléant de RSM OUEST, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes,

Nommé le 28.06.2013.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

### 5.4.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2014 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés.

## 5.5 AUTRES INFORMATIONS

### INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Les informations relatives au contrôle interne du groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne.

### INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société Manitou BF ont été portés à la connaissance du Comité d'entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.



# 6.

## MANITOU ET SES ACTIONNAIRES

	page
<b>6.1</b> RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL	<b>77</b>
<b>6.2</b> RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	<b>78</b>
<b>6.3</b> DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	<b>83</b>
<b>6.4</b> MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU	<b>83</b>



## 6.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

### ■ NOM

Manitou BF

### ■ SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière  
BP 10 249  
44158 Ancenis Cedex – France  
Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

### ■ FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce.

### ■ LÉGISLATIONS RÉGISSANT SES ACTIVITÉS

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux et nationaux.

### ■ DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ

La constitution de société a été publiée le 05.02.1954 et la société immatriculée au Registre du Commerce de Nantes le 23.09.1957. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

### ■ OBJET SOCIAL

#### (Art. 3 des statuts de la société)

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles, et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines,

– la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,

– la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement,

– et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

### ■ LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

Numéro RCS et code APE :

857 802 508 RCS Nantes – Code APE 292 D – NAF 2822Z

### ■ EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### ■ RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

## 6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

### 6.2.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2014, le capital social s'établit à 39 548 949 euros se décomposant en 39 548 949 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

### 6.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Aucune évolution du capital social n'est intervenue au cours de l'année 2014.

#### ■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DE CAPITAL

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires créance imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres imputé sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
28.06.2013	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital et s'imputant sur un plafond global de 10 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
05.06.2014	Délégation de compétence	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2013, un plafond de 3.954.894 actions.	18 mois	Non utilisée
05.06.2014	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
05.06.2014	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
05.06.2014	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
05.06.2014	Délégation de compétence	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
05.06.2014	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	26 mois	Non utilisée
05.06.2014	Délégation de compétence	Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.	38 mois	Non utilisée

## ■ RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31.12.2014

	% du Capital			% des droits de vote		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Familles Braud et Himsworth	65,43%	65,43%	65,43%	65,95%	65,95%	65,93%
Branche familiale Braud	32,16%	32,16%	32,16%	32,42%	32,43%	32,41%
Branche familiale Himsworth	7,35%	6,14%	6,14%	7,41%	6,19%	6,18%
Ancemat (1)	5,18%	6,25%	6,25%	5,22%	6,30%	6,29%
Wecanrent (1)	5,18%	5,18%	5,18%	5,22%	5,23%	5,22%
Coliphin Invest (1)	5,18%	5,34%	5,34%	5,23%	5,38%	5,38%
Trinity Group (1)	5,18%	5,18%	5,18%	5,22%	5,23%	5,22%
Sonafina (1)	5,18%	5,18%	5,18%	5,22%	5,23%	5,22%
Généval (groupe société Générale)	6,26%	-	-	6,31%	-	-
Yanmar	-	6,26%	6,26%	-	6,31%	6,31%
Toyota	2,83%	2,83%	2,83%	2,85%	2,86%	2,85%
Auto-détention	2,83%	0,82%	0,76%	-	-	-
Actionnariat salarié	0,81%	0,83%	0,80%	0,82%	0,84%	0,81%
Autres	23,88%	23,53%	23,92%	24,07%	24,03%	24,10%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
Flottant	34,57%	34,57%	34,57%			

(1) Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth.

### 6.2.3 DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent de concert 65,43% du capital. Le Conseil d'administration de Manitou comprend trois administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de neuf administrateurs et les fonctions

de Directeur général sont dissociées des fonctions de Président du Conseil d'administration et exercées par Monsieur Dominique Bamas du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014 et Monsieur Michel Denis depuis le 13 janvier 2014, qui sont indépendants des Familles Braud et Himsworth.

### 6.2.4 INFORMATION RELATIVE AUX PACTES D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

#### ■ 6.2.4.1 PACTE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires familiaux ont signé le 09.06.2011 un pacte d'actionnaires pour une durée de 6 ans comportant notamment les stipulations suivantes :

- un engagement de conservation par chacune des branches familiales d'un nombre d'actions Manitou représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial),
- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de Manitou ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant sont prioritaires à l'achat des actions cédées,
- la gouvernance de Manitou continue d'être assurée par 9 administrateurs, trois administrateurs nommés discrétionnairement par chacune des branches familiales (soit un total de six administrateurs) et trois administrateurs indépendants proposés par Jacqueline Himsworth et Marcel Braud, à l'unanimité, et nommés par l'Assemblée Générale,

- la présidence non-exécutive de Manitou continue d'être assurée par Marcel Braud pendant toute la durée du pacte,
- toute opération dilutive en capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de Manitou statuant à la majorité des trois quarts.

■ 6.2.4.2 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28.11.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12.719.721 actions représentant 32,163% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud*
28.11.2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12.719.721 actions représentant 32,163% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud
29.06.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	8.200.005 actions représentant 20,73% du capital et des droits de vote	Durée 2 ans à compter du 1 <sup>er</sup> Juillet 2011 (enregistrement le 29 juin et date du Conseil d'administration constatant la réduction de capital le 1er juillet 2011)	- Branche familiale Himsworth** à l'exception de la Sté Ancemat - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity group - Sté Sonafina - Marcel Braud - Marcel-Claude Braud - Sébastien Braud
20.12.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 885 I bis du code général des impôts	10.250.009 actions représentant 25,92% du capital et des droits de vote	Effet 31 décembre 2011 pour une durée de deux ans	- Branche familiale Himsworth** - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity Group - Sté Sonafina - Marcel Braud - Marcel-Claude Braud - Sébastien Braud
20.12.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 885 I Bis du code général des impôts	9.455.008 actions représentant 23,91% du capital et des droits de vote	Durée de deux ans à compter du 22 décembre 2011 (date d'enregistrement)	- Branche familiale Himsworth à l'exception de la Sté Ancemat - Sté Wecanrent - Sté Coliphin Invest - Sté Trinity Group - Sté Sonafina - Marcel Braud - Marcel-Claude Braud - Sébastien Braud

\* La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Lilliane Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Catherine Braud, Valerie Braud-Walsh, et la société HB Holding Braud.

\*\* La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth et la société Ancemat.

## 6.2.5 EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant

## 6.2.6 SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la société, doit en informer la société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## 6.2.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale arrêtant les comptes de l'exercice 2014 de distribuer un dividende de 0,35 € par action.

## 6.2.8 RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2011	39 547 824	0,30 €
2012	39 548 949	0,45 €
2013	39 548 949	0

## 6.2.9 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉES

Les opérations avec les apparentées sont décrites dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui se trouve dans les rapports financiers annuels de Manitou afférents aux exercices 2011, 2012 et 2013.

## 6.2.10 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

A la date de publication de ce rapport, le groupe estime que les procédures judiciaires engagées contre lui pour des montants qui pourraient avoir des effets significatifs ne sont pas suffisamment fondées pour devoir entraîner une provision dans les comptes, étant précisée que cette approche résulte d'une analyse réalisée par le groupe et ses Conseils.

Le groupe a par ailleurs engagé des procédures judiciaires et d'arbitrage contre des tiers qui pourraient avoir des effets significatifs favorables sur la situation financière ou la rentabilité du groupe dans l'hypothèse où les demandes du groupe seraient obtenues.

## 6.2.11 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION COMMERCIALE OU FINANCIÈRE

À la connaissance de la société il n'existe pas de changement significatif susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sensible sur la situation financière de la société, son résultat et ceux de son groupe.

## 6.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, 430 rue de l'Aubinière, 44150 Ancenis et sur le site internet de Manitou [www.manitou-group.com](http://www.manitou-group.com), notamment :

– l'acte constitutif et les statuts de Manitou,

– tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,

– les informations financières historiques de Manitou et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

## 6.4 MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU

### ■ COTATION DE L'ACTION

L'action Manitou est cotée depuis le 24 avril 1984. Le groupe a célébré en 2014 le 30<sup>ème</sup> anniversaire de sa cotation.

L'action Manitou est cotée sur le compartiment B du marché NYSE Euronext Paris.

### ■ CODE ET TICKERS DE L'ACTION

Code ISIN : FR0000038606

MNO : MTU

Code REUTERS : MANP.PA

Code BLOOMBERG : MTU.FP

#### Indices

CAC MID & SMALL

CAC SMALL

CAC ALL-SHARE

CAC ALL-TRADABLE

CAC INDUSTRIALS

CAC IND. ENGIN.

ENTERNEXT PEA PME 150

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé) Long seulement.

## ■ ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

<i>Période</i>	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
<b>Janvier 2013</b>	386 094	14,5	12,88	13,15	520
Février	354 796	14,06	12,69	13,77	545
Mars	849 113	13,78	10,45	11,15	441
Avril	344 972	11,35	10,25	10,88	430
Mai	223 153	11,47	10,74	11	435
Juin	302 908	11	9,83	10,48	414
Juillet	322 472	10,65	9,4	9,72	384
Août	439 181	11,3	9,66	10,94	433
Septembre	439 952	12,7	10,79	12,58	498
Octobre	2 938 397	14,6	12,5	13,9	550
Novembre	212 676	14,4	13,51	13,71	542
Décembre	148 178	14,1	12,8	13,8	546
<b>Total/ + Haut/ + Bas</b>	<b>6 952 892</b>	<b>14,6</b>	<b>9,4</b>		

<i>Période</i>	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
<b>Janvier 2014</b>	531 618	14,11	12,38	13	514
Février	210 099	13,15	12,7	13	514
Mars	516 111	13	11,55	12,49	494
Avril	262 382	13,95	11,85	13,63	539
Mai	127 287	13,75	12,23	12,99	514
Juin	232 768	13,3	12	12	475
Juillet	157 554	13,3	11,5	12,5	494
Août	177 060	13,34	11,62	13,05	516
Septembre	161 929	13,7	12,52	12,52	495
Octobre	243 712	12,54	10,51	11,1	439
Novembre	135 458	12,1	11,13	11,96	473
Décembre	372 148	13,71	11,45	12,2	482
<b>Total/ + Haut/ + Bas</b>	<b>3 128 126</b>	<b>14,11</b>	<b>10,51</b>		

Source NYSE Euronext

# 7.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

page

**7.1** **86**  
RAPPORT  
DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL  
EN APPLICATION  
DE L'ART. L. 225-37  
DU CODE DE COMMERCE

**7.2** **90**  
RAPPORT  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
SUR LE RAPPORT  
DU PRÉSIDENT

# 7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1<sup>er</sup> Août 2003 et en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte par le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, du gouvernement de l'entreprise et des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été élaboré avec l'aide du Responsable de l'audit et du contrôle internes, revu par le Comité d'audit, et approuvé par le Conseil d'administration le 04 mars 2015.

En application de l'article R.225-105 du Code de commerce, loi dite « Grenelle 2 », je vous expose également les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

L'année 2014 a permis à la direction générale et au Conseil d'administration de réaffirmer leurs engagements en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). 6 priorités RSE ont été définies avec une feuille de route 2015-2018 qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement du groupe. L'année 2014 aura été marquée par de nombreuses récompenses externes liées à notre démarche RSE, et notamment sur le programme REDUCE visant à accompagner nos utilisateurs dans la réduction de leur coût d'utilisation et de leur empreinte environnementale. Nous retiendrons plus particulièrement : le grand prix Entreprises & Environnement décerné par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie dans la catégorie « Management et initiatives pour le développement durable », et l'« Inel d'Or » récompensant les innovations dans le domaine agricole. Ces reconnaissances confortent la pertinence de notre démarche RSE et récompensent l'engagement des collaborateurs qui la portent. Notre politique RSE constitue à la fois un engagement fort pour l'avenir et un levier de performance auquel nous souhaitons associer l'ensemble des parties prenantes.

## 7.1.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis le mois d'Août 2010, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code a été publié en décembre 2009 et peut être consulté sur le site internet [www.middlenext.com](http://www.middlenext.com).

Le gouvernement de l'entreprise se conforme à l'ensemble des recommandations du code MiddleNext. L'évaluation des travaux du Conseil a été réalisée au mois de juillet 2014. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, l'Assemblée Générale a opté pour un mode de gouvernance avec une dissociation de fonctions entre un Président du Conseil d'administration non exécutif et un Directeur général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

### ■ 7.1.1.1 LE POUVOIR EXÉCUTIF : « LE DIRECTEUR GÉNÉRAL »

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique validé par le Conseil. Le Directeur général propose un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Directeur général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil.

Le Directeur général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options, sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise. L'ensemble de ces éléments a été voté par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R1 à R5 du code MiddleNext.

M. Dominique Bamas, Directeur général, a démissionné de son mandat social le 8 janvier 2014. Nommé le 6 mars 2013 à titre intérimaire, M. Bamas se retire conformément aux accords qui le liaient avec le conseil. Le Conseil d'administration a nommé M. Michel Denis Directeur général, pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### ■ 7.1.1.2 LE POUVOIR DE SURVEILLANCE : « LE CONSEIL D'ADMINISTRATION »

#### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, M. Joël Goulet, administrateur indépendant, a remis sa démission au cours du Conseil d'administration du 23 avril 2014. Il a été remplacé par M. Dominique Bamas, décision ratifiée par l'Assemblée Générale du 05 juin 2014.

Le Conseil d'administration, nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013, est composé de neuf membres. La durée du mandat, inscrite dans les statuts, est de quatre années.

La composition du Conseil d'administration est :

- Monsieur Marcel Braud, Président,
- Madame Jacqueline Himsworth, Vice-Présidente,
- Monsieur Gordon Himsworth,
- Monsieur Marcel-Claude Braud,
- Monsieur Sébastien Braud,
- Monsieur Christopher Himsworth,
- Monsieur Dominique Bamas, membre indépendant,
- Monsieur Pierre-Henri Ricaud, membre indépendant,
- Madame Agnès Michel Segalen, membre indépendant.

Le Conseil d'administration comporte deux femmes parmi ses membres. La composition du Conseil respecte la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, dite loi Copé Zimmermann, relative à la représentation des femmes au sein des Conseils d'administration.

Par ailleurs, trois membres du Conseil d'administration sont indépendants comme il en ressort de l'évaluation faite selon la huitième recommandation du code MiddleNext. Cette indépendance se caractérise notamment par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2013, le Conseil d'administration a mis à jour son règlement intérieur qui a été approuvé à l'unanimité lors de la réunion du 30 janvier 2014. Ce règlement intérieur, non-publié, définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et pouvoirs du Président et de la Direction générale, ainsi que les obligations incombant à chacun. A ce titre, il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2014, les membres du Conseil d'administration se sont réunis 11 fois en Conseil. Au cours de ces réunions, l'activité du groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours ont été revus. Une attention particulière a été portée, pendant l'année 2014, à la nouvelle stratégie du groupe notamment en ce qui concerne l'accélération de son développement, la consolidation de son leadership et le renforcement de sa solidité.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social ou, de manière exceptionnelle et pour une partie des membres, via une liaison téléphonique sécurisée.

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'administration est de 96% pour l'année 2014.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération spéciale au titre de l'article L.225-47 du Code de commerce, de jetons de présence, et d'un contrat de travail. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à son règlement intérieur et suivant la recommandation R15 du code MiddleNext, le Conseil a procédé à une auto évaluation formalisée de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext. L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi tout en ayant comme objet de suivre la mise en œuvre des points d'améliorations identifiés en 2011. Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant. Différents échanges au cours des Conseils du 10 mars et du 17 juillet 2014 ont abouti à un plan d'action qui recueille

le consentement unanime du Conseil d'administration et de la Direction Générale du groupe pour les points la concernant.

## LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

### *Le Comité d'audit*

Le Comité d'audit est composé de Madame Jacqueline Himsworth, Présidente, de Mme Agnès Michel-Segalen et de M. Pierre-Henri Ricaud avec comme membre suppléant M. Sébastien Braud.

Les trois membres du Comité détiennent des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs formations et de leurs expériences professionnelles.

Les principales attributions du Comité d'audit sont de veiller :

- à l'exactitude et la sincérité des comptes et de l'information financière,
- à la qualité des procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques,
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le Comité d'audit est régulièrement intervenu en Conseil d'administration pour faire part de ses recommandations et conclusions. Les interventions du Comité d'audit sont systématiquement reprises dans les comptes rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2014, le Comité d'audit s'est réuni en présence des Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel. Il a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place, présentés par le Responsable audit et contrôle internes. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Secrétaire général – CFO, principalement sur les sujets financiers, fiscaux et outils de financement.

### *Le Comité des rémunérations*

Le Comité des rémunérations était composé, jusqu'à la réunion du conseil d'administration du 23 avril 2014, de Messieurs Joël Goulet, Président, Monsieur Sébastien Braud et Monsieur Christopher Himsworth, Monsieur Pierre-Henri Ricaud étant membre suppléant.

Lors de cette réunion du 23 avril 2014, Monsieur Dominique Bamas a été nommé membre du Comité des rémunérations suite à la démission de Monsieur Joël Goulet. Les membres du Comité des rémunérations ont nommé Monsieur Dominique Bamas Président du Comité des rémunérations.

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence, selon les critères du règlement intérieur, sur la rémunération du Président, et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,
- du Directeur général en se prononçant sur l'ensemble de ses rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers ; en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du groupe et les axes d'évaluation associés, et en contrôlant l'application ; en veillant au respect des obligations de transparence de la société sur ces rémunérations, notamment dans le rapport annuel ; en proposant une politique d'attribution d'instruments long terme, en tenant compte des formules autorisées par la loi et de leurs conséquences.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du groupe pour les différentes populations de salariés.

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2014 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

### **Le Comité stratégique**

Le Comité stratégique était composé, jusqu'à la réunion du conseil d'administration du 23 avril 2014, de Messieurs Marcel Braud, Président, Marcel-Claude Braud, Joël Goulet et Gordon Himsworth. Monsieur Christopher Himsworth et Monsieur Sébastien Braud étant membres suppléants.

Lors de sa réunion du 23 avril 2014, le Conseil a élu comme membres titulaires du Comité stratégique Monsieur Dominique Bamas en remplacement de Monsieur Joël Goulet démissionnaire.

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités, et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni trois fois en 2014.

### **Le Comité de développement**

Le Comité de développement est composé de Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth. Messieurs Sébastien Braud et Gordon Himsworth étant membres suppléants.

Ce Comité ne s'est pas réuni en 2014. Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth sont membres de droit du Comité de développement. Ils peuvent en convoquer la réunion, quand cela est estimé nécessaire, pour étudier des sujets spécifiques en préparation des réunions du Conseil.

## **■ 7.1.1.3 LE POUVOIR SOUVERAIN : « L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES »**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, définies à l'article 20 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Les informations concernant le capital de la société sont détaillées dans le chapitre 6 du rapport de gestion intitulé « Manitu et ses actionnaires ».

## **7.1.2 DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE**

Suite à la recommandation de l'AMF du 22 juillet 2010 sur « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne », il est précisé que pour la rédaction de ce rapport, la société s'appuie sur les principes généraux du cadre de référence de l'AMF, complétés par son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites.

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2010-15 du 7 décembre 2010\*, le plan du rapport correspond au plan du référentiel afin d'en assurer la lisibilité.

\* Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites se référant au code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

## **■ 7.1.2.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE**

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le contrôle interne du groupe Manitu s'appuie sur une charte éthique, déployée en janvier 2010. Elle est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités, fondée tant sur les principes collectifs que le groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

## **■ 7.1.2.2 ORGANISATION**

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie. Cette organisation a été adaptée aux nouvelles ambitions du groupe durant l'année 2014 avec le regroupement des divisions RTH et IMH en une seule division MHA – Material Handling & Access (Manutention et Nacelles), la création d'une division Services & Solutions et la poursuite du développement de la division CEP – Compact Equipment Products (Equipements compacts). Le Comité Exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur général. Les Présidents de division sont entourés d'un Comité de direction regroupant les fonctions opérationnelles de leur division.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Reviews » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque division et de chaque région de vente.

En 2014, le groupe a nommé Monsieur Guillaume Rabel-Suquet au poste de Directeur des Ressources Humaines en remplacement de Monsieur Jérôme Tertrais.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur un manuel de délégations de décisions et de responsabilités, applicables à l'ensemble des sociétés du groupe, et portant sur les domaines suivants :

- obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement,
- opérations financières, y compris engagements hors bilan,
- processus budgétaire,
- opérations commerciales,
- achats,
- gestion des immobilisations,
- ressources humaines.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Responsable audit et contrôle internes, fonction hiérarchiquement rattachée au Directeur Administratif et Financier du groupe et fonctionnellement au Comité d'audit.

## ■ 7.1.2.3 DIFFUSION DES INFORMATIONS

La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Les processus budgétaire et d'élaboration de l'information comptable et financière sont des processus structurés et structurants permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein du groupe.

### LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire se déroule sur le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice en cours afin d'avoir la visibilité suffisante sur l'activité de l'année et une plus grande fiabilité sur les prévisions pour l'exercice à venir. Les hypothèses d'activité sont consolidées et revues par la Direction Ventes & Marketing, sur la base des informations fournies par chacune des filiales de distribution du groupe.

Les objectifs commerciaux sont ensuite partagés avec les Présidents de chaque division, afin d'ajuster au mieux la production à la demande (contrôle des capacités de production, prise en compte des contraintes normatives – approvisionnement, conformité avec les lancements de produits). Les hypothèses d'activité sont enfin validées par le Comité Exécutif.

Sur la base des hypothèses retenues et des orientations données par la direction, l'ensemble des entités juridiques du groupe réalise un budget prévisionnel qui est revu par la Direction financière et la Direction opérationnelle de rattachement.

Le groupe réalise alors une consolidation par division, présentée par chaque Président de division au Comité Exécutif qui arbitre les priorités et objectifs par division, avant présentation au Comité d'audit et, pour approbation, au Conseil d'administration.

### ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Pour la clôture annuelle et pour les arrêtés intermédiaires, les liasses de consolidation sont établies par les filiales conformément au manuel financier du groupe Manitou, et transmises au service consolidation de la société mère.

Les comptes 2014 de la société mère et du groupe ont été établis par la direction financière, assistée d'un expert-comptable pour les comptes sociaux. Ils ont été validés par le Secrétaire général – CFO et le Directeur général puis arrêtés par le Conseil d'administration.

Les comptes consolidés, ceux de la société mère, et ceux des filiales françaises, ont été audités par les Commissaires aux comptes du groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux comptes du groupe et revus avec la direction financière.

Les comptes semestriels, établis selon la norme IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 27 février 2015. Le Conseil d'administration s'est réuni le 4 mars 2015 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés de Manitou au 31 décembre 2014.

## ■ 7.1.2.4 GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques a été renforcé par la réalisation d'une nouvelle cartographie des risques majeurs du groupe à la fin de l'année 2013.

Cet exercice, réalisé par le Responsable de l'audit et du contrôle internes, a demandé aux 25 cadres titulaires des postes les plus significatifs dans le groupe de s'interroger sur les principaux risques auxquels est confronté l'ensemble du groupe et sur ceux plus spécifiques à leurs activités. Il a pour objectif d'identifier les principaux risques, leur degré de maîtrise ou

probabilité d'occurrence suivant les cas, et d'évaluer leur impact possible sur la situation financière ou l'image du groupe.

La cartographie des risques, partagée avec le Comité d'audit, a permis de constater une évolution positive de la perception des risques opérationnels depuis le précédent exercice réalisé en 2010. Les principaux risques auxquels est exposé le groupe Manitou sont présentés en détail dans le chapitre « facteurs et gestion des risques » du rapport de gestion.

Suite au travail de cartographie des risques, un dispositif de pilotage de la gestion des risques a été mis en place début 2014 avec l'identification de plans de couverture portés par les membres du Comité Exécutif pour les risques majeurs. Une présentation de l'évolution de ces plans d'action a été faite au comité d'audit le 23 janvier 2015.

## ■ 7.1.2.5 LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Des missions d'audit interne sont menées suivant un plan d'audit annuel arrêté par le Comité d'audit.

Huit missions d'audit interne ont été menées en 2014 :

- dans la filiale Manitou Ibericas en Espagne et au Portugal sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers ,
- sur le processus des ventes de la société Manitou BF,
- sur les affaires juridiques de la société Manitou BF,
- sur le processus des ressources humaines de la société Manitou BF,
- dans la filiale Manitou Americas aux Etats-Unis sur les processus de vente et de trésorerie,
- dans la filiale Manitou UK au Royaume-Uni, sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- dans la filiale Manitou Vostok en Russie, sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- dans la filiale Manitou Bénélux en Belgique, sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers.

Les rapports, contenant recommandations et plans d'actions associés, sont adressés aux directions concernées, à la Direction générale, au Comité d'audit, aux Commissaires aux comptes, et au Président du Conseil.

Par ailleurs, un suivi spécifique des recommandations émises dans les rapports d'audit des cinq dernières années a été réitéré au cours de l'année 2014. Il a été présenté au Comité d'audit, lui permettant de suivre l'avancement de la mise en place des dispositifs de contrôle interne. Il est apparu que le taux de mise en place, totalement ou partiellement, d'un plan d'actions suite aux recommandations d'audit émises avant 2011 est proche de 99%, le taux de mise œuvre des recommandations émises entre 2011 et 2013 est proche de 66%. Ceci est le résultat d'une attention particulière à la mise en place des plans d'actions ainsi qu'à la réalisation de quelques missions spécifiques de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

Les travaux d'audit interne sont coordonnés avec ceux des Commissaires aux comptes par :

- des échanges réguliers entre le Responsable audit et contrôle internes et les Commissaires aux comptes,
- la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis,
- la participation du Responsable audit et contrôle internes aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux comptes.

**Marcel Braud**

Président du Conseil d'administration



## 7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Manitou BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### 7.2.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### 7.2.2 AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Orvault et Nantes, le 30 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**RSM Ouest**

Nicolas Perenchio



**Deloitte & Associés**

Thierry de Gennes



# 8. LES COMPTES

	page
<b>8.1</b> COMPTES CONSOLIDÉS	<b>92</b>
<b>8.2</b> RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2014	<b>128</b>
<b>8.3</b> COMPTES SOCIAUX	<b>129</b>
<b>8.4</b> RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2014	<b>148</b>

# 8.1 COMPTES CONSOLIDÉS

## 8.1.1 ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Chiffre d'affaires	Note 19	1 176 414	1 246 456
Coût des biens et services vendus		-1 013 655	-1 059 646
Frais de recherche et développement		-24 142	-22 723
Frais commerciaux, marketing et service		-72 938	-72 413
Frais administratifs		-40 798	-40 016
Autres produits et charges d'exploitation	Note 24	-3 650	-3 479
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>21 231</b>	<b>48 179</b>
Perte de valeur des actifs	Note 20	-2 200	-709
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 20	-2 596	-1 572
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>16 435</b>	<b>45 898</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 7	1 593	1 649
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRES QUOTE-PART DE RESULTAT NET DES SOCIETES MEE</b>		<b>18 029</b>	<b>47 547</b>
Produits financiers		4 072	4 219
Charges financières		-13 931	-11 747
<b>Résultat financier</b>	Note 25	<b>-9 860</b>	<b>-7 528</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>8 169</b>	<b>40 018</b>
Impôts	Note 18	-7 414	-9 540
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>755</b>	<b>30 478</b>
<b>Part du Groupe</b>		<b>672</b>	<b>30 331</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>83</b>	<b>147</b>

### ■ RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		<b>Au 31.12.2013</b>	<b>Au 31.12.2014</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	Note 1	0,02	0,77
<b>Résultat dilué par action</b>	Note 1	0,02	0,77

### ■ AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>755</b>	<b>30 478</b>
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		1 070	92
<i>Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres</i>			92
<i>Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période</i>		1 070	
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		-11 358	23 692
<i>Dont part revenant au groupe</i>		-11 261	23 673
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		-96	19
Instruments de couverture de taux d'intérêt		1 013	-1 054
<i>Dont part revenant au groupe</i>		1 013	-1 054
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		0	0
<b>Éléments recyclables du résultat global</b>		<b>-9 275</b>	<b>22 730</b>
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		3 886	-10 863
<i>Dont part revenant au groupe</i>		3 887	-10 857
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		-1	-6
<b>Éléments non recyclables du résultat global</b>		<b>3 886</b>	<b>-10 863</b>
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>-5 389</b>	<b>11 867</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>		<b>-4 634</b>	<b>42 345</b>
<i>DONT PART REVENANT AU GROUPE</i>		<i>-4 620</i>	<i>42 185</i>
<i>DONT PART REVENANT AUX MINORITAIRES</i>		<i>-14</i>	<i>160</i>

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés. Les effets fiscaux se ventilent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Éléments recyclables du résultat global		-529	-501
Éléments non recyclables du résultat global		-2 134	-4 720
<b>Total effets fiscaux</b>		<b>-2 663</b>	<b>-5 221</b>

## 8.1.2 SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

## ■ ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31.12.2013	Montant net 31.12.2014
<b>ACTIF NON COURANT</b>			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 5	127 162	130 303
IMMEUBLES DE PLACEMENT		3 000	
GOODWILL	Note 4	294	294
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 4	26 314	24 552
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 7	23 005	23 445
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 11	2 312	1 917
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 18	18 643	27 175
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 8	5 540	6 372
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		475	253
		<b>206 745</b>	<b>214 311</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
STOCKS ET EN-COURS	Note 9	330 840	413 313
CLIENTS	Note 10	221 519	238 665
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 11	3 340	1 877
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant		10 046	10 293
Autres créances	Note 13	24 896	21 195
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 8	1 462	841
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 8	34 601	22 930
		<b>626 704</b>	<b>709 114</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>833 450</b>	<b>923 426</b>

## ■ PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2013	Montant Net 31.12.2014
Capital social	Note 14	39 549	39 549
Primes		44 645	44 645
Actions propres		-9 393	-8 989
Réserves consolidées		362 744	351 179
Écarts de conversion monétaire		-24 966	-1 302
Résultat (part du groupe)		672	30 341
<b>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</b>		<b>413 251</b>	<b>455 424</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>-33</b>	<b>-15</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>413 218</b>	<b>455 408</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>			
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 15	34 068	51 690
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		2 477	12 896
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 18	1 257	130
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 8	92 038	95 332
		<b>129 840</b>	<b>160 047</b>
<b>PASSIF COURANT</b>			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 15	21 516	19 945
DETTES FOURNISSEURS	Note 17	169 196	174 225
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 18	774	4 491
Autres dettes		70 352	83 342
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 8	28 556	25 967
		<b>290 392</b>	<b>307 970</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>833 450</b>	<b>923 426</b>

## 8.1.3 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31.12.2014

### ■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de rééva- luation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts mino- ritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
<i>en milliers d'euros</i>										
<b>Situation au 31.12.2012</b>	<b>39 549</b>	<b>44 645</b>	<b>-9 280</b>	<b>327 927</b>	<b>45 369</b>	<b>-13 705</b>	<b>908</b>	<b>435 413</b>	<b>10</b>	<b>435 424</b>
Résultats 2012				45 369	-45 369					
Résultats au 31.12.2013					672			672	83	755
Dividendes hors groupe				-17 652				-17 652	-203	-17 855
Variation écarts de conversion						-11 261		-11 261	-96	-11 358
Écarts d'évaluation IFRS				2 422				2 422		2 422
Mouvements sur actions propres			-113					-113		-113
Écarts actuariels sur avantages au personnel				3 887				3 887	-1	3 886
Variation de périmètre et divers				-117				-117	33	-83
Variation des pactes d'actionnaires									140	140
<b>Situation au 31.12.2013</b>	<b>39 549</b>	<b>44 645</b>	<b>-9 393</b>	<b>361 836</b>	<b>672</b>	<b>-24 966</b>	<b>908</b>	<b>413 251</b>	<b>-33</b>	<b>413 218</b>
Résultats 2013				672	-672				0	0
Résultats au 31.12.2014					30 331			30 331	147	30 478
Dividendes hors groupe				0				0		0
Variation écarts de conversion						23 673		23 673	19	23 692
Écarts d'évaluation IFRS				-1 375				-1 375		-1 375
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			404					404		404
Écarts actuariels sur avantages au personnel				-10 857				-10 857	-6	-10 863
Variation de périmètre et divers				-5	10	-9		-4		-4
Variation des pactes d'actionnaires									-142	-142
<b>Situation au 31.12.2014</b>	<b>39 549</b>	<b>44 645</b>	<b>-8 989</b>	<b>350 271</b>	<b>30 341</b>	<b>-1 302</b>	<b>908</b>	<b>455 424</b>	<b>-15</b>	<b>455 408</b>

## 8.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31.12.2014

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>755</b>	<b>30 478</b>
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées	-1 593	-1 649
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements	31 959	31 781
- Variation de provisions et pertes de valeur	-7 019	-9 988
- Variation des impôts différés	-371	-3 086
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant	951	-183
- Variation des machines données en location immobilisées	-2 338	-6 176
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	1 258	-771
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>23 602</b>	<b>40 407</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	-25 470	-67 171
+/- Variations des créances clients	-3 589	-1 444
+/- Variation des créances de financement des ventes	9 296	2 890
+/- Variations des autres créances d'exploitation	7 208	3 362
+/- Variations des dettes fournisseurs	26 943	3 095
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	3 626	18 710
+/- Variation des créances et dettes d'impôt	-4 662	3 464
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	-6 086	-1 691
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>30 868</b>	<b>1 622</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 613	3 517
+ Cessions d'actifs financiers non courants	0	0
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)	-25 334	-19 543
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers	-1 867	-117
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise	-82	0
- Augmentation de capital des entreprises associées	0	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	0	1 677
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-21 670</b>	<b>-14 466</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
- Distributions mises en paiement	-17 855	0
+/- Vente/rachat d'actions propres	0	139
+/- Variation des dettes financières	9 730	2 297
<i>dont nouveaux tirages</i>	<i>89 378</i>	<i>20 991</i>
<i>dont remboursements</i>	<i>-79 648</i>	<i>-18 695</i>
+/- Autres	22 180	668
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>14 056</b>	<b>3 104</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES</b>	<b>23 253</b>	<b>-9 740</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	-2 489	21 279
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie	515	342
<b>TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE</b>	<b>21 279</b>	<b>11 880</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)</b>	<b>1 462</b>	<b>841</b>

Les flux de trésorerie de financement intégraient en 2013 la cession d'une créance de carry back pour un montant de 21,1 M€ (autres flux de financement).

## 8.1.5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31.12.2014

### INFORMATION GÉNÉRALE

#### ■ IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 548 949 euros composé de 39 548 949 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions, antérieurement cotées au compartiment « A », sont cotées au compartiment « B » de NYSE Euronext Paris depuis le 21.01.2009.

Le siège social de la société mère, correspondant également au principal site de production du groupe est :

430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 – Ancenis Cedex France.

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292 D – Code NAF : 2822Z.

#### ■ RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIONS ET LE CAPITAL

Les actions sont cotées au compartiment « B » d'Euronext Paris. Le nombre d'actions constituant le flottant au 31.12.2014 s'élevait à 13 671 707 actions, soit 34,57% du capital social.

#### ■ INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 04.03.2015.

#### ■ ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice 2014, le groupe a poursuivi la simplification de sa structure en liquidant la société Manitou Canada Inc (sans activité). Le groupe s'est par ailleurs implanté dans les Emirats Arabes Unis en créant une filiale à Dubaï, Manitou Middle East, détenue à 100%.

### NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

#### ► NOTE 1.1 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES

Les états financiers du groupe Manitou au 31.12.2014 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

#### NOUVEAU TEXTE APPLICABLE OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2014

##### *Impact de l'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 des normes IFRS 10 et IFRS 11*

La norme IFRS 11 précise les notions d'opérations conjointes et de co-entreprises. Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par le groupe. Les partenariats qualifiés de coentreprises, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence car ils donnent uniquement un contrôle sur l'actif net.

La norme IFRS 10 redéfinit la notion de contrôle exclusif sur la base des droits substantifs.

Toutes les coentreprises existant au sein du groupe Manitou étant consolidées selon la méthode de mise en équivalence, l'application d'IFRS 11 est sans impact sur les états financiers du groupe.

Les autres textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont sans impact sur les états financiers du groupe.

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en Union Européenne, à l'exception de :

– la norme IAS 39, que l'Union Européenne n'a que partiellement adoptée.

#### NOUVEAUX TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le groupe Manitou n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31.12.2014 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2014.

#### ► NOTE 1.2 - PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.7 à 1.9),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.17),
- avantages du personnel (cf. note 1.18),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.16),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.12),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.11),
- actifs d'impôts différés (cf. note 1.19).

#### ► NOTE 1.3 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

A l'exception de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd., d'Algomat et de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2014.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2014 ni sur les exercices antérieurs.

### ► NOTE 1.4 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

La présentation du compte de résultat par destination a pour objectif de :

- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

En 2014, le résultat des sociétés mises en équivalence et dont l'activité est dans le prolongement des activités opérationnelles du groupe a été reclassé sous le résultat opérationnel dans l'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence ». Ce reclassement permet entre autres, de remonter dans cet agrégat la quote part de résultat du groupe dans les sociétés financières Manitou Finance qui agissent dans le prolongement de la division Services & Solutions nouvellement créée dont une des activités est le développement d'outils de financement des ventes.

### DÉFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

#### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de prestations de sous-traitance de mâts de chariots industriels, de location de matériel, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

#### *Coût des biens et services vendus*

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et services vendus qui comprennent le coût des matières et composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle et les provisions de dépréciation des stocks.

#### *Marge sur coût des ventes*

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

#### *Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

#### *Frais commerciaux et marketing*

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne dans cette destination de coûts les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

#### *Frais administratifs*

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel

et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

#### *Charges & produits sur éléments non récurrents*

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés.

#### *Résultat opérationnel*

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

#### *Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence*

Le nouvel agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote part de résultat des sociétés associées.

### ► NOTE 1.5 - MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

#### CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

#### CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux actifs financiers disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

### ► NOTE 1.6 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILLS

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3 Révisée.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.9).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

### ► NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT** sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'Entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

**ÉVALUATION POSTÉRIEURE** : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

**LES AMORTISSEMENTS** sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

### ► NOTE 1.8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations

air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;

– en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

**LES AMORTISSEMENTS** sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits ;
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans ;
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel ;
- outillage industriel et moules : 3 ans ;
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires ;
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

#### MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

– les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

– les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

– les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

### ► NOTE 1.9 - PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwills, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe. Il s'établit à 9,27% pour l'exercice 2014, taux éventuellement complété d'une prime de risque pour les marchés hors Europe et États-Unis.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

### ► NOTE 1.10 - VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

### ► NOTE 1.11 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

#### 1.11.1 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

#### 1.11.2 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

#### 1.11.3 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

#### 1.11.4 - ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

### ► NOTE 1.12 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

#### 1.12.1 - EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

#### 1.12.2 - VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme

ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

### ► NOTE 1.13 – PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 8).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

### ► NOTE 1.14 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

#### 1.14.1 - ÉVALUATION

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

#### 1.14.2 - DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable, de manière prospective et rétrospective.

#### 1.14.3 - COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

##### *Comptabilisation des opérations de couverture*

- la partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- la partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

##### *Classification au compte de résultat*

- le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation » (couverture de flux opérationnels).

– le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps ou des caps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

### ► NOTE 1.15 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

### ► NOTE 1.16 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

#### OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la Note 14.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

Aucune nouvelle attribution n'a été réalisée sur l'exercice.

### ► NOTE 1.17 - PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

#### MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de

contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

### ► NOTE 1.18 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

– les **régimes à cotisations définies** désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

– les engagements résultant de **régimes à prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la Note 16 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2014.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

### ► NOTE 1.19 - IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

### ► NOTE 1.20 - TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

### ► NOTE 1.21 - INFORMATION SECTORIELLE

En 2014, le groupe s'est réorganisé en 3 divisions, deux divisions produits et une division services :

**La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels, de marque Manitou.

**La division produits CEP** (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

**La division S&S** (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette nouvelle division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 120 pays.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

qui sont les indicateurs de performance des divisions. Un proforma 2013 du résultat des divisions MHA, CEP et S&S est présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

### ► NOTE 1.22 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

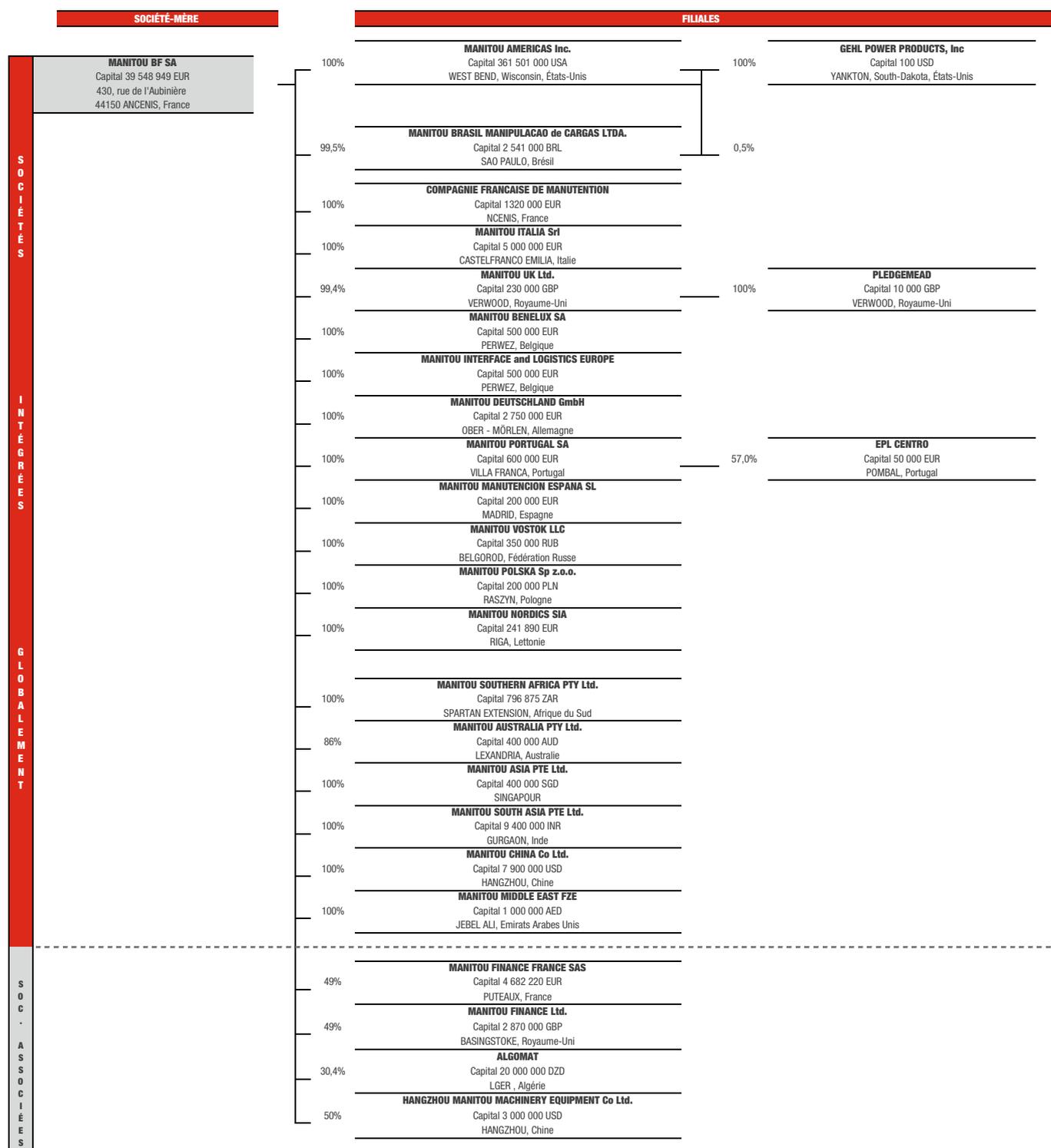
Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

### ► NOTE 1.23 - MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DU GROUPE MANITOU AU 31 DÉCEMBRE 2014



Les pourcentages présentés sont à la fois des pourcentages en capital et des pourcentages en droits de vote car ils sont équivalents.

### MOUVEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice 2014, le groupe a poursuivi la simplification de sa structure en liquidant la société Manitou Canada Inc (sans activité). Le

groupe s'est par ailleurs implanté dans les Emirats Arabes Unis en créant une filiale à Dubaï, Manitou Middle East, détenue à 100%.

## NOTE 3 – INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En juin 2014, lors de l'assemblée Générale, Michel Denis a présenté sa nouvelle feuille de route : « Le groupe se donne pour objectif de rester l'acteur incontournable sur ses marchés cibles, de développer des offres de services références du marché et de renforcer ses parts de marché. L'activité service que nous structurons et qui devrait représenter à terme 25% du chiffre d'affaires du groupe (contre environ 17% aujourd'hui) devrait y contribuer. Nous travaillerons cela avec nos partenaires privilégiés que sont les concessionnaires et développerons des approches grands comptes spécifiques. Nous souhaitons bâtir une croissance organique durable structurée et supérieure à l'évolution du marché permettant de générer un résultat opérationnel de 6% à 8%. Les priorités immédiates pour atteindre ces objectifs nécessitent d'être plus à l'écoute des clients, d'anticiper et préparer l'avenir par les produits et les services et, de mettre en place avec les hommes et les femmes du groupe une organisation plus réactive, entrepreneuriale et économique ».

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle feuille de route, le groupe s'est réorganisé en 3 divisions, deux divisions produits et une division services mises en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

**La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

**La division produits CEP** (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

**La division S&S** (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette nouvelle division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 120 pays.

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS MHA, CEP, S&S

<b>31.12.2014</b>	<b>MHA</b>	<b>CEP</b>	<b>S&amp;S</b>	<b>Total</b>
	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	
<i>en milliers d'euros</i>				
Chiffre d'affaires	799 792	239 897	206 767	1 246 456
Coût net des biens et services vendus	-700 972	-197 271	-161 403	-1 059 646
Frais de recherche et développement	-18 611	-4 112		-22 723
Frais commerciaux, marketing et service	-34 823	-10 270	-27 320	-72 413
Frais administratifs	-23 072	-10 837	-6 107	-40 017
Autres produits et charges d'exploitation	-1 975	-595	-909	-3 479
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>20 339</b>	<b>16 813</b>	<b>11 027</b>	<b>48 179</b>
Perte de valeur des actifs	-465	-131	-113	-709
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1 820	364	-117	-1 572
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>18 053</b>	<b>17 046</b>	<b>10 797</b>	<b>45 898</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-422		2 071	1 649
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE</b>	<b>17 631</b>	<b>17 046</b>	<b>12 869</b>	<b>47 547</b>
<b>31.12.2013 (proforma)</b>	<b>MHA</b>	<b>CEP</b>	<b>S&amp;S</b>	<b>Total</b>
	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	
<i>en milliers d'euros</i>				
Chiffre d'affaires	771 181	205 476	199 756	1 176 414
Coût net des biens et services vendus	-683 025	-170 014	-160 615	-1 013 655
Frais de recherche et développement	-20 226	-3 916		-24 142
Frais commerciaux, marketing et service	-35 497	-9 502	-27 939	-72 938
Frais administratifs	-23 476	-10 627	-6 696	-40 798
Autres produits et charges d'exploitation	-3 488	444	-606	-3 650
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>5 469</b>	<b>11 862</b>	<b>3 900</b>	<b>21 231</b>
Perte de valeur des actifs	-2 133	-38	-29	-2 200
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1 425	-551	-620	-2 596
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 911</b>	<b>11 273</b>	<b>3 251</b>	<b>16 435</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-209		1 803	1 593
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE</b>	<b>1 702</b>	<b>11 273</b>	<b>5 053</b>	<b>18 028</b>

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéficiaires, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de 5 ans ressort respectivement

de 4,25% en Europe et de 4,87% aux USA, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût net des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou produits de redevances.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

## ■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

					<b>31.12.2014</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	<b>Total</b>
MHA	284 092	373 996	51 015	90 690	<b>799 792</b>
CEP	7 060	27 028	184 906	20 902	<b>239 897</b>
S&S	77 385	63 204	41 468	24 710	<b>206 767</b>
<b>TOTAL</b>	<b>368 537</b>	<b>464 228</b>	<b>277 389</b>	<b>136 302</b>	<b>1 246 456</b>

					<b>31.12.2013</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	<b>Total</b>
MHA	307 196	319 858	51 786	92 341	771 181
CEP	6 731	27 078	155 494	16 173	205 476
S&S	78 990	56 607	40 080	24 079	199 756
<b>TOTAL</b>	<b>392 917</b>	<b>403 543</b>	<b>247 360</b>	<b>132 594</b>	<b>1 176 414</b>

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS RTH, IMH, CE

Pour rappel, l'activité du Groupe a aussi été suivie jusqu'à la mise en place effective des divisions MHA, CEP et S&S, sur la base des divisions préexistantes RTH, IMH et CE.

**Division RTH** (Manutention Tout Terrain) : toutes activités relatives à l'assemblage et la distribution des matériels de manutention tout terrain.

**Division IMH** (Manitou Industrie) : toutes activités relatives à l'assemblage et la distribution des matériels de manutention industrielle et de magasinage.

**Division CE** (Compact Equipment) : toutes activités relatives à l'assemblage et la distribution des matériels compacts.

<b>31.12.2014</b>				
<i>en milliers d'euros</i>	<b>RTH</b> Manutention tout terrain	<b>IMH</b> Manutention industrielle	<b>CE</b> Compact Equipment	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	852 670	115 421	278 365	1 246 456
Coût des biens et services vendus	-728 071	-103 344	-228 231	-1 059 646
Frais de recherche et développement	-16 193	-2 419	-4 111	-22 723
Frais commerciaux, marketing et service	-48 812	-9 349	-14 253	-72 414
Frais administratifs	-23 682	-3 795	-12 540	-40 017
Autres produits et charges d'exploitation	-2 574	-96	-809	-3 479
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>33 340</b>	<b>-3 582</b>	<b>18 421</b>	<b>48 179</b>
Perte de valeur des actifs	-488	-67	-154	-709
Autres produits et charges opérationnels non courants	-1 411	-516	354	-1 572
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>31 440</b>	<b>-4 166</b>	<b>18 622</b>	<b>45 898</b>

<b>31.12.2013</b>				
<i>en milliers d'euros</i>	<b>RTH</b> Manutention tout terrain	<b>IMH</b> Manutention industrielle	<b>CE</b> Compact Equipment	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires	810 486	123 797	242 131	1 176 414
Coût des biens et services vendus	-705 194	-109 674	-198 787	-1 013 655
Frais de recherche et développement	-17 874	-2 352	-3 916	-24 142
Frais commerciaux, marketing et service	-48 002	-10 297	-14 639	-72 938
Frais administratifs	-23 898	-4 620	-12 280	-40 798
Autres produits et charges d'exploitation	-3 439	-694	483	-3 650
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>12 080</b>	<b>-3 841</b>	<b>12 992</b>	<b>21 231</b>
Perte de valeur des actifs	-1 068	-1 089	-43	-2 200
Autres produits et charges opérationnels non courants	-3 108	1 124	-612	-2 596
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>7 904</b>	<b>-3 806</b>	<b>12 337</b>	<b>16 435</b>

## NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### ► NOTE 4.1 - ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Écart de conv.	<b>Montant brut</b>
						<b>31.12.2014</b>
Goodwill	<b>58 594</b>				<b>8 488</b>	<b>67 082</b>
Frais de développement	37 190	3 654			1 125	41 969
Marques	23 204				3 153	26 357
Autres immobilisations incorporelles	59 133	1 992	-86		3 502	64 540
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>119 526</b>	<b>5 645</b>	<b>-86</b>		<b>7 780</b>	<b>132 866</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Écart de conv.	<b>Amort. et pertes de valeur</b>
						<b>31.12.2014</b>
Goodwill	<b>-58 300</b>				<b>-8 488</b>	<b>-66 788</b>
Frais de développement	-20 732	-4 557			-332	-25 621
Marques	-23 204				-3 153	-26 357
Autres immobilisations incorporelles	-49 277	-3 818	81		-3 322	-56 336
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>-93 212</b>	<b>-8 375</b>	<b>81</b>		<b>-6 808</b>	<b>-108 314</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Montant net</b>	
	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Goodwill	<b>294</b>	<b>294</b>
Frais de développement	16 458	16 348
Marques		
Autres immobilisations incorporelles	9 856	8 205
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>26 314</b>	<b>24 552</b>

Les principaux investissements incorporels 2014 concernent les frais de développement pour 3,7 M€ et les systèmes d'information pour 2,0 M€.

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31.12.2014 s'élèvent à :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>
Frais de développement	-1 114
Marques	-26 357
Autres immobilisations incorporelles	-25 602
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>-53 073</b>

### ► NOTE 4.2 - DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Montant net</b>	
	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italy (ex OMCI)	174	174
Autres	49	49
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>294</b>

### ► NOTE 4.3 - DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 6.

## NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Acquisitions	Cessions	Var périmètre & autres	Écart de conv.	Montant brut
						<b>31.12.2014</b>
Terrains	23 820	1 190		500	517	26 026
Constructions	133 969	1 381	-853	1 461	4 285	140 242
Installations techniques, matériel et outillages	140 380	4 806	-1 593	1 305	3 886	148 784
Autres immobilisations corporelles	56 982	10 970	-1 419	-5 993	1 107	61 647
Immobilisations corporelles en cours	412	5 233		-2 006	349	3 988
<b>Total</b>	<b>355 563</b>	<b>23 579</b>	<b>-3 864</b>	<b>-4 733</b>	<b>10 144</b>	<b>380 688</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Dotations	Reprise	Var périmètre & autres	Écart de conv.	Amortissements et pertes de valeur
						<b>31.12.2014</b>
Terrains	-5 917	-418			-85	-6 420
Constructions	-66 831	-6 661	851	-79	-1 429	-74 149
Installations techniques, matériel et outillages	-113 406	-10 735	1 567		-2 885	-125 459
Autres immobilisations corporelles	-42 246	-6 214	1 271	3 732	-899	-44 357
Immobilisations corporelles en cours						
<b>Total</b>	<b>-228 400</b>	<b>-24 027</b>	<b>3 688</b>	<b>3 653</b>	<b>-5 299</b>	<b>-250 385</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Montant net	
		<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Terrains		17 903	19 606
Constructions		67 138	66 093
Installations techniques, matériel et outillages		26 974	23 325
Autres immobilisations corporelles		14 736	17 291
Immobilisations corporelles en cours		412	3 988
<b>Total</b>		<b>127 162</b>	<b>130 303</b>

Les investissements réalisés en 2014 ont été de 23,6 M€ par rapport à 22,7 M€ en 2013. Ils ont consisté en 7,7 M€ d'infrastructures, de 4,8 M€ d'outils industriels, de 6,2 M€ de matériel de flotte de location et enfin de 4,8 M€ d'autres projets.

## NOTE 6 – DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Le groupe a réalisé au 31.12.2014 des tests de dépréciation qui n'ont pas amené à constater de dépréciation complémentaire ni de reprise de dépréciation au 31.12.2014.

### TEST DE DÉPRÉCIATION DE L'UGT COMPACT EQUIPEMENT

La valeur nette de l'Unité Génératrice de Trésorerie Compact Equipment Products, a été comparée au 31.12.2014 aux flux futurs de trésorerie les plus probables. Dans le cas où la valeur recouvrable constatée serait inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation serait enregistrée en résultat opérationnel en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné. Lorsque la valeur recouvrable représentée par les flux de trésorerie futurs est inférieure à la juste valeur des actifs ou groupes d'actifs concernés, ces derniers sont maintenus à leur juste valeur.

Pour évaluer la juste valeur des actifs corporels, le groupe se base sur des estimations internes et externes.

Comme précisé dans la note 1.9, les flux futurs de trésorerie les plus probables ont été déterminés en utilisant les critères suivants :

- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital qui est égal à 9,27% au 31.12.2014 contre 11,05% au 31.12.2013,
- le taux de croissance perpétuelle est de 1% à compter de la sixième année,
- le taux de marge sur coût des ventes de l'UGT est proche sur la durée du plan du taux de marge 2014 (+0,3% pour la dernière année du plan).

Les principales hypothèses retenues pour la détermination du coût moyen pondéré du capital sont les suivantes :

	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013 (rappel)</b>
Taux sans risque	1,03%	2,33%
Prime de risque	7,50%	7,11%
Taux d'impôt cible	38,0%	34,4%
Coût de la dette avant impôt	Euribor 6M + 200bps	Euribor 6M + 200bps

Les flux de trésorerie déterminés sur cette base s'établissent à 146 M€, proche de la valeur nette totale de l'UGT.

La sensibilité des flux de trésorerie aux variations des hypothèses d'actualisation et de croissance est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	<b>Impact sur les flux de trésorerie (M€)</b>
Taux d'actualisation des flux de trésorerie +0,5%	-6,0
Taux de croissance à l'infini -0,5%	0,6
Taux de résultat opérationnel de la valeur terminale -0,5%	-5,9

Le montant de la dépréciation enregistrée étant limité à la juste valeur des actifs qui composent les UGT considérées, les variations des hypothèses sous-jacentes n'auraient aucun impact sur la dépréciation enregistrée.

## NOTE 7 – ENTREPRISES ASSOCIÉES

### ► NOTE 7.1 - ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	<b>31.12.2014</b>
Manitou Finance France SAS	17 226	1 022	-1 677			16 571
Manitou Finance Ltd.	3 788	1 049			303	5 140
Algomat	151				3	154
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	1 839	-422			162	1 579
<b>Total</b>	<b>23 005</b>	<b>1 649</b>	<b>-1 677</b>		<b>468</b>	<b>23 445</b>

### ► NOTE 7.2 - QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Résultat</b>		<b>Capitaux propres</b>	
	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Manitou Finance France SAS	1 022	1 108	4 000	4 655
Manitou Finance Ltd.	1 049	695	3 155	1 803
Algomat			156	153
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-422	-209	327	587
<b>Total</b>	<b>1 649</b>	<b>1 593</b>	<b>7 639</b>	<b>7 199</b>

### ► NOTE 7.3 - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	<b>31.12.2014</b>
						Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	5 207	2 086	134 985	33 818	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	6 141	2 141	186 825	10 490	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	2 607	-845	3 920	3 158	50%

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	<b>31.12.2013</b>
						Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	5 676	2 261	144 755	35 156	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	3 618	1 418	113 714	7 731	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 365	-418	4 695	3 679	50%

## NOTE 8 – INSTRUMENTS FINANCIERS

### ► NOTE 8.1 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	<b>31.12.2014</b>
				<b>Total bilan</b>
Actifs financiers non courants (Note 8.3)	3 716		2 656	6 372
Actifs financiers courants (Note 8.4)		64	777	841
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 8.5)			22 930	22 930
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 11)		1 917		1 917
Autres actifs non courants		253		253
Clients (Note 10)		238 665		238 665
Créances de financement des ventes - part courante (Note 11)		1 877		1 877
Autres créances courantes (Note 13)		21 195		21 195
<b>Total</b>	<b>3 716</b>	<b>263 971</b>	<b>26 363</b>	<b>294 050</b>

				<b>31.12.2013</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	<b>Total bilan</b>
Actifs financiers non courants (Note 8.3)	377		5 163	5 540
Actifs financiers courants (Note 8.4)		53	1 409	1 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 8.5)			34 601	34 601
Créances de financement des ventes - part non courante (Note 11)		2 312		2 312
Autres actifs non courants		475		475
Clients (Note 10)		221 519		221 519
Créances de financement des ventes - part courante (Note 11)		3 340		3 340
Autres créances courantes (Note 13)		24 896		24 896
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>252 595</b>	<b>41 173</b>	<b>294 145</b>

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. Note 1.13) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 8.5) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

### ► NOTE 8.2 – TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent 0,3 M€ de créances vendues avec recours limité (valeur brute) non décomptabilisées au 31.12.2014, une partie du risque restant à la charge du groupe.

Les cessions de créances avec recours limité réalisées jusqu'en 2011 se sont accompagnées de la mise en place d'un « panier de pertes » ou « loss

pool » de 5% du montant des créances cédées (mutualisé pour chaque partenaire cessionnaire) restant à la charge du cédant en cas de sinistre. Le risque maximum associé aux « loss pools » encore en place s'élève à 1,4 M€ au 31.12.2014. Une dépréciation de créances est enregistrée pour un montant de 0,1 M€ au 31.12.2014. Aucune créance n'a été cédée au cours de l'exercice 2014.

<i>en milliers d'euros</i>	Créances cédées initialement	Solde créances 31.12.2014	Dettes associées 31.12.2014
Cessions antérieures à 2009	121 099	46	-118
Cessions 2009	23 750	8	-6
Cessions 2010	11 687	248	-275
Cessions 2011	5 293	34	-41
Cessions 2014			
<b>Total</b>	<b>161 830</b>	<b>337</b>	<b>-439</b>

### ► NOTE 8.3 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conv.	Var. périmètre & autres	<b>31.12.2014</b>
Titres disponibles à la vente :							
- Autres titres	377		143		283	2 912	3 716
Dérivés							
Autres actifs financiers non courants	5 163	-19			424	-2 912	2 656
<b>Total</b>	<b>5 540</b>	<b>-19</b>	<b>143</b>		<b>707</b>	<b>0</b>	<b>6 372</b>

La société SAVIM (détenue 100%) classée au 31.12.2013 en actif financier disponible à la vente a été cédée sur l'exercice.

### ► NOTE 8.4 - ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>Montant net 31.12.2013</b>
Dérivés		791
Prêts et avances	64	53
Divers	776	617
<b>Total</b>	<b>841</b>	<b>1 462</b>

► NOTE 8.5 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>Montant net 31.12.2013</b>
Disponibilités	22 761	34 319
Dépôts à terme et autres	20	62
SICAV monétaires & autres	149	220
<b>Total</b>	<b>22 930</b>	<b>34 601</b>

► NOTE 8.6 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN – PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 8.7 ci-dessous.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Passifs financiers non courants (Note 8.7)	95 332	92 038
Autres passifs non courants	12 896	2 477
Passifs financiers courants (Note 8.7)	25 967	28 556
Fournisseurs (Note 17)	174 225	169 196
Autres dettes courantes (Note 17)	83 342	70 352
<b>Total</b>	<b>391 762</b>	<b>362 617</b>

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. Note 1.13).

La ligne « autres passifs non courants » intègre 11,8 M€ de crédit fournisseur long terme lié aux achats de stocks de moteurs « ancienne génération » qui seront utilisés dans le processus industriel en 2015 et 2016. Cette dette sera réglée au rythme de la consommation des moteurs dans le cycle de production. La part court terme de ce contrat de « pre-buy » est enregistrée en compte fournisseur pour un montant de 11,8 M€.

Le stockage de ces moteurs « ancienne génération » a pour objectif :

- d'éviter la rupture d'offre sur les territoires nécessitant à partir d'une certaine date d'offrir des matériels conformes aux nouvelles normes ou des matériels d'ancienne génération régis dans le cadre des mesures de transition,
- de disposer de temps additionnel pour étaler le travail d'intégration des nouveaux moteurs dans les matériels et se prémunir des retards de développement en amont chez les motoristes,
- de préserver ses marges,
- de garantir un niveau de fiabilisation plus élevé des nouveaux moteurs en cours de développement chez les motoristes.

► NOTE 8.7 - PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.12.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Courant 31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Financements à court terme et découverts bancaires	11 050	13 323
Emprunts bancaires	5 938	6 402
Emprunts sur locations financement	1 353	1 849
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 11)	343	1 572
Dérivés passifs - change et taux	1 849	
Autres emprunts	4 861	4 978
<b>Total</b>	<b>25 394</b>	<b>28 125</b>
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)	573	431
<b>Total</b>	<b>25 967</b>	<b>28 556</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>Non courant</b>			<b>31.12.2013</b>
	<b>31.12.2014</b>	un à cinq ans	+ cinq ans	
Emprunts bancaires	74 249	68 273	5 976	70 820
Emprunts sur locations financement	1 799	1 799		1 492
Dette financière relative aux ventes avec recours (note 11)	96	96		444
Dérivés passifs - taux				
Emprunt obligataire	19 171	6 877	12 294	19 112
Autres emprunts	16	16		170
<b>Total</b>	<b>95 332</b>	<b>77 061</b>	<b>18 270</b>	<b>92 038</b>
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)				
<b>Total</b>	<b>95 332</b>	<b>77 061</b>	<b>18 270</b>	<b>92 038</b>

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires). Il a néanmoins initié dès 2012 une diversification en émettant deux emprunts obligataires en 2012 puis 2013 pour des montants

respectivement de 6,8 M€ et 12,3 M€ au 31.12.2014.

Le contrat de financement bancaire de la société mère a été renouvelé le 27 juin 2013 pour une période de 5 ans.

## 8.7.1 - CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

**31.12.2014**

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Capex Facility	0	15 000	EUR	T2/2018	1,58%
BPI (1)	9	2 988	EUR	T2/2021	2,82%
BPI (2)	6	2 988	EUR	T2/2024	4,41%
Ligne A	5 794	17 383	EUR	T2/2018	3,71%
Ligne B		35 890	EUR	T2/2019	3,65%
Ventes avec recours limité	343	96	USD	variable	5,70%

**31.12.2013**

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Ligne A	6 395	22 564	EUR	T2/2018	4,10%
Ligne B		48 133	EUR	T2/2019	3,68%
Ventes avec recours limité	1 572	444	USD	variable	5,70%

Le nouveau financement mis en place en 2013 est structuré en :

- une ligne de 30 M€ amortissable sur 5 ans ;
- une ligne de 50 M€ remboursable in fine ;
- une ligne de 30 M€ multidevises tirable sur 2 ans puis amortissable sur 3 ans (capex) ;

– une ligne de 110 M€ de RCF (Revolving Credit Facility) multidevises.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change\* » et de « cross default\* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge\* » assorties de seuils et de dérogations.

<b>Lignes</b>	<b>Signataires</b>	<b>Principales clauses contractuelles S2 2013 à S1 2018</b>
Lignes A / B, Capex Facility et Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 50% du résultat net

## 8.7.2 - CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

**31.12.2014**

<i>en milliers d'euros</i>	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Emprunt obligataire Micado 2018		6 877	EUR	T4/2018	5,95%
Emprunt obligataire Micado 2019		12 294	EUR	T4/2019	5,35%

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine respectivement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

## 8.7.3 - ENCOURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>		<b>31.12.2013</b>	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	44 000	11 050	50 000	13 323
Emprunts sur location financement	3 152	3 152	3 341	3 341
<b>Autres emprunts bancaires</b>				
- Emprunts à terme amortissables	97 700	82 698	110 000	80 000
- Crédits renouvelables	110 000		110 000	

### ► NOTE 8.8 - DÉRIVÉS

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps et swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31.12.2014.

\* définition au paragraphe 2.2.9 du présent document

Les caractéristiques des Caps et Swaps au 31.12.2014 sont les suivantes :

<b>CAP</b>		<b>31.12.2014</b>		
<i>en milliers d'euros</i>		Taux moyen des SWAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2014
Inférieur à un an	T2 et T3 2014	0,280%	75	0
1 à 2 ans			0	0

<b>SWAP</b>		<b>31.12.2014</b>		
<i>en milliers d'euros</i>		Taux moyen des SWAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2014
Inférieur à un an	T3 2014	0,156%	50	0
1 à 2 ans			0	0

Au 31.12.2014, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, PLN et ZAR en euro pour un montant de 89 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au passif du bilan pour 1,5 M€ avec contrepartie fonds propres pour -1,0 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour -0,5 M€.

### ► NOTE 8.9 - ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2014 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus et moins 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

#### 31.12.2014

<i>en milliers d'euros</i>							
<i>Créances et dettes libellées en monnaie étrangère</i>	AUD/EUR	GBP/EUR	USD/EUR	ZAR/EUR	SGD/EUR	PLN/EUR	RUB/EUR
<i>Détail par monnaie de fonctionnement</i>	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%	+5%
<b>EUR</b>							
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR)	550	984	543	438	0	121	
Dettes (AUD, GBP, USD, ZAR)	-1	-741	-62	0	0	0	
Trésorerie et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR)	273	840	242	0	2	9	
S/ Total	823	1 082	722	437	2	130	
<b>USD</b>							
Créances (EUR)			-733				
Dettes (EUR)			454				
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)			0				
S/ Total			-280				
<b>GBP</b>							
Créances (EUR)		-73					
Dettes (EUR)		0					
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)		-261					
S/ Total		-334					
<b>ZAR</b>							
Créances (EUR)				0			
Dettes (EUR)				0			
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)				0			
S/ Total				0			
<b>SGD</b>							
Créances (EUR)					-298		
Dettes (EUR)					536		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)					-112		
S/ Total					126		
<b>RUB</b>							
Créances (EUR)							-59
Dettes (EUR)							340
Trésorerie et équivalent de trésorerie (EUR)							0
S/ Total							281
<b>Total</b>	<b>823</b>	<b>749</b>	<b>443</b>	<b>438</b>	<b>128</b>	<b>130</b>	<b>281</b>

## ► NOTE 8.10 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

## NOTE 9 – STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	<b>Montant brut</b>
					<b>31.12.2014</b>
Matières premières	117 791	3 740	48 380	4 481	174 391
Encours de fabrication	25 226		-2 386	669	23 510
Produits finis	123 354	-3 269	29 348	4 702	154 135
Marchandises	85 070	611	-8 171	2 367	79 876
<b>Total</b>	<b>351 441</b>	<b>1 080</b>	<b>67 171</b>	<b>12 219</b>	<b>431 912</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	<b>Provision</b>
					<b>31.12.2014</b>
Matières premières	-8 587		2 012	-110	-6 685
Encours de fabrication					
Produits finis	-2 484	15	212	-89	-2 346
Marchandises	-9 531	-15	72	-94	-9 567
<b>Total</b>	<b>-20 601</b>		<b>2 296</b>	<b>-294</b>	<b>-18 598</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	<b>Montant net</b>
					<b>31.12.2014</b>
Matières premières	109 204	3 740	50 392	4 370	167 706
Encours de fabrication	25 226		-2 386	669	23 510
Produits finis	120 870	-3 254	29 560	4 613	151 789
Marchandises	75 539	596	-8 099	2 272	70 309
<b>Total</b>	<b>330 840</b>	<b>1 080</b>	<b>69 468</b>	<b>11 925</b>	<b>413 313</b>

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

## NOTE 10 – CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conv.	<b>31.12.2014</b>
<b>COURANT</b>					
Clients - brut	235 001		1 703	12 291	248 994
Clients - dépréciation (Note 12)	-13 482		3 948	-795	-10 330
<b>Clients - net</b>	<b>221 519</b>		<b>5 650</b>	<b>11 495</b>	<b>238 665</b>
<b>NON-COURANT</b>					
Clients - brut	258		-258		
Clients - dépréciation (Note 12)					
<b>Clients - net</b>	<b>258</b>		<b>-258</b>		
<b>Total</b>	<b>221 777</b>		<b>5 392</b>	<b>11 495</b>	<b>238 665</b>

En dehors du marché américain et britannique, le groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou Americas a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord

de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement appréciés client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients quant à eux sont inclus dans la ligne « Dotations aux provisions » du compte de résultat.

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 4,3 M€ sur l'exercice 2014 et ont été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et

service » du compte de résultat. Ces pertes sont partiellement couvertes par une reprise de dépréciation enregistrée sur la même ligne.

## NOTE 11 – CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise

en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou Americas, de financement des ventes aux clients finaux.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Variation de périmètre et autres	Mouvements	Écart de conv.	<b>31.12.2014</b>
<b>Brut</b>					
Créances de location financement	3 017		-75	78	3 020
Financement des clients finaux	5 953		-2 815	544	3 682
<b>Créances de financement des ventes – Brut</b>	<b>8 970</b>		<b>-2 890</b>	<b>622</b>	<b>6 702</b>
<b>Dépréciation</b>					
Créances de location financement (Note 12)					
Financement des clients finaux (Note 12)	-3 318		787	-377	-2 908
<b>Créances de financement des ventes – Dépréciation</b>	<b>-3 318</b>		<b>787</b>	<b>-377</b>	<b>-2 908</b>
<b>Net</b>					
Créances de location financement	3 017		-75	78	3 020
Financement des clients finaux	2 635		-2 028	167	774
<b>Créances de financement des ventes – Net</b>	<b>5 652</b>		<b>-2 103</b>	<b>245</b>	<b>3 794</b>
<b>Dont</b>					
Part non courante	<b>2 312</b>		<b>-472</b>	<b>77</b>	<b>1 917</b>
Part courante	<b>3 340</b>		<b>-1 631</b>	<b>169</b>	<b>1 877</b>

Les financements aux clients finaux concernent principalement Manitou Americas et comprennent 0,3 M€ de créances vendues avec recours limité (valeur brute) non décomptabilisées au 31.12.2014 contre 1,8 M€ au 31.12.2013. Le montant inscrit au passif correspondant à ces opérations de vente avec recours limité est mentionné en note 8.2.

Au 31.12.2014, un test de valeur a été réalisé sur les créances de financement des ventes. Les critères de dépréciation sont basés sur une revue client par client pour les plus significatifs (la notion de significatif étant définie pour partie en fonction de l'encours et pour partie en fonction des

retards de paiements). Par ailleurs, une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2014 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 0,6 M€, elles sont couvertes en totalité par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement – Net	1 778	1 248	530	
Financement des clients finaux – Net	139	139		
<b>Créances de financement des ventes – part non courante</b>	<b>1 917</b>	<b>1 387</b>	<b>530</b>	

## NOTE 12 – ACTIFS FINANCIERS – ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATION

### ► NOTE 12.1 - ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	<b>31.12.2014</b>
						<b>TOTAL</b>
Créances clients	214 988	13 682	8 008	3 399	8 915	248 993
Dépr. créances clients	-1 594	-1 452	-642	-112	-6 529	-10 330
<b>Créances clients – Net</b>	<b>213 394</b>	<b>12 230</b>	<b>7 366</b>	<b>3 287</b>	<b>2 386</b>	<b>238 664</b>
Créances de financement des clients finaux	207	186	19	21	2 586	3 019
Dépr. créances de financement clients finaux	-58	-85	-6	-5	-2 230	-2 384
<b>Créances de financement des clients finaux – Net</b>	<b>149</b>	<b>101</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>356</b>	<b>635</b>
Créances de location financement	1 242					1 242
Dépr. créances location financement						
<b>Créances de location financement – Net</b>	<b>1 242</b>					<b>1 242</b>
<b>Total</b>	<b>214 785</b>	<b>12 332</b>	<b>7 379</b>	<b>3 303</b>	<b>2 742</b>	<b>240 541</b>

## ► NOTE 12.2 - MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	31.12.2013	Augmen- tation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclass/ autres	Écart de conv.	31.12.2014
Dépr. créances clients	-13 482	-2 082	4 250	1 779		-795	<b>-10 330</b>
Dépr. créances de financement clients finaux	-3 318	-105	640	252		-377	<b>-2 908</b>
Dont							
- Courants	-2 721	-86	525	208		-309	<b>-2 384</b>
- Non courants	-597	-19	115	44		-68	<b>-524</b>
Dépr. créances location financement							

## NOTE 13 – AUTRES CRÉANCES COURANTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Ecart de conv.	31.12.2014
Créances fiscales et sociales	12 481	79	-2 738	-105	<b>9 718</b>
Autres créances	3 951	13	-844	27	<b>3 147</b>
Avances et acomptes sur commandes	1 447		376	-228	<b>1 595</b>
Charges constatées d'avance	7 017	0	-498	215	<b>6 735</b>
<b>Total</b>	<b>24 896</b>	<b>93</b>	<b>-3 703</b>	<b>-91</b>	<b>21 195</b>

## NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

### ► NOTE 14.1 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 548 949 actions au 31.12.2014.

### ► NOTE 14.2 - PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Eu égard au résultat de l'exercice 2014, le Conseil d'administration du 04.03.2015 a décidé de distribuer un dividende de 0,35 €.

### ► NOTE 14.3 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

<i>en nombre d'actions</i>	Réalisations au 31.12.2013	% du capital	Réalisations au 31.12.2014	% du capital
<b>Détentions à l'ouverture (plan d'actions)</b>	<b>278 000</b>		<b>278 000</b>	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)				
Ventes d'actions			-10 802	
Levées d'options d'achat				
<b>Détention à la clôture (plan d'actions)</b>	<b>278 000</b>	0,70%	<b>267 198</b>	0,68%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	45 332		34 035	
<b>Somme des titres en auto-contrôle</b>	<b>323 332</b>	0,82%	<b>301 233</b>	0,76%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'autocontrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

### ► NOTE 14.4 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

Aucun nouveau plan n'a été octroyé sur l'exercice 2014.

**14.4.1 - CARACTÉRISTIQUES DES PLANS EXISTANTS**

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés et des attributions gratuites d'actions sont les suivantes :

<b>Options d'achat</b>		Date	Nombre	Prix moyen	<b>Nombre</b>	
<i>caractéristiques</i>	Type de plan	Date de maturité	d'échéance du plan	de bénéficiaires (origine)	d'exercice (en €)	<b>d'actions par plan</b>
Plan du 26.04.2007	Achat	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	30 500
Plan du 10.10.2007	Achat	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	16 500
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	131 250
Plan du 26.07.2011	Souscription	26.07.2015	26.07.2019	60	24,00	34 545
<b>Total des options attribuées</b>						<b>212 795</b>
Options radiées – actions disponibles						215 198
Actions non attribuées						
<b>Total des actions détenues</b>						<b>267 198</b>

<b>Actions gratuites</b>		Date	Nombre	<b>Nombre</b>	
<i>caractéristiques</i>	Type de plan	Date de maturité	d'échéance du plan	de bénéficiaires (origine)	<b>d'actions par plan</b>
Plan du 28.06.2012	AGA	28.06.2012	28.06.2016	151	82 350
<b>Total des actions attribuées</b>					<b>82 350</b>

**14.4.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ**

<i>en unités</i>	<b>Options en circulation au 31.12.2013</b>	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	<b>Options en circulation au 31.12.2014</b>
Plan du 26.04.2007	30 500				30 500
Plan du 10.10.2007	16 500				16 500
Plan du 19.05.2010	163 175			-31 925	131 250
Plan du 26.07.2011	78 370			-43 825	34 545
<b>Total</b>	<b>337 545</b>			<b>-75 750</b>	<b>212 795</b>
Prix moyen pondéré pour la période					

**14.4.3 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES**

<i>en unités</i>	<b>Actions en circulation au 31.12.2013</b>	Actions attribuées	Actions radiées	<b>Actions en circulation au 31.12.2014</b>
Plan du 28.06.2012	61 836		-17 594	44 242
<b>Total</b>	<b>61 836</b>		<b>-17 594</b>	<b>44 242</b>

**14.4.4 VALORISATION DES PLANS**

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.16, les plans d'attribution d'options et d'actions gratuites sont évalués au 31.12.2014 à leur juste valeur à la date d'attribution.

<i>en milliers d'euros</i>	Plan 2012	Plan 2011	Plan 2010	<b>TOTAL</b>
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	399	807	455	<b>1 661</b>
Charge au 31.12.2014	-35	114	81	<b>160</b>

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

**Hypothèses plans de stock option**

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre Manitou précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- volatilité : volatilité historique du titre Manitou sur trois ans pour l'ensemble des plans ;

- taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan ;
- durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;

- taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans ;
- durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

## NOTE 15 – PROVISIONS

### ► NOTE 15.1 - DÉTAIL DES PROVISIONS

	<b>31.12.2014</b>	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions – hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	20 692	15 375	5 318
Provisions pour risques divers	7 781	4 332	3 449
	<b>28 474</b>	<b>19 707</b>	<b>8 767</b>
Provisions pour avantages au personnel (Note 16)	43 161	238	42 923
<b>Total</b>	<b>71 635</b>	<b>19 945</b>	<b>51 690</b>

	<b>31.12.2013</b>	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions – hors avantages au personnel			
Provisions pour garantie	22 110	16 963	5 147
Provisions pour risques divers	6 979	4 346	2 633
	<b>29 090</b>	<b>21 310</b>	<b>7 780</b>
Provisions pour avantages au personnel (Note 16)	26 494	206	26 288
<b>Total</b>	<b>55 584</b>	<b>21 516</b>	<b>34 068</b>

### ► NOTE 15.2 - MOUVEMENT DES PROVISIONS – HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Reclassement / Var. de périmètre	Ecart de conversion	<b>31.12.2014</b>
Provisions pour garantie	22 110	9 423	-7 824	-3 612		595	20 692
Provisions pour risques divers	6 979	2 055	-833	-893	0	472	7 781
<b>Total</b>	<b>29 090</b>	<b>11 479</b>	<b>-8 657</b>	<b>-4 505</b>	<b>0</b>	<b>1 067</b>	<b>28 474</b>

#### GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels suite à des incidents de qualité fournisseur.

#### RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

## NOTE 16 – AVANTAGES AU PERSONNEL

### ► NOTE 16.1 - DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,

- un régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieur à l'emploi.
- Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

#### États-Unis – Pension plan B

– description : plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1<sup>er</sup> mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1% du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22\$ par année de service,

– risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt,

– stratégie d'investissement : combinaison de 60% en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).

#### États-Unis – SERP

– description : plan « non-qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne,

– risques du plan : risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie,

– stratégie d'investissement : bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fundé via un « rabi trust ».

#### Royaume-Uni – Pension

– description : plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits,

– risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché,

– stratégie d'investissement : combinaison pour 50% d'un fond diversifié, 25% d'obligations d'état non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.

#### France – Indemnité de fin de carrière

– description : montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales,

– risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite,

– stratégie d'investissement : contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.

#### Italie – TFR

– description : montant payé lors du départ de la société, calculée sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007,

– risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007,

– stratégie d'investissement : absence d'actif.

## ► NOTE 16.2 - ÉVALUATION

### 15.2.1 - PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	<b>31.12.2014</b>			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	2,15%	3,70%	2,15%	3,75%

	<b>31.12.2013</b>			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	3,40%	4,45%	3,40%	4,50%

Une évolution de -0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

<i>en milliers d'euros</i>	DBO	SC
Europe (inc. France)	1 936	176
Royaume-Uni	1 684	NA
États-Unis	3 297	12
<b>Total</b>	<b>6 917</b>	<b>188</b>

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2014, l'utilisation, pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table

de mortalité RP-2014 publiée par la SOA (Society of Actuaries) en septembre 2014, a généré une perte actuarielle de 4,7 M€, perte enregistrée dans les autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de 3,1 M€.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 7,5% au 31.12.2014. Une variation de 1% de l'inflation médicale aurait un impact de 114 K€ sur la dette actuarielle (DBO) et de 16 K€ sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement

calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2014 se situent entre 44 et 55% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

### 16.2.2 - COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31.12.2014, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	<b>31.12.2014</b>		
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	15,00%	49,82%	58,85%
Obligations	5,00%	49,97%	28,10%
Autres	80,00%	0,21%	13,05%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

	<b>31.12.2013</b>		
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	7,20%	55,67%	58,52%
Obligations	90,50%	44,12%	26,13%
Autres	2,30%	0,21%	15,35%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### 16.2.3 - RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

	<b>31.12.2014</b>					
<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	20 733	953	15 593	58 308	1 064	96 651
Juste valeur des actifs financiers	6 354		15 584	31 553		53 490
Coût des services passés						
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-14 379	-953	-10	-26 755	-1 064	<b>-43 161</b>
				Dont :	Provision	-43 161
					Actif	0

	<b>31.12.2013</b>					
<i>en milliers d'euros</i>	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	15 489	809	12 390	44 401	887	73 976
Juste valeur des actifs financiers	6 747		12 487	28 345		47 579
Coût des services passés						
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-8 742	-809	97	-16 056	-887	<b>-26 397</b>
				Dont :	Provision	-26 494
					Actif	97

## 16.2.4 - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

31.12.2014

<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
<b>Engagement</b>						
	Début de période	16 298	12 391	44 400	887	73 976
	Coût des services	1 225		70		1 295
	Coût de l'actualisation	594	564	2 001	41	3 200
	Prestations payées	-636	-532	-3 752	-76	-4 996
	Écarts actuariels reconnus en résultat	64				64
	Liquidation / réduction et autres					
	Coût des services passés					
	Entrée de périmètre					
	Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	206	105	4 972		5 283
	Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières	3 935	2 051	3 569	212	9 767
	Autres coûts		62	340		402
	Correction taux de change		950	6 710		7 660
	Fin de période	21 686	15 591	58 309	1 064	<b>96 651</b>
<b>Actifs de couverture</b>						
	Début de période	6 747	12 488	28 344		47 579
	Cotisations de l'employeur		1 159	3 117		4 276
	Prestations payées	-609	-532	-3 590		-4 731
	Rendement attendu des actifs	228	594	1 329		2 151
	Écart rendement attendu / rendement réel du fond	-12	922	-1 445		-535
	Entrée de périmètre					
	Liquidation					
	Correction taux de change		953	3 797		4 750
	Fin de période	6 354	15 584	31 552		<b>53 490</b>
<b>Réconciliation de la provision</b>						
	Début de période	-9 551	97	-16 056	-887	-26 397
	Charge de l'année	-1 655	-32	-1 082	-41	-2 810
	Cotisation employeur		1 159	3 117		4 276
	Prestations payées	27		163	76	266
	SORIE	-4 153	-1 234	-9 985	-212	-15 584
	Entrée de périmètre					
	Correction taux de change		3	-2 913		-2 910
	Fin de période	-15 332	-7	-26 757	-1 064	<b>-43 161</b>

31.12.2013

<i>en milliers d'euros</i>		France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres Europe	Total
<b>Engagement</b>						
	Début de période	15 265	11 740	51 895	954	79 854
	Coût des services	1 240		69		1 309
	Coût de l'actualisation	503	513	1 801	29	2 846
	Prestations payées	-239	-339	-4 085	-81	-4 744
	Écarts actuariels reconnus en résultat	-11				-11
	Liquidation / réduction					
	Coût des services passés					
	Entrée de périmètre					
	Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	-690		708		18
	Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières	230	649	-4 324	-15	-3 460
	Autres		59	380		439
	Correction taux de change		-231	-2 044		-2 275
	Fin de période	16 298	12 391	44 400	887	<b>73 976</b>
<b>Actifs de couverture</b>						
	Début de période	6 714	10 980	27 447		45 141
	Cotisations de l'employeur		1 100	2 890		3 990
	Prestations payées	-178	-339	-3 854		-4 371
	Rendement attendu des actifs	221	509	979		1 709
	Écart rendement attendu / rendement réel du fond	-10	438	2 150		2 578
	Entrée de périmètre					
	Liquidation					
	Autres					
	Correction taux de change		-200	-1 268		-1 468
	Fin de période	6 747	12 488	28 344		<b>47 579</b>
<b>Réconciliation de la provision</b>						
	Début de période	-8 551	-760	-24 448	-954	-34 713
	Charge de l'année	-1 511	-63	-1 271	-29	-2 875
	Cotisation employeur		1 100	2 890		3 990
	Prestations payées	61		231	81	373
	SORIE	450	-210	5 766	15	6 021
	Entrée de périmètre					
	Autres					
	Correction taux de change		31	776		807
	Fin de période	-9 551	98	-16 056	-887	<b>-26 397</b>

## 16.2.5 - VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

<b>IAS 19 Révisé</b>						<b>31.12.2014</b>
<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total	
Ajustements méthodologiques						
Coût des services	1 225		70			1 295
Coûts de l'actualisation	594	564	2 001	41		3 200
Rendement attendu des actifs	-228	-594	-1 329			-2 151
Reconnaissance des pertes/gains	64					64
Frais d'administration		62	340			402
<b>Charge nette</b>	<b>1 655</b>	<b>32</b>	<b>1 082</b>	<b>41</b>		<b>2 810</b>

<b>IAS 19 Révisé</b>						<b>31.12.2013</b>
<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total	
Ajustements méthodologiques						
Coût des services	1 240		69			1 309
Coûts de l'actualisation	503	513	1 801	29		2 846
Rendement attendu des actifs	-221	-509	-979			-1 709
Reconnaissance des pertes/gains	-11					-11
Frais d'administration		59	380			439
<b>Charge nette</b>	<b>1 511</b>	<b>64</b>	<b>1 271</b>	<b>29</b>		<b>2 875</b>

## NOTE 17 – AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	Reclassements	Mouvements	Écart de conv.	31.12.2014
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	169 196	1	1 996	3 033	174 225
Dettes fiscales et sociales	51 493	-8	5 092	685	57 262
Autres dettes d'exploitation	14 050	-69	5 475	-875	18 581
Produits constatés d'avance	4 809		2 024	666	7 499
<b>Autres dettes</b>	<b>70 352</b>	<b>-77</b>	<b>12 591</b>	<b>476</b>	<b>83 342</b>
<b>Total passifs courants</b>	<b>239 548</b>	<b>-76</b>	<b>14 587</b>	<b>3 508</b>	<b>257 567</b>

## NOTE 18 – IMPÔTS

## ► NOTE 18.1 - VARIATION DES POSTES DE BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	Résultat	Paiement	Conversion	Autres (1)	31.12.2014
<b>Impôts courants</b>						
Actifs	10 046					10 293
Passifs	774					4 491
<b>Total</b>	<b>9 272</b>	<b>-12 626</b>	<b>9 157</b>	<b>-1</b>		<b>5 803</b>
<b>Impôts différés</b>						
Actifs	18 643					27 175
Passifs	1 257					130
<b>Total</b>	<b>17 386</b>	<b>3 086</b>		<b>1 169</b>	<b>5 404</b>	<b>27 045</b>

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	2014	2013
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – SORIE	4 720	-2 134
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – Instrument de couverture de taux d'intérêt	603	-529
Cession créance de carry back		-21 060
Autres	81	2 107
<b>Total</b>	<b>5 404</b>	<b>-21 616</b>

## ► NOTE 18.2 - IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Impôts courants</b>	<b>-12 626</b>	<b>-7 786</b>
Impôts différés de la période	-1 237	-860
Changement de taux d'impôts différés	-174	168
Pertes de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)	4 497	1 063
<b>Total d'impôts différés</b>	<b>3 086</b>	<b>371</b>
<b>Total</b>	<b>-9 540</b>	<b>-7 414</b>

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

– La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

– La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.19.

– Manitou Americas a utilisé 5,2 M€ de pertes reportables activées au 31.12.2013 sur l'exercice 2014.

Le montant d'impôt différé actif relatif à des pertes fiscales reportables s'élève à 2,5 M€ au 31.12.2014 (« federal tax » et « state tax »).

– Manitou BF dispose au 31.12.2014, après imputation des bénéfices 2014 d'une perte reportable de 33,4 M€.

Afin d'évaluer la probabilité d'imputer ces pertes reportables sur des bénéfices futurs, les impôts différés ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de prévisions fiscales sur 5 ans. Ces prévisions à 5 ans sont établies sur la base de scénarii pondérés. Afin de prendre en compte les risques inhérents à toute prévision, la pondération des plans moins favorables dans le calcul du montant recouvrable augmente avec le temps.

Les principales hypothèses sous-jacentes concernent l'évolution du chiffre d'affaires d'une part et le taux de marge d'autre part (stable).

Au 31.12.2014, sur la base de ce test, Manitou BF a activé 11,6 M€ contre 8,2 M€ au 31.12.2013 pour un impôt différé actif net total de 12 M€ au 31.12.2014. Le montant activé correspond à la totalité des déficits reportables.

## ► NOTE 18.3 - RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	38 369	6 576
Taux d'impôt légal en France	38,00%	38,00%
<b>Charge d'impôts théorique de l'exercice</b>	<b>-14 580</b>	<b>-2 499</b>
Autres impôts	-1 836	-1 894
Dépréciation d'actifs		
Différences permanentes	16	-1 283
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)	-34	331
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)	4 497	-4 255
Différences de taux à l'étranger et autres	2 398	2 185
<b>Total - Impôts sur le résultat</b>	<b>-9 540</b>	<b>-7 414</b>

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 38%. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 33,33% ainsi que la contribution sociale de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7%, contributions additionnelles qui s'appliquent au taux de droit commun.

Les principales différences de taux à l'étranger concernent les pays suivants :

	<b>2014</b>
Manitou Americas	617
Manitou Italia	966
Manitou UK	401
Manitou Deutschland	180
Manitou Vostock	-604
Manitou South Africa	250
Autres pays	362
<b>Total</b>	<b>2 172</b>

## ► NOTE 18.4 - BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros – Actif / (Passif)</i>	<b>Différences temporelles au 31.12.2014</b>	<b>Impôts différés au 31.12.2014</b>	<b>Différences temporelles au 31.12.2013</b>	<b>Impôts différés au 31.12.2013</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	-29 585	-10 266	-33 095	-11 617
Locations financement	-13 178	-4 125	-13 194	-4 134
Engagements envers le personnel	39 903	13 875	25 263	8 811
Provisions	22 170	7 639	19 210	6 647
Stocks & créances	8 693	3 209	8 713	3 076
Divers	7 504	2 546	-453	-936
<b>Sous-total</b>	<b>35 508</b>	<b>12 879</b>	<b>6 443</b>	<b>1 847</b>
Crédits d'impôts				
Déficits fiscaux reportables		14 166		15 539
<b>Total</b>		<b>27 045</b>		<b>17 386</b>

## NOTE 19 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	Ventes de biens	Ventes de services	<b>31.12.2014</b>
MHA – Material Handling and Access	799 792		799 792
CEP – Compact Equipment Products	239 897		239 897
S&S – Services & Solutions	189 417	17 350	206 767
<b>Total</b>	<b>1 229 106</b>	<b>17 350</b>	<b>1 246 456</b>

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	Ventes de biens	Ventes de services	<b>31.12.2014</b>
Europe du Sud	356 476	12 061	368 537
Europe du Nord	462 639	1 589	464 228
Amériques	277 055	334	277 389
Autres régions	132 937	3 365	136 302
<b>Total</b>	<b>1 229 106</b>	<b>17 350</b>	<b>1 246 456</b>

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PÉRIMÈTRE COURANT)

<i>en milliers d'euros</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	<b>31.12.2014</b>
MHA	284 092	373 996	51 015	90 690	799 792
CEP	7 060	27 028	184 906	20 902	239 897
S&S	77 385	63 204	41 468	24 710	206 767
<b>Total</b>	<b>368 537</b>	<b>464 228</b>	<b>277 389</b>	<b>136 302</b>	<b>1 246 456</b>
<b>Proforma</b>					<b>31.12.2013</b>
<i>en milliers d'euros</i>	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	Autres régions	<b>Total</b>
MHA	307 196	319 858	51 786	92 341	771 181
CEP	6 731	27 078	155 494	16 173	205 477
S&S	78 990	56 607	40 080	24 079	199 756
<b>Total</b>	<b>392 917</b>	<b>403 543</b>	<b>247 360</b>	<b>132 594</b>	<b>1 176 414</b>

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 1,6% du chiffre d'affaires total.

## NOTE 20 – PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Coûts de personnel liés aux réorganisations	- 1 602	- 3 870
Impairment d'actifs incorporels	- 709	- 2 200
Cessions d'actifs	514	1 472
Autres produits et charges non récurrents	- 484	- 198
<b>Total</b>	<b>- 2 281</b>	<b>- 4 796</b>

Les charges de réorganisation et d'impairment d'actifs enregistrées en 2014 concernent les coûts liés à l'évolution de la gouvernance du groupe d'une part et les coûts liés à la mise en place de la nouvelle organisation d'autre part.

Les cessions d'actifs correspondent à la cession de l'activité Pavers aux États-Unis

## NOTE 21 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>en milliers d'euros</i>	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM QUEST & Membres du réseau RSM Internat.				Autres		Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		Montant			
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013		
<b>Audit</b>														
– Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
– émetteur	163	154	29%	30%	163	154	51%	53%					308	308
– filiales intégrées globalement	365	362	69%	70%	136	128	45%	44%	10		100%		511	490
– Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire aux comptes														
– émetteur														
– filiales intégrées globalement	6		1%		11	6	4%	2%					17	6
<b>Sous-total</b>	<b>534</b>	<b>525</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>310</b>	<b>297</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>10</b>		<b>100%</b>		<b>854</b>	<b>804</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
<b>Total</b>	<b>534</b>	<b>525</b>			<b>310</b>	<b>297</b>			<b>10</b>				<b>854</b>	<b>804</b>

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

## NOTE 22 – CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014	31.12.2013
Achats matières	-827 609	-786 800
Main d'œuvre directe et indirecte	-123 415	-119 879
Dotations aux amortissements	-26 085	-25 854
Autres	-82 536	-81 122
<b>Coût des biens et services vendus</b>	<b>-1 059 646</b>	<b>-1 013 655</b>
Charges externes	-48 931	-55 390
Frais de personnel	-75 185	-73 719
Dotations nettes aux amortissements (hors production)	-5 695	-6 004
Autres	-8 820	-6 416
<b>Autres charges du résultat opérationnel courant</b>	<b>-138 631</b>	<b>-141 528</b>
<b>Charges par nature du résultat opérationnel courant</b>	<b>-1 198 277</b>	<b>-1 155 183</b>

**NOTE 23 – DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Salaires, primes et indemnités	-130 294	-126 208
Intéressement et participation	-8 228	-7 094
Avantages au personnel	-4 147	-4 544
Charges sociales et taxes sur salaires	-49 272	-48 084
<b>Charges de personnel hors intérim et refacturations</b>	<b>-191 941</b>	<b>-185 930</b>
Intérim & autres	-7 932	-11 401
<b>Total</b>	<b>-199 873</b>	<b>-197 331</b>

**NOTE 24 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Cession d'actifs	183	82
Gains et pertes de change	-2 916	-4 170
Autres produits	1 181	1 547
Autres charges	-2 077	-1 989
Dotations nettes aux provisions	150	880
<b>Total</b>	<b>-3 479</b>	<b>-3 650</b>

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à des locations immobilières.

Les pertes de change nettes liées aux créances et dettes opérationnelles impactent les autres produits et charges d'exploitation pour un montant de -2,9 M€, impact principalement lié à la forte dévaluation du rouble en fin d'année 2014.

**NOTE 25 – RÉSULTAT FINANCIER**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Revenus de placements	1 152	1 579
Swaps de taux d'intérêt	17	8
Ajustement de juste valeur		-50
Gain de change	2 758	2 106
Autres produits financiers	292	428
<b>Total Produits</b>	<b>4 219</b>	<b>4 072</b>
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	-5 396	-5 573
Swaps de taux d'intérêt	-47	-813
Pertes de change	-4 749	-2 095
Autres charges financières	-1 555	-5 450
<b>Total Charges</b>	<b>-11 747</b>	<b>-13 931</b>

Les autres charges financières intégraient en 2013 la perte liée à la cession des titres AFS Lucas G de -3,4 M€ ainsi que les coûts de 0,5 M€ liés à la cession de la créance de carry-back de 21,1 M€.

**NOTE 26 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 22,7 M€ contre 24,1 M€ en 2013.

**NOTE 27 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
Avais, cautions, nantissements	7 322	5 050
Engagements financiers (dont ventes à terme)	89 530	61 882
Engagements de reprises de matériels (1)	3 429	4 481
Autres engagements donnés	30	1 486

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

## NOTE 28 – INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du groupe Manitou est développée dans le paragraphe « Information sur la gestion des risques » du Rapport de Gestion.

## NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2014 ont été pris en charge les coûts afférents au DIF dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2014, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de

l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 182 771 heures au 31.12.2014.

## NOTE 30 – EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Manitou BF SA	1 798	1 861
Compagnie Française de Manutention	68	77
Manitou Italia Srl.	256	253
Manitou Portugal SA	36	37
EPL Centro		
Manitou Manutencion Espana SL	10	9
<b>Europe du Sud</b>	<b>2 168</b>	<b>2 237</b>
Manitou UK Ltd.	40	41
Manitou Benelux SA	19	19
Mile	8	8
Manitou Deutschland GmbH	23	26
Manitou Vostok	28	28
Manitou Polska	13	12
Manitou Nordics	4	3
<b>Europe du Nord</b>	<b>135</b>	<b>137</b>
Manitou Americas	835	710
Manitou Do Brasil	8	2
<b>Amériques</b>	<b>843</b>	<b>712</b>
Manitou Southern Africa PTY Ltd.	75	73
Manitou Australia PTY Ltd.	14	13
Manitou Asia PTE Ltd.	36	37
Manitou China	22	23
Manitou South Asia	12	10
Manitou Middle East	2	
<b>Reste du monde</b>	<b>161</b>	<b>156</b>
<b>TOTAL groupe</b>	<b>3 307</b>	<b>3 242</b>

## NOTE 31 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### ► NOTE 31.1 - OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>		<b>31.12.2013</b>	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Manitou Finance France SAS	848		687	
Manitou Finance Ltd	1 489	112 088	991	76 619
Algomat		8 602		6 398
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd	154	349	2 111	104

## ► NOTE 31.2 - OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2014</b>			<b>2013</b>		
	Intérêts 2014	Solde au 31 décembre 2014	Prix d'acquisition	Intérêts 2013	Solde au 31 décembre 2013	Prix d'acquisition
<b>Comptes-courants d'associés :</b>						
Monsieur Marcel Braud	126	4 576		101	4 561	
Madame Jacqueline Himsworth	2	64		5	211	
<b>Acquisition de titres de participation :</b>						
Non applicable						

## ► NOTE 31.3 - RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2014</b>						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	143	432					
Mandataires sociaux dirigeants	45	362	360	0	na	0	275
Membres du Comité exécutif non mandataires	1 655		169	0	na	0	2 653

<i>en milliers d'euros</i>	<b>2013</b>						
	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	223	467					
Mandataires sociaux dirigeants	368	403	645	0	na	0	405
Membres du Comité exécutif non mandataires	1 568		862	0	na	0	2 148

## NOTE 32 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément majeur, ayant une incidence future ou pouvant avoir un impact sur la lecture du résultat 2014 n'est intervenu depuis le 31.12.2014

## 8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2014

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 8.2.1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 1.4 de l'annexe intitulée « Présentation des états financiers » qui expose le reclassement du résultat des sociétés mises en équivalence, sous le résultat opérationnel, au sein d'un agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » ;
- les notes 1.21 et 3 de l'annexe qui exposent les modalités et les conséquences de la réorganisation des divisions du groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- la note 18.2 de l'annexe intitulée « Impôts enregistrés en compte de résultat » qui précise l'activation par Manitou BF et sa filiale Manitou Americas d'impôts différés relatifs à des pertes reportables et autres actifs d'impôts différés, en application d'IAS 12.

### 8.2.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

Lors de l'arrêt des comptes, le Groupe Manitou a été conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.2 de l'annexe).

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe sur ces postes, et notamment les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés (notes 1.6, 1.9 et 6 de l'annexe). Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible.

Les notes 1.17 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les notes 1.19 et 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités de reconnaissance des impôts différés et l'incidence sur les comptes 2014 de l'activation d'impôts différés relatifs à des pertes reportables de Manitou BF et de sa filiale américaine. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que les critères de comptabilisation étaient satisfaits, à apprécier les données et les hypothèses relatives aux provisions de bénéfices imposables et aux consommations de reports déficitaires sur lesquelles se fonde cette activation, à revoir les calculs effectués par le groupe et à examiner les procédures d'approbation des hypothèses sous-tendant cette activation par la direction. Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe susvisées donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

#### Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 8.2.3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Nantes, le 30 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest

Nicolas Perenchio



Deloitte & Associés

Thierry de Gennes



## 8.3 COMPTES SOCIAUX

### 8.3.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
<b>Produits d'exploitation (1) :</b>			
Ventes de marchandises		274 216	255 767
Production vendue (biens)		599 458	562 403
Production vendue (services)		7 490	6 843
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	Note 18	<b>881 164</b>	<b>825 013</b>
Production stockée et immobilisée		485	19 477
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	Note 19	25 949	30 011
Autres produits		1 765	1 111
<b>TOTAL</b>		<b>909 363</b>	<b>875 612</b>
<b>Charges d'exploitation (2) :</b>			
Achats et variations de stock		641 648	618 965
Autres achats et charges externes		103 501	118 049
Impôts et taxes et assimilés		9 892	10 287
Salaires et charges sociales		108 599	107 825
Dotations aux amortissements et dépréciations		30 388	33 035
Dotations aux provisions		12 760	11 393
Autres charges		914	824
<b>TOTAL</b>		<b>907 702</b>	<b>900 378</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 661</b>	<b>-24 766</b>
Produits financiers (3)		56 630	29 356
Charges financières (4)		15 053	16 847
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 20	<b>41 577</b>	<b>12 509</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>43 238</b>	<b>-12 257</b>
Produits exceptionnels		10 364	15 349
Charges exceptionnelles		7 613	17 392
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 21	<b>2 751</b>	<b>-2 043</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	Note 22	1 168	8
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>44 821</b>	<b>-14 308</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

16 256 16 324

(4) Dont charges concernant les entreprises liées

38 31

## 8.3.2 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros

	31.12.2014	31.12.2013
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>44 821</b>	<b>-14 308</b>
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements, dépréciations et provisions (1)	20 306	22 515
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-36 437	-15 871
- Produits de cession éléments de l'actif	-3 602	-3 055
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	3 477	9 400
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	-14	-14
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	1 168	
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>29 719</b>	<b>-1 333</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	-36 466	-21 195
+/- Variations des créances clients	193	-30 738
+/- Variations des autres créances d'exploitation	-12 924	10 549
+/- Variations des dettes fournisseurs	1 737	25 919
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	13 936	29 980
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 805</b>	<b>13 182</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 201	55
+ Cessions d'immobilisations financières	401	3 000
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-13 589	-10 921
- Acquisitions d'immobilisations financières	-112	-8 736
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	3 115	-834
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 984</b>	<b>-17 436</b>
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital		
- Réduction de capital	0	0
+ Cession Créance Carry Back	0	21 060
- Distributions mises en paiement	0	-17 651
+ Augmentation des dettes financières	21 138	93 140
- Remboursement des dettes financières	-18 940	-78 746
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>2 198</b>	<b>17 803</b>
Trésorerie d'ouverture	3 584	-9 965
Trésorerie de clôture	-5 007	3 584
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-8 591</b>	<b>13 549</b>

(1) Hors actif circulant

## 8.3.3 BILAN

## ■ ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2014</b>		<b>31.12.2013</b>	
		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	Note 2	58 145	42 432	15 713	21 301
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 3	211 041	157 347	53 694	58 361
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		363 280	20 723	342 557	312 800
		<b>632 466</b>	<b>220 502</b>	<b>411 964</b>	<b>392 462</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS ET EN-COURS	Note 6	224 248	12 911	211 337	174 871
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		16		16	24
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)	Note 7	223 828	1 314	222 514	209 231
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Note 9	11 725	5 695	6 030	16 594
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	3 358		3 358	3 901
		<b>463 175</b>	<b>19 920</b>	<b>443 255</b>	<b>404 621</b>
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	Note 16	1 373		1 373	3 047
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 097 014</b>	<b>240 422</b>	<b>856 592</b>	<b>800 130</b>
(1) Dont droit au bail				0	0
(2) Dont à moins d'un an				1 826	1 673
(3) Dont à plus d'un an				0	0

## ■ PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2014</b>	<b>31.12.2013</b>
		Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	Note 10	39 549	39 549
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc	Note 10	43 667	43 667
Écarts de réévaluation	Note 17	908	908
Réserves et report à nouveau		305 130	319 438
Résultat de l'exercice		44 821	-14 308
Subventions d'investissements		112	126
Provisions règlementées		16 697	22 382
		<b>450 884</b>	<b>411 762</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 11	29 568	26 682
<b>DETTES (1)</b>			
DETTES FINANCIÈRES (2)	Note 12	170 243	172 335
DETTES D'EXPLOITATION	Note 12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		138 876	137 139
Dettes fiscales et sociales		38 557	35 496
Autres dettes d'exploitation		18 859	12 252
DETTES DIVERSES	Note 12	4 828	1 640
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	3 307	1 943
		<b>374 670</b>	<b>360 805</b>
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	Note 16	<b>1 470</b>	<b>881</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>856 592</b>	<b>800 130</b>
(1) Dont à plus d'un an		107 988	86 715
Dont à moins d'un an		252 817	274 090
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		11 037	13 010
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écart d'équivalence		0	0

## 8.3.4 ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

### INFORMATION GÉNÉRALE

#### ■ IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 548 949 euros composé de de 39 548 949 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

**430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

#### ■ INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 04.03.2015.

#### ■ COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 856 592 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 976 357 K€,
- un total de charges de 931 536 K€,
- un résultat de + 44 821 K€.

L'exercice considéré débute le 01.01.2014 finit le 31.12.2014 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### ■ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2014, une nouvelle filiale a été créée à Dubaï aux Emirats Arabes Unis dans le but de développer l'activité commerciale sur cette zone.

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, la société Manitou BF a cédé la totalité des titres de sa filiale SAVIM basée à Servian dans l'Hérault.

Le 19 décembre 2014, la société Manitou BF a cédé la participation qu'elle détenait dans la société Immobilière SAEMIA basée à Ancenis en Loire Atlantique.

Le 29 décembre 2014, la filiale Manitou Forklift Canada a fait l'objet d'une liquidation.

#### ■ NOTE SUR LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes de la société Manitou BF ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

A taux de change et périmètre constants, Manitou confirme sa vision pour 2015 d'un chiffre d'affaires en progression de +3% par rapport à 2014 et d'une marge opérationnelle courante de 4,0 à 4,5%.

## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

### ► NOTE 1.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est toutefois rappelé qu'une réévaluation a été pratiquée en 1976, portant sur les immobilisations corporelles, incorporelles et titres de participation.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

### ► NOTE 1.2 - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

### ► NOTE 1.3 - ACTIF IMMOBILISÉ

#### FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés en 2014 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

#### AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

– la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,

– les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,

– les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
- frais de développement : 5 ans,
- constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,

- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- installations techniques : 10 ans,
- matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel, outillages industriels et moules : 3 ans,
- matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires).

### DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

### ► NOTE 1.4 - TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC N°2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

### ► NOTE 1.5 - ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

### ► NOTE 1.6 - STOCKS

#### ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

#### DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable,
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie,
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

### ► NOTE 1.7 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

### ► NOTE 1.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

### ► NOTE 1.9 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la nouvelle recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 Novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

### ► NOTE 1.10 - MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

### ► NOTE 1.11 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,8 M€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

### ► NOTE 1.12 - CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

## NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts
					<b>31.12.2014</b>
Frais de recherche et développement (1)	23 458		834	0	24 292
Concessions, brevets, licences	29 332	512	170	31	29 983
Fonds commercial	3 729			1 168	2 561
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	784	1 529	-1 004	0	1 309
Avances et acomptes	0				0
<b>Total</b>	<b>57 303</b>	<b>2 041</b>	<b>0</b>	<b>1 199</b>	<b>58 145</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements
				<b>31.12.2014</b>
Frais de recherche et développement	13 417	3 152	0	16 569
Concessions, brevets, licences	21 021	3 306	28	24 299
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
<b>Total</b>	<b>36 002</b>	<b>6 458</b>	<b>28</b>	<b>42 432</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Montants nets
		<b>31.12.2014</b>
Frais de recherche et développement	10 041	7 723
Concessions, brevets, licences	8 311	5 684
Fonds commercial	2 165	997
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	784	1 309
Avances et acomptes	0	0
<b>Total</b>	<b>21 301</b>	<b>15 713</b>

**FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Les frais de développement au 31.12.2013 s'élevaient à 24 153 K€ se répartissant en projets en cours pour 695 K€ et projets terminés pour 23 458 K€.

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2014 s'élèvent à 1 044 K€, ce qui porte ainsi le montant total des frais activés au 31.12.2014 à 25 197 K€. Ce montant se répartit en projets en

cours pour 905 K€ et projets terminés pour 24 292 K€.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges de l'exercice 2014 pour un montant de 11 001 K€ contre 11 555 K€ pour l'exercice 2013.

**NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Montants bruts**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	<b>31.12.2014</b>
Terrains	12 231	1 175	487	1 501	12 392
Constructions	43 707	13	0	2 335	41 385
Installations, agencements et aménagements	32 710	1 267	1 200	1 261	33 916
Installations techniques, matériels industriels	102 303	3 993	758	1 287	105 767
Autres immobilisations corporelles	15 285	609	6	934	14 966
Immobilisations corporelles en cours	575	4 491	-2 451		2 615
<b>Total</b>	<b>206 811</b>	<b>11 548</b>	<b>0</b>	<b>7 318</b>	<b>211 041</b>

**Amortissements**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Dotations	Autres Diminutions	<b>31.12.2014</b>
Terrains	5 587	274	412	5 449
Constructions	22 857	1 924	782	23 999
Installations, agencements et aménagements	21 960	2 563	990	23 533
Installations techniques, matériel industriel	85 541	7 091	1 257	91 375
Autres immobilisations corporelles	12 505	1 335	849	12 991
<b>Total</b>	<b>148 450</b>	<b>13 187</b>	<b>4 290</b>	<b>157 347</b>

**Montants nets**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2014</b>
Terrains	6 644	6 943
Constructions	20 850	17 386
Installations, agencements et aménagements	10 750	10 383
Installations techniques, matériel industriel	16 762	14 393
Autres immobilisations corporelles	2 780	1 974
Immobilisations corporelles en cours	575	2 615
<b>Total</b>	<b>58 361</b>	<b>53 694</b>

Les investissements 2014 concernent principalement un aménagement de zone de stockage sécurisé sur le site de l'Aubinière pour 1 582 K€, des réfections de toitures pour 964 K€, divers aménagements bâtiments pour 1 165 K€, deux centres d'usinage et un robot de soudage pour 1 766 K€, des outillages pour 4 335 K€ ainsi que du matériel informatique pour 988 K€.

## NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>						<b>Montants bruts</b>
	<b>31.12.2013</b>	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	<b>31.12.2014</b>
Participations (2)	16 355		13		247	16 121
Créances rattachées à des participations	6 390		0		210	6 180
Participations évaluées par équivalence (1)	339 747	0	212		14	339 945
Prêts	12				2	10
Autres immobilisations financières	924		100		0	1 024
<b>Total</b>	<b>363 428</b>	<b>0</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>473</b>	<b>363 280</b>

(1) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2014)

(2) Manitou BF a cédé la totalité des titres de sa filiale SAVIM basée à Béziers dans le département de l'Hérault, ainsi que les titres détenus dans la société immobilière SAEMIA.

### (1) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2014)

<i>Sociétés</i>	<b>31.12.2013</b>	Acquisitions 2014	Cessions	<b>31.12.2014</b>
C.F.M.	1 716			1 716
Manitou UK Ltd	598			598
Manitou Italia	34 460			34 460
Manitou Benelux	713		1	712
Manitou Asia	1 309			1 309
Manitou Portugal	2 963			2 963
Manitou Deutschland	8 712			8 712
Manitou Southern Africa	2 219			2 219
Chariots Elevateurs Manitou Canada	13		13	0
Manitou Australia	358			358
Manitou China	5 705			5 705
Manitou Manutencion Espana	200			200
Manitou Vostok	10			10
Manitou Polska	53			53
Manitou Americas	278 973			278 973
Manitou Interface & Logistics Europe	495			495
Manitou South Asia	136			136
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	870			870
Manitou Nordics	244			244
Manitou Middle East		212		212
<b>Total</b>	<b>339 747</b>	<b>212</b>	<b>14</b>	<b>339 945</b>

Pour son développement commercial, Manitou BF a créé une nouvelle filiale, Manitou Middle East basée à Dubaï aux Emirats Arabes Unis.

La filiale Chariots élévateurs Manitou Canada basée au Canada a été liquidée en date du 29.12.2014.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	Dotations	Reprises	<b>Dépréciations</b>
				<b>31.12.2014</b>
Participations évaluées par équivalence (1)	50 408		29 685	20 723
Autres participations (2)	220	0	220	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>50 628</b>	<b>0</b>	<b>29 905</b>	<b>20 723</b>

(1) A la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, une reprise de 29 685 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2014 portant ainsi le montant total de la provision au 31.12.2014 à 20 723 K€.

(2) La cession des titres SAVIM a donné lieu à une reprise de provision pour dépréciation de 220 K€.

## NOTE 5 – PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	% détenu	31.12.2013			31.12.2014			
		Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Ecart d'équivalence (IFRS)
CFM	100,00%	1 716	20 318	18 602	100,00%	1 716	15 681	13 965
Manitou UK Ltd.	99,42%	598	4 733	4 135	99,42%	598	6 104	5 506
Manitou Italia srl	100,00%	34 460	75 875	41 415	100,00%	34 460	79 643	45 183
Manitou Benelux SA	100,00%	714	5 366	4 652	100,00%	713	5 173	4 460
Manitou Asia Pte Ltd.	100,00%	1 310	5 497	4 187	100,00%	1 310	6 585	5 275
Manitou Portugal SA	100,00%	2 963	6 621	3 658	100,00%	2 963	7 061	4 098
Manitou Deutschland GmbH	100,00%	8 712	3 848	-4 864	100,00%	8 712	3 711	-5 001
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	100,00%	2 219	13 105	10 886	100,00%	2 219	15 322	13 103
Chariots Elevateurs Manitou Canada Inc.	100,00%	13	68	55		0	0	0
Manitou Australia Pty Ltd.	86,00%	358	3 091	2 733	86,00%	358	4 105	3 747
Manitou China	100,00%	5 705	3 025	-2 680	100,00%	5 705	2 378	-3 327
Manitou Manutencion Espana S.L.	100,00%	200	406	206	100,00%	200	447	247
Manitou Vostok LLC	100,00%	10	-44	-54	100,00%	10	-2 389	-2 399
Manitou Polska Sp zoo	100,00%	53	230	177	100,00%	53	265	212
Manitou Americas Inc.	100,00%	278 973	145 364	-133 609	100,00%	278 973	172 657	-106 316
Manitou Interface & Logistics Europe	99,00%	495	809	314	99,00%	495	1 068	573
Manitou South Asia Pte Ltd	100,00%	137	110	-27	100,00%	137	257	120
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas LTD	99,83 %	870	657	-213	99,83%	870	629	-241
Manitou Nordics SIA	100,00%	244	260	16	100,00%	244	291	47
Manitou Middle East FZE					100,00%	211	234	23
<b>Total</b>		<b>339 747</b>	<b>289 339</b>	<b>-50 408</b>		<b>339 945</b>	<b>319 222</b>	<b>-20 723</b>

## NOTE 6 – STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2013			31.12.2014		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	62 921	4 698	58 223	103 743	3 097	100 646
Encours de fabrication	15 721		15 721	11 330		11 330
Produits finis	60 106	588	59 518	62 810	839	61 971
Marchandises	50 095	8 686	41 409	46 365	8 975	37 390
<b>Total</b>	<b>188 843</b>	<b>13 972</b>	<b>174 871</b>	<b>224 248</b>	<b>12 911</b>	<b>211 337</b>

## NOTE 7 – CRÉANCES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	Montants bruts			Provisions		
	31.12.2013	Mouvements 2014	31.12.2014	31.12.2013	Mouvements 2014	31.12.2014
Clients et comptes rattachés	172 448	-153	172 295	1 274	40	1 314
Autres créances	9 771	-1 827	7 944	0		0
Créances diverses	28 286	15 303	43 589	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0		0	0		0
<b>Total</b>	<b>210 505</b>	<b>13 323</b>	<b>223 828</b>	<b>1 274</b>	<b>40</b>	<b>1 314</b>

en milliers d'euros	Montants nets	
	31.12.2013	31.12.2014
Clients et comptes rattachés (1)	171 174	170 981
Autres créances	9 771	7 944
Créances diverses (2)	28 286	43 589
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
<b>Total</b>	<b>209 231</b>	<b>222 514</b>

(1) Dont effets de commerce

539

70

(2) La principale variation de ce poste est directement liée aux opérations des comptes courants destinés au cash pooling

## NOTE 8 – VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations (1)	6 180	796	5 384	
Prêts (1) (2)	10	5	5	
Autres immobilisations financières	1 025	1 025		
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	1 530	1 530		
Autres créances clients	170 765	170 765		
Personnel et comptes rattachés	20	20		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22	22		
Impôt sur les bénéfices	9 463	2 032	7 431	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 493	6 493		
Divers	21	21		
Groupe et associés (2)	33 072	33 072		
Débiteurs divers	2 442	2 442		
Charges constatées d'avance	3 358	3 358		
<b>Total</b>	<b>234 401</b>	<b>221 581</b>	<b>12 820</b>	<b>0</b>
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	0			
(1) Prêts remboursés au cours de l'exercice	213			
(2) Prêts consentis aux associés	0			

## NOTE 9 – DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date, et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2014
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2014, valeur d'acquisition à cette date)	221	149
Actions société cotée	736	736
Provision pour dépréciation actions	-429	-366
Actions propres de la Société (1)	8 844	8 592
Provision pour dépréciation actions propres (1)	-5 070	-5 307
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>4 302</b>	<b>3 804</b>
Disponibilités	12 292	2 226
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT &amp; DISPONIBILITÉS</b>	<b>16 594</b>	<b>6 030</b>

### (1) Actions propres

Au 31.12.2014, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (267 198) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 8 592 K€, soit un prix moyen de 32,15 € par action.

Au 31 décembre 2014, le cours moyen de décembre de la valeur de marché de ces actions est de 12,30 € pour des prix d'exercice compris entre 30,95 € et 39,80 €, le caractère exerçable des plans a été jugé peu probable.

En conséquence, les actions propres détenues ont fait l'objet d'une dépréciation au 31.12.2014 de 5 307 K€ (différence entre le prix d'acquisition et la valeur marché des actions au 31 décembre 2014).

Pour l'exercice 2014, une dotation pour dépréciation de 237 K€ a été constatée en résultat exceptionnel.

## NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

## ► NOTE 10.1 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
<b>31.12.2013</b>	<b>39 549</b>	<b>43 667</b>	<b>908</b>	<b>3 781</b>	<b>315 512</b>	<b>145</b>	<b>-14 308</b>	<b>22 508</b>	<b>411 762</b>
Augmentation de capital									0
Résultats 2013				174	-174	-14 308	14 308		0
Dividendes									0
Résultats 2014							44 821		44 821
Impacts des écarts d'équivalence									0
Variation subventions investissements								-14	-14
Variation de la provision hausse des prix								-528	-528
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-5 157	-5 157
<b>31.12.2014</b>	<b>39 549</b>	<b>43 667</b>	<b>908</b>	<b>3 955</b>	<b>315 338</b>	<b>-14 163</b>	<b>44 821</b>	<b>16 809</b>	<b>450 884</b>

## ► 10.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 548 949	39 548 949 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €		
<b>CAPITAL AU 31.12.2014</b>	<b>1,00 €</b>	<b>39 548 949</b>	<b>39 548 949 €</b>

## NOTE 11 – PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	Augmentations Dotations	Reprises Utilisées	Non utilisées	31.12.2014
<b>Provisions réglementées</b>					
Provision pour hausse des prix	528		528		0
Amortissements dérogatoires	21 855	659	5 816		16 698
Autres provisions réglementées	0		0		0
<b>Total</b>	<b>22 383</b>	<b>659</b>	<b>6 344</b>	<b>0</b>	<b>16 698</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Litiges	2 268	1 157	150	208	3 067
Garanties données aux clients (1)	11 734	5 136	5 628	1 155	10 087
Pertes de change	3 047	1 373	3 047		1 373
Pensions et obligations similaires (2)	782	140			922
Autres provisions pour risques & charges (3)	375	8	238		145
Provisions pour engagements de retraite (4)	8 476	5 497	0		13 973
<b>Total</b>	<b>26 683</b>	<b>13 311</b>	<b>9 063</b>	<b>1 363</b>	<b>29 568</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>					
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	50 627	0	29 904		20 723
Stocks et encours	13 973	12 005	13 067	0	12 911
Comptes clients	1 274	755	155	560	1 314
Autres (5)	5 549	237	91		5 695
<b>Total</b>	<b>71 424</b>	<b>12 997</b>	<b>43 217</b>	<b>560</b>	<b>40 644</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>120 489</b>	<b>26 967</b>	<b>58 624</b>	<b>1 923</b>	<b>86 909</b>

Dont dotations et reprises :

	Dotations	Reprises
- d'exploitation	24 218	21 161
- financières	1 373	32 759
- exceptionnelles	1 376	6 627

### (1) GARANTIES

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

### (2) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

		31.12.2013	31.12.2014
Age de départ	- cadres	62/67 ans	62/67 ans
	- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 42 ans	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	4,00%
Taux d'actualisation		3,40%	2,15%
Taux de rendement des actifs		3,40%	2,15%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	- cadres	2,50%	2,50%
	- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour Indemnité de Fin de Carrière a évolué comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2014
Engagement fin de période	14 981	20 144
Actifs de couverture fin de période	6 505	6 171
Situation financière	-8 476	-13 973
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010) (1)	0	0
(Provision) / montant payé d'avance	-8 476	-13 973

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2013 et en 2014 se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2014
Coût des services	1 112	1 105
Coût d'actualisation	461	546
Rendement attendu des actifs de couverture	-216	-220
Réduction	0	0
Coût des services passés (1)	1 758	0
Sous total	3 115	1 431
Transfert acquisition	342	0
Ecart actuariel calculé	-397	4 066
<b>Total</b>	<b>3 060</b>	<b>5 497</b>

(1) Conformément à la norme IAS 19 révisée, l'ensemble des coûts des services passés avait été comptabilisé en charge sur l'exercice 2013 pour 1 758 K€.

### (5) AUTRES

Dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

## NOTE 12 – VENTILATION DES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	113 376	17 176	90 200	6 000
Emprunts et dettes financières diverses	4 640	4 640		
Fournisseurs et comptes rattachés	138 876	127 088	11 788	
Personnel et comptes rattachés	20 348	20 348		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 961	15 961		
Impôt sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	21	21		
Autres impôts et taxes	2 227	2 227		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 988	3 988		
Groupe et associés	52 228	52 228		
Autres dettes	19 698	19 698		
Produits constatés d'avance	3 307	3 307		
<b>Total</b>	<b>374 670</b>	<b>266 682</b>	<b>101 988</b>	<b>6 000</b>

(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice

21 000

(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice

18 940

Le contrat de financement bancaire de la société à été renouvelé le 27 juin 2013 pour une période de 5 ans. Ce financement vient remplacer le contrat de 2008 préexistant.

Par ailleurs, la société avait initié en 2012 une diversification en émettant pour la première fois un emprunt obligataire (7 M€ au 31.12.2014) et un second en 2013 (12,5 M€ au 31.12.2014).

Le nouveau financement mis en place est structuré en :

- Une ligne de 30 M€ amortissable sur 5 ans
- Une ligne de 50 M€ remboursable in fine
- Une ligne de 30 M€ multidevises tirable sur 2 ans puis amortissable sur 3 ans
- Une ligne de 110 M€ de RCF (Revolving Credit Facility) multidevises.

Les dettes fournisseurs moyen ou long terme de 11,8 M€ correspondent à un crédit fournisseur long terme lié aux achats de stocks de moteurs « ancienne génération » qui seront utilisés dans le processus industriel sur les exercices 2015 et 2016. Cette dette sera réglée au rythme de la consommation des moteurs dans le cycle de production. La part court terme de ce contrat de « pre-buy » est enregistrée en compte fournisseur pour un montant de 11,8€.

## NOTE 13 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2013	31.12.2014
Participations évaluées par équivalence (1)	339 747	339 945
Créances rattachées à des participations		
Autres participations	16 332	16 118
Créances clients et comptes rattachés	89 169	97 631
Autres créances	21 702	33 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 376	33 082
Dettes immobilisations	0	0
Autres dettes	60 291	65 640
Charges financières	31	38
Produits de participations	15 659	15 593
Autres produits financiers	665	663
(1) Dont écart d'équivalence :	0	0

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

## NOTE 14 – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

### ► NOTE 14.1 - PRODUITS À RECEVOIR

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Créances rattachées à des participations	55	53
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	6 465	2 928
Autres créances	2 502	1 622
Disponibilités	0	2

### ► NOTE 14.2 - CHARGES À PAYER

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	678	168
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 227	24 820
Dettes fiscales et sociales	28 516	31 195
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	101	1 849
Autres dettes	12 410	18 926

## NOTE 15 – PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	2 916	3 307
Charges / Produits financiers	442	
Charges / Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>3 358</b>	<b>3 307</b>

## NOTE 16 – ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	Écarts d'actif (1)	Écarts de passif
Emprunts et dettes financières	914	721
Clients	371	747
Fournisseurs	88	2
<b>Total</b>	<b>1 373</b>	<b>1 470</b>

(1) Couverts par une provision pour risque constituée pour 1 373 K€.

## NOTE 17 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Actif</b>		
Terrains	354	354
Participations	554	554
<b>Total</b>	<b>908</b>	<b>908</b>
<b>Passif</b>		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	0	0
<b>Total</b>	<b>908</b>	<b>908</b>

**NOTE 18 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2014
<b>A - Répartition par activité</b>		
Production (Société Manitou BF)	566 685	604 372
Négoce pièces de rechange	127 748	131 117
Négoce matériels	130 580	145 675
<b>Total</b>	<b>825 013</b>	<b>881 164</b>
<b>B - Répartition par marché géographique</b>		
France	283 730	264 833
Export	541 283	616 331
<b>Total</b>	<b>825 013</b>	<b>881 164</b>

**NOTE 19 – REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES**

<i>en milliers d'euros</i>	Produits
Reprise de provision pour risques	7 141
Reprise dépréciation immobilisations corporelles	189
Reprise de provision dépréciation actifs circulants	13 782
Transfert de charges d'exploitation (1)	4 837
<b>Total</b>	<b>25 949</b>

(1) Le poste de transfert de charge comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 2 141 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 943 K€, des frais de personnel imputés sur la formation continue pour 483 K€, ainsi que diverses refacturations de frais.

**NOTE 20 – RÉSULTAT FINANCIER**

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Revenus de titres		15 598
Gains de change		10 608
Reprise de provision dépréciation titres (1)		29 685
Autres produits		739
Intérêts sur emprunts	2 922	
Pertes de change	10 653	
Autres charges	1 478	
<b>Total</b>	<b>15 053</b>	<b>56 630</b>

(1) La mise en équivalence des titres de participation a donné lieu à une reprise de provision en 2014 pour 29 685 K€ ramenant ainsi la provision au 31.12.2014 de 50 408 K€ à 20 723 K€.

**NOTE 21 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles		3 201
Produits de cession immobilisations financières (1)		401
Reprise provisions réglementées & amortissements dérogatoires		6 344
Reprise provision pour risque (2)		283
Divers		135
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles	3 216	
Charges nettes s/cessions immobilisations financières (1)	261	
Charges exceptionnelles de licenciement (3)	2 082	
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels (4)	1 368	
Divers	686	
<b>Total</b>	<b>7 613</b>	<b>10 364</b>

(1) Dont cession des titres de la filiale SAVIM et SAEMIA

(2) Dont 220 K€ liés à la sortie des titres de la filiale SAVIM

(3) Indemnités et primes de départ liées à l'évolution de la gouvernance et à la réorganisation de la de la société

(4) Dont 709 K€ d'amortissement exceptionnel lié à la résiliation anticipée du bail commercial concernant une partie les locaux administratifs

## NOTE 22 – IMPÔT

Depuis 2013, les sociétés MBF, CFM et Cobra ont signé une convention d'intégration fiscale. Conformément à cette convention, le charge d'impôts individuelle est enregistrée dans les comptes de chacune des entités.

### ► NOTE 22.1 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	43 238	441	42 797
Résultat exceptionnel	2 751	727	2 024
Résultat net comptable	45 989	1 168	44 821

Le résultat fiscal après imputation des déficits reportables à hauteur de 5 488 K€ ressort à 1 267 K€ donnant lieu à une charge d'impôts de 469 K€.

En parallèle, des produits d'impôts ont été comptabilisés pour un montant identique soit 469 K€. Il s'agit du crédit impôt recherche et du crédit apprentissage pour respectivement 218 K€ et 9 K€, ainsi que du produit d'intégration fiscale de la filiale CFM pour 242 K€.

Enfin, l'utilisation des déficits nés des fusions-absorption de 2011, a eu pour effet une sortie partielle de l'actif du mali technique et qui s'est traduit par une charge d'impôt de 1 168 K€.

### ► NOTE 22.2 - CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé au titre de 2014 est de 240 K€.

### ► NOTE 22.3 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

<i>en milliers d'euros</i>	2014 Montant
<b>NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES</b>	
<b>ACCROISSEMENTS</b>	
Provisions réglementées au 31.12.2014	16 698
Autres évaluations dérogatoires	
<b>Total</b>	<b>16 698</b>
<b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>	<b>5 936</b>
<b>ALLÈGEMENTS</b>	
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	6 507
Autres (1)	33 357
<b>Total</b>	<b>39 864</b>
<b>ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS</b>	<b>14 089</b>

(1) Le montant total des déficits reportables restant à imputer au 31.12.2014 est de 33 357 K€ laissant ainsi apparaître un allègement de la dette future d'impôt de 11 616 K€.

### ► NOTE 22.4 - INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2014
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>44 821</b>
Impôt sur les bénéfices	1 168
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>45 989</b>
Variation des provisions réglementées	-5 684
Autres évaluations dérogatoires	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>40 305</b>

## NOTE 23 – CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31.12.2014.

**NOTE 24 - ENGAGEMENTS DONNÉS**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2014</b>
Avals, cautions, nantissements	592
Hypothèques	
Pactes d'actionnaires	575
Ventes de devises à terme	97 280
CAP de devises	100 000
Swap de taux	125 000
Engagements de reprise de matériels (1)	851

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.  
Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

**NOTE 25 – EFFECTIF MOYEN**

<i>personnel salarié</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Cadres	404	388
Agents de maîtrise et techniciens	56	54
Employés	457	414
Ouvriers	929	933
<b>Total</b>	<b>1 847</b>	<b>1 789</b>

**NOTE 26 – INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (D.I.F.)**

Au cours de l'exercice 2014 ont été pris en charge les coûts afférents au D.I.F. dans le cadre du plan de formation dans les cas d'accord entre l'employeur et le salarié.  
A titre d'information, l'ensemble des droits ouverts à l'ensemble du personnel n'ayant pas donné lieu à demande représentent 176 021 heures au 31.12.2014.

**NOTE 27 – INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS**

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2014 :

<i>en milliers d'euros ou nombre de titres</i>	Salaires	Mandats	Indemnités compl.	Nombre de stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	143	432				
Mandataires sociaux dirigeants	45	362	360			275

**NOTE 28 – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30.12.2008.

**NOTE 29 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Aucun élément majeur, ayant une incidence future ou pouvant avoir un impact sur la lecture du résultat 2014 n'est intervenu depuis le 31.12.2014.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2014

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence (notes a.2.2 et b.4), les comptes consolidés de l'exercice 2014 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont établies sur la base des normes IFRS.

SOCIÉTÉS	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non boursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					
<i>en milliers d'euros ou en devises</i>											
<b>I - Renseignements détaillés</b>											
<b>A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
CFM	1 320	14 361	100,00%	1 716	1 716	15 681			15 160	437	5 016
Manitou Italia	5 000	79 551	100,00%	34 460	34 460	79 643			186 611	9 922	6 000
Manitou Benelux	500	4 673	100,00%	713	713	5 173			81 417	1 307	1 500
Manitou Portugal	600	6 547	100,00%	2 963	2 963	7 061			13 557	427	0
Manitou Deutschland	800	2 911	100,00%	8 712	8 712	3 711			84 055	1 263	1 400
Manitou Manutencion Espana	200	247	100,00%	200	200	447			1 700	41	
Manitou Interface & Logistics Europe	500	568	99,00%	495	495	1 068	11 441		33 941	259	
Manitou Nordics	242	49	100,00%	244	244	291			665	31	
	GBP	GBP							GBP	GBP	
Manitou UK	230	5 381	99,42%	598	598	6 104	11 207		109 853	1 624	
	USD	USD							USD	USD	
Manitou Americas	361 165	-151 558	100,00%	278 973	278 973	172 657	4 053		450 132	18 407	
	SGD	SGD							SGD	SGD	
Manitou Asia	400	10 174	100,00%	1 310	1 310	6 585	6 180		43 462	1 001	
	ZAR	ZAR							ZAR	ZAR	
Manitou Southern Africa	938	214 117	100,00%	2 219	2 219	15 322			464 076	24 165	
	AED	AED							AED	AED	
Manitou Middle East	1 000	36	100,00%	212	212	234			528	36	
	AUD	AUD							AUD	AUD	
Manitou Australia	400	5 688	86,00%	358	358	4 105	5 560		45 061	1 320	
	CNY	CNY							CNY	CNY	
Manitou China	59 938	-41 134	100,00%	5 705	5 705	2 378			13 578	-6 453	
	RUB	RUB							RUB	RUB	
Manitou Vostok	338	-179 466	100,00%	10	10	-2 389			1 073 011	-177 151	
	PLN	PLN							PLN	PLN	
Manitou Polska	200	933	100,00%	53	53	265			5 115	179	
	INR	INR							INR	INR	
Manitou South Asia	9 400	10 324	100,00%	137	137	257			59 126	10 329	
	BRL	BRL							BRL	BRL	
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	2 541	-514	99,83%	870	870	629	811		7 515	-114	
<b>B - PARTICIPATIONS (10 à 50 %)</b>											
	EUR	EUR							EUR	EUR	
Manitou Finance France	4 682	29 137	49,00%	12 571	12 571				58 321	2 086	
	GBP	GBP							GBP	GBP	
Manitou Finance Ltd	2 870	5 301	49,00%	1 987	1 987				7 355	1 726	
	DZD	DZD							DZD	DZD	
Algomat	20 000	60 423	30,40%	74	74				0	0	
	CNY	CNY							CNY	CNY	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	27 880	-4 081	50,00%	1 448	1 448				21 339	-6 915	
<b>II - Renseignements globaux</b>											
A - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant										

## INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
<i>en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros</i>					
CFM	Actions de 20	EUR	6 600	1 716	15 681
Manitou Finance France SAS	Actions de 1000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK	Actions de 1	GBP	228 670	598	6 104
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	79 643
Manitou Benelux	Parts de 500	EUR	999	713	5 173
Manitou Asia	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	6 585
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	7 061
Manitou Deutschland	Action de 800 000	EUR	1	8 712	3 711
Manitou Southern Africa	Parts de 1	ZAR	937 500	2 219	15 322
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	980 000	1 987	1 987
Algomat	Actions de 1 000	DZD	6 080	74	74
Manitou Americas	Actions de 361 101	USD	1	278 973	172 657
Manitou Australia	Actions de 1	AUD	344 000	358	4 105
Manitou China				5 705	2 378
Manitou Manutencion Espana	Actions de 1	EUR	200 000	200	447
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1			10	-2 389
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	265
Manitou Interface & Logistics Europe	Actions de 500	EUR	495	495	1 068
Manitou South Asia	Action de 10	INR	939 999	137	257
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	Action de 1	BRL	2 537 070	870	629
Manitou Nordics	Action de 1	LVL	170 000	244	291
Manitou Middle East	Action 1	AED	1 000 000	212	234
LMH Solutions	Actions de 10	EUR	1 000	10	10
<b>Total</b>				<b>356 038</b>	<b>335 312</b>

## RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2011	2012	2013	2014
<i>en euros</i>					
<b>I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	37 564 540	39 548 949	39 548 949	39 548 949	39 548 949
b) Nombre d'actions émises	37 564 540	39 548 949	39 548 949	39 548 949	39 548 949
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	544 957 041	774 866 291	851 301 672	825 013 338	881 163 431
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	26 250 478	54 125 075	24 288 590	-4 095 475	32 097 756
c) Impôt sur les bénéfices	-1 228 671	5 147 938	-821 743	8 011	1 168 145
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	-2 631 409	29 516 469	39 808 642	-14 308 417	44 820 578
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	11 864 685	17 797 027	0
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés	0,73	1,24	0,63	-0,10	0,78
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	-0,07	0,75	1,01	-0,36	1,13
c) Dividende versé à chaque action		0,30	0,45	0,45	
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	1 214	1 477	1 718	1 847	1 789
b) Montant de la masse salariale	41 987 074	58 211 261	64 735 908	71 664 769	70 426 403
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	17 779 581	23 472 392	35 388 501	36 160 048	38 172 381

## 8.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2014

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manitou BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ■ 8.4.1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ■ 8.4.1.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

La note 1.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.

La note 11 de l'annexe expose le fait que votre société constitue des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

#### Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ■ 8.4.1.3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Nantes, le 30 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**RSM Ouest**

Nicolas Perenchio



**Deloitte & Associés**

Thierry de Gennes



## 8.4.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ■ 8.4.2.1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR MICHEL DENIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 13 JANVIER 2014

Lors de sa séance du 8 janvier 2014, votre Conseil d'administration a autorisé le principe du versement à Monsieur Michel Denis, nommé Directeur général avec effet au 13 janvier 2014, d'une indemnité de rupture en cas de révocation avant le terme du mandat de 4 ans ou de non-renouvellement du mandat à l'issue des 4 ans, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Le montant de l'indemnité de rupture a été fixé à 100% de la rémunération fixe, de la rémunération variable et de la prime d'incitation à long terme versées au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation devient définitive ou celui au cours duquel le renouvellement n'est pas intervenu, sous réserve de la satisfaction des critères de bonus réalisés au cours de la période écoulée supérieurs à 35%.

En outre, le Directeur général sera tenu de respecter une obligation de non-concurrence pour une période de douze mois suivant la fin de son mandat, quels que soient les motifs de cessation dudit mandat. En contrepartie de cette obligation, le Directeur général percevra une indemnité mensuelle payée à la fin de chaque mois pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

### ■ 8.4.2.2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### CONVENTION AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### Compte-courant

Le montant du compte-courant de Madame Jacqueline Himsworth s'élève au 31 décembre 2014 à 64 362 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 2,79 %. Le montant des intérêts pris en charges en 2014 par votre société s'élève à ce titre à 2 449 euros.

#### CONVENTION AVEC MONSIEUR BRAUD (PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) ET MADAME BRAUD

##### Compte-courant

Le montant du compte-courant de Monsieur et Madame Braud s'élève au 31 décembre 2014 à 4 575 977 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 2,79 %. Le montant des intérêts pris en charges en 2014 par votre société s'élève à ce titre à 125 582 euros.

#### ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR DOMINIQUE BAMAS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 6 MARS 2013 AU 13 JANVIER 2014

Suite au départ de Monsieur Dominique Bamas survenu le 13 janvier 2014, votre société a pris en charge en 2013 une indemnité de 360 000 euros bruts, calculée conformément aux modalités fixées par le Conseil d'administration du 6 mars 2013. Cette indemnité a été versée en janvier 2014.

La clause de non-concurrence, qui avait été autorisée par votre Conseil d'administration le 6 mars 2013, a été levée par le Conseil d'administration en date du 8 janvier 2014 et n'a donc pas trouvé à s'appliquer.

Orvault et Nantes, le 30 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**RSM Ouest**

Nicolas Perenchio



**Deloitte & Associés**

Thierry de Gennes





# 9.

## ANNEXES RÉGLEMENTAIRES

	page
<b>9.1</b> DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	<b>150</b>
<b>9.2</b> RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	<b>151</b>
<b>9.3</b> TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004	<b>152</b>
<b>9.4</b> TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	<b>154</b>

## 9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le document de référence est disponible au siège social de la Société,

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249  
44 158 Ancenis Cedex – France  
Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

ainsi que sur le site internet de [www.manitou-group.com](http://www.manitou-group.com) / relations investisseurs. Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de Manitou :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques ;
- les informations financières historiques de Manitou pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

### ■ INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le document de référence 2013 enregistré par l'AMF le 30.04.2014 sous le numéro R.14-025.
- Le document de référence 2012 enregistré par l'AMF le 30.04.2013 sous le numéro R.13.020.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes au sein dudit document de référence.

## 9.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Michel Denis, Directeur général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Dans leur rapport sur les comptes consolidés 2014, les Commissaires aux comptes ont attiré l'attention sur les points suivants :

– la note 1.4 de l'annexe intitulée « Présentation des états financiers » qui expose le reclassement du résultat des sociétés mises en équivalence, sous le résultat opérationnel, au sein d'un agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » ;

– les notes 1.21 et 3 de l'annexe qui exposent les modalités et les conséquences de la réorganisation des divisions du groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

– la note 18.2 de l'annexe intitulée « Impôts enregistrés en compte de résultat » qui précise l'activation par Manitou BF et sa filiale Manitou Americas d'impôts différés relatifs à des pertes reportables et autres actifs d'impôts différés, en application d'IAS 12.

Les comptes consolidés 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant page 130 du document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2014 sous le numéro R.14-025, qui contient des observations.

Fait à Ancenis, le 30 mars 2015

**Michel Denis,**

Directeur général



### ■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte et Associés (RCS Nantes 572 028 041)  
représentée par M. Thierry de Gennes  
Impasse Augustin Fresnel Saint Herblain  
44800 SAINT HERBLAIN

Commissaire aux comptes titulaire

RSM OUEST (RCS Nantes 864 800 388)  
représentée par Monsieur Nicolas Perenchio  
213 route de Rennes, L'Arpège Orvault  
44702 ORVAULT Cedex

Commissaire aux comptes titulaire

BEAS  
représentée par Monsieur Alain Pons  
195 avenue Charles de Gaulle  
92 000 Neuilly sur Seine

Commissaire aux comptes suppléant

Jean-Michel Grimonprez,  
membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Commissaire aux comptes suppléant

### ■ RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Denis, Directeur général  
Hervé Rochet, Secrétaire général  
MANITOU  
430, rue de l'Aubinière - BP 10 249  
44 158 Ancenis Cedex – France  
Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

## 9.3 TABLE DE CONCORDANCE

### CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004

<b>01</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1	Nom et fonction des responsables du document	151
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	151
<b>02</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1	Noms et adresses des contrôleurs légaux	151
2.2	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés	Na
<b>03</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1	Informations historiques	5, 92 et 129
3.2	Informations intermédiaires	Na
<b>04</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	27 à 34
<b>05</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1	Histoire et évolution de la société	6
5.1.1	Raison sociale et nom de la société	77 et 96
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	77 et 96
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	77
5.1.4	Siège social et forme juridique	77
5.1.5	Événements importants dans le développement de la société	6, 25, 32, 102, 103, 132
5.2	Investissements, politique d'investissement	20
5.2.1	Principaux investissements réalisés	21
5.2.2	Principaux investissements en cours	21
5.2.3	Principaux investissements à réaliser	21
<b>06</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1	Principales activités	7
6.1.1	Nature des opérations	7 à 10
6.1.2	Nouveau service lancé	Na
6.2	Principaux marchés	15 à 18, 32
6.3	Événements exceptionnels	Na
6.4	Dépendance de l'émetteur	31, 32
6.5	Position concurrentielle	17, 18
<b>07</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	
7.1	Description sommaire du groupe	102
7.2	Liste des filiales importantes	11 et 12
<b>08</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1	Immobilisations corporelles	13
8.2	Question environnementale	41 à 46
<b>09</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1	Situation financière	15 à 20
9.2	Résultat d'exploitation	15 à 20
9.2.1	Facteurs importants	15 à 20, 25, 31 et 32
9.2.2	Changements importants relatifs au chiffre d'affaires	15 à 17
9.2.3	Autres facteurs influant les opérations	24, 25, 31 à 34
<b>10</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1	Capitaux de l'émetteur	5, 78 à 81, 93, 114, 139
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	95 et 130
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	27 à 29, 109 à 111, 141
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	Na
10.5	Sources de financement attendues	27 et 28
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES</b>	24 et 25
<b>12</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1	Principales tendances récentes	24
12.2	Tendances susceptibles d'influer l'exercice en cours	24, 25, 31 à 33 et 82
<b>13</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	
13.1	Hypothèses	Na
13.2	Rapport des contrôleurs légaux	Na
13.3	Prévisions ou estimations	Na
13.4	Prévisions ou estimations antérieures en cours	Na
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1	Organes d'administration et de direction	63 à 69
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	68

<b>15</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1	Rémunération et avantages en nature	70 à 74
15.2	Pensions, retraites et autres avantages	73
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	68 et 73
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	68
16.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	87 et 88
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	86
<b>17</b>	<b>SALARIÉS</b>	
17.1	Effectifs	5, 47, 48, 126
17.2	Participation et stock-options	70 à 74, 115
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	78
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1	Nom des personnes détenant des droits de vote	80
18.2	Différents droits de vote	79
18.3	Contrôle de l'émetteur	80
18.4	Accord risquant d'entraîner un changement de contrôle	82
<b>19</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	82
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1	Informations financières historiques	5, 92 à 95, 103, 104 et 147
20.2	Informations financières pro forma	103
20.3	États financiers 2014	92 à 127 et 129 à 147
20.4	Vérification des informations financières	128 et 148
20.4.1	Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	128 et 148
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.4.3	Informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.5	Date des dernières informations financières	96
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées post-clôture	Na
20.6.2	Informations financières intermédiaires post-clôture	Na
20.7	Politique de distribution des dividendes	82
20.7.1	Dividendes par action	82
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	82
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	82
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1	Capital social	78
21.1.1	Montant du capital souscrit	78
21.1.2	Actions non représentatives du capital	Na
21.1.3	Auto-contrôle	114
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles	Na
21.1.5	Engagements visant à augmenter le capital social	Na
21.1.6	Informations relatives à des options	115
21.1.7	Historique du capital social	80 et 147
21.2	Acte constitutif et statuts	77
21.2.1	Objet social de l'émetteur	77
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration	63 à 68
21.2.3	Droits relatifs à chaque catégorie d'actions	Na
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	88
21.2.5	Conditions de convocation des assemblées générales	88
21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle	82
21.2.7	Seuils statutaires	82
21.2.8	Conditions de modification du capital	78
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	32
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS</b>	
23.1	Identité des tiers	151
23.2	Attestation de reproduction fidèle des informations	151
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	150
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	11, 12 et 147

## 9.4 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

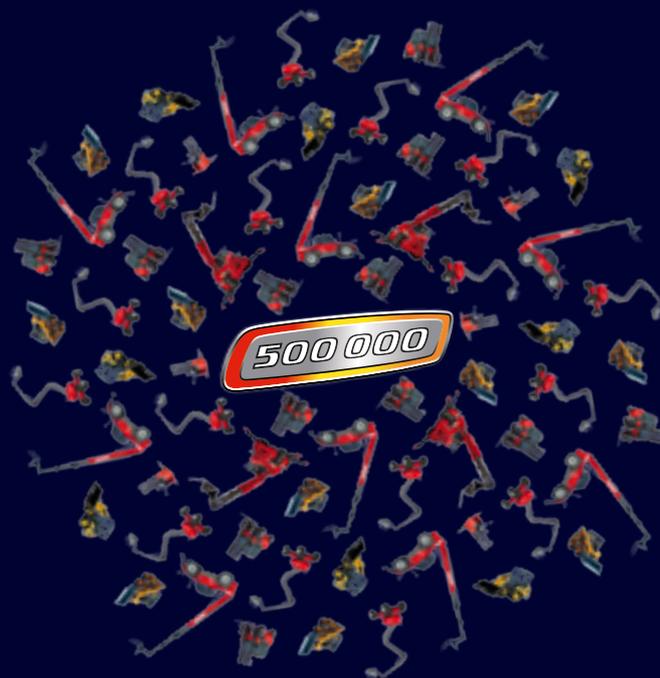
<b>01</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>	92 à 127
<b>02</b>	<b>COMPTES SOCIAUX</b>	129 à 147
<b>03</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	15 à 25
<b>04</b>	<b>DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	151
<b>05</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	128
<b>06</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	148
<b>07</b>	<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b>	149
<b>08</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	75
<b>09</b>	<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. 225-37 DU CODE DU COMMERCE</b>	86
<b>10</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	90











# **MANITOU** **GROUP**

Siège social  
430, rue de l'Aubinière / BP 10249  
44158 Ancenis / cedex France  
T +33 (0)2 40 09 10 11 / F +33 (0)2 40 09 21 90  
[www.manitou-group.com](http://www.manitou-group.com)

Réalisation : ELIÈRE & ASSOCIÉS - RCS Nantes B 390 652 931 - Crédits photos : Gaël Arnaud, Antoine Monié, Manitou Group, Goubault Imprimeur - Certifié ISO 14001 - Imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC.

PEFC 10-32-3010 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

